RAPPORT D'ACTIVITE

2017

Association COMMUNAUTE JEUNESSE
21 avenue Jules Vallès - 91200 ATHIS-MONS
Tél. 01 69 38 36 70 - Fax 01 69 38 74 15
Courriel : acj.secre@free.fr

Site : www.comjeun.fr

I. COMMUNAUTE JEUNESSE....3

....3

CHAPITRE 1 : L'HEBERGEMENT D'INSERTION (CHRS)....4

1. LES ADMISSIONS....4

2. LES PERSONNES HERBERGEES....4

3. L'ACCOMPAGNEMENT EN CHRS : 5 MISSIONS....5

3.1. L'accès au logement....5
3.2. L'accès à l'emploi,....6
3.3. L'accès à la santé....6
3.4. L'accès aux droits....7
3.5. Le soutien à la parentalité....7

4. LES SORTIES....8

5. FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE AU CHRS....8

5.1. Accompagnement et orientations des enfants et de leurs parents....8
5.2. Travail avec la psychiatrie....8
5.3. Pluralisation du partenariat....9

CHAPITRE 2 : L'ACCUEIL D'URGENCE....10

CHAPITRE 3 : LOGIS-MONS....13

1. PRESENTATION DU SERVICE....13

1.1 Ses origines....13
1.2. Un accompagnement spécifique....13

2. L'AIDE AU PROJET....14

2.1. AIDE AU PROJET avec hébergement....14
2.2 AIDE AU PROJET sans hébergement....16

3. L'Accompagnement Social Lié au Logement ACCES....17

4. L'Accompagnement Social Lié au Logement MAINTIEN....17

5. EVOLUTION DU SERVICE ET DU DISPOSITIF....19

2. L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)....20

2.1. L'accompagnement individuel....20
2.2. L'accompagnement collectif....21

3. Le Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL)....22

3.1 Les saisines....22
3.2 Les Diagnostics....23
3.2 Les ménages rencontrés et accompagnés....23
3.3 Les fins d'accompagnements....25

II. L'ETABLISSEMENT «FEMMES SOLIDARITE 91»....26

1. L'HEBERGEMENT....28

1.1. L'activité de l'hébergement....28
1.2. L'accès aux droits....32
1.3. Soutien à la parentalité....35
1.4. Sortie et relogement en 2017....36
1.5. Rapport d'activité C.ESF 2017....38
1.6. Rapport psychologue....39

2. LIEU d'ECOUTE d'ACCUEIL et d'ORIENTATION....42

2.1. L'Activité Ecoute....42
2.2. Les prestations....44
2.3. L'Activité Accueil....45
2.4. La prise en charge thérapeutique : psychologue à temps partiel....49

3. LES FORMATIONS : SENSIBILISER & PREVENIR 50

III. PEREN & ANTEA 53

CHAPITRE 1 : PEREN 53

1. L'ACCES AUX SOINS PSYCHIATRIQUES DES PLUS DEMUNIS 53

1.1. L'activité en direction du public 53
1.1.1. Les nouvelles demandes 53
1.1.2. La file active 53
1.1.3. L'accueil du public 53
1.2. L'orientation du public vers les structures de soins 53
2. LE TRAVAIL EN RESEAU 54
2.1. L'activité avec les partenaires 54
2.2. Répartition selon l'origine de la demande 54
3. LA FILE ACTIVE : TYPOLOGIE DU PUBLIC 55
3.1. Répartition par sexe et par âge 55
3.2. Répartition par type de structure familiale 56
3.3. Répartition par ville de résidence 57
3.4. Répartition par modes d'hébergement 57
3.5. Répartition selon le niveau scolaire 58
3.6. Répartition par rapport à l'emploi 58
3.7. Répartition selon les ressources 59
3.8. Répartition par antécédent psy 59
3.9. Répartition par type d'événement de vie 60
3.10. Répartition selon le repérage des signes cliniques 61
3.11. Répartition par facteurs de vulnérabilité 61
4. LES ACTIONS HORS LIEU D'ACCUEIL 62
4.1. Dans le Quartier Grand Vaux de Savigny sur Orge 62
4.2. Conférence Saint Vincent de Paul à Juvisy sur Orge 62

Chapitre 2 : ANTEA 64

1. FILE ACTIVE 64
2. UN ACCUEIL SANS A PRIORI : REPONDRE AUX MODALITES DE LA DEMANDE DES JEUNES 65
2.1. Répartition du public par sexe et âge 65
2.2. Origine géographique 66
2.3. Risques psychosociaux 67
2.4. Scolarité 68
2.5. Lieu de vie et composition familiale 68
3. FAVORISER LA RENCONTRE AVEC UN PSYCHOLOGUE 69
3.1. Les entretiens 69
3.2. Les orientations du public accueilli 69
4. L'activitÉ avec le rEseau de partenaires 70
4.1. Actions en direction du réseau de partenaires 70
4.2. Origine des adresses 70
5. NOUVELLE ACTION : PERMANENCE AU GRAND VAUX 71

LES SERVICES TECHNIQUES 72

BILAN SOCIAL & FINANCIER 73

INTRODUCTION

Chaque année à son lot de nouveautés, de difficultés mais aussi de moments forts…

Pour rappel, l'association Communauté Jeunesse est constituée de trois établissements différents.

L'établissement historique (agrément de 1971) portait jusqu'alors le même nom de l'Association et il devenait urgent qu'il porte son propre nom.

*Aujourd'hui cet établissement s'appelle « **l'établissement Jules Vallès** ». Il gère un CHRS de :*

- *114 places d'insertion,*
- *De 44 places d'urgence ainsi que*
- *Le dispositif du Logis Mons, qui assure :*
    - *L'accompagnement vers et dans le logement de 25 mesures dites « hors » DALO »,*
    - *De 75 mesures dites FNAVDL que nous nous partageons avec l'AISH, j'y reviendrai.*
    - *De 340 mesures Accompagnement Social Lié au Logement, réparties en « aide au projet » en « accès » et en « maintien » et enfin,*
    - *Des ateliers logements.*

*Vient ensuite « **l'établissement PEREN** » et son antenne ANTEA. Cet établissement est en danger de sous financement depuis presque sa création. Ces dernières années ont été particulièrement éprouvantes pour les psychologues qui assurent les entretiens avec les adultes et avec les enfants. Deux psychologues du PEREN nous ont quittés cette année, les plus anciennes, ce qui a permis d'équilibrer l'établissement mais qui a beaucoup déséquilibrer l'ensemble. Le PEREN a déménagé et est maintenant situé dans nos nouveaux locaux de Ris Orangis.*

*Et enfin, le petit dernier, « **l'établissement Femmes Solidarité 91** » du moins était-il petit il y a 7 ans, mais aujourd'hui, il n'a pas à rougir de sa taille puisqu'il gère :*

- *Un CHRS de 39 places d'insertion*
- *49 places d'urgence*
- *Un Lieu d'Ecoute d'Accueil et d'Orientation*
- *Une écoute téléphonique*
- *Et une domiciliation.*

Cet établissement est exclusivement dédié aux femmes victimes de violences conjugales.

<u>Les moments forts de l'année</u> :

Notre association s'est associée à l'association AISH autour d'un appel à projet de la DRIHL concernant l'accompagnement FNAVDL. C'est une première, que je qualifierai de réussite.

Les déménagements de l'équipe du Logis Mons, puis de l'équipe dite de Ris (la partie des travailleurs sociaux qui auparavant avaient leurs bureaux rue Caron à Athis, au rez de chaussée du collectif) et enfin, du PEREN. Toutes ces personnes ont rejoint le 10 quai de la Borde à Ris Orangis.

La création de notre site internet. Il était grand temps me direz-vous mais nous souhaitions le créer nous-même, aussi, cela a-t-il pris un peu de temps : www.comjeun.fr

Le CVS tient très bien son rôle. Les résidents ont même mis en place des ateliers en lien avec la Croix Rouge, concernant les premiers secours et avec AIDES concernant la prévention des IST, bien-sûr soutenus par les salariés élus, mais cela montre, une évolution certaine de cette instance représentative des résidents.

Les difficultés rencontrées :

Nous avons ouvert beaucoup de nouvelles places et nous avons eu besoin, tout au long de l'année, de recruter. Cela s'est avéré quasiment infaisable. Les annonces sont restées presque lettres mortes. Quant aux quelques entretiens que nous avons pu avoir, les rémunérations de la convention 66 finissaient d'achever les quelques candidats. Ce constat est fait par la plupart des directeurs d'établissement d'Ile de France. Nous ne savons pas quelle en est la raison, mais cela devient un véritable problème, y compris pour la gestion financière de nos établissements.

Les projets 2018 :

L'un d'entre eux est déjà atteint : nous avons embauché une chef de service pour le Logis Mons. Cela n'était pas prévu mais c'est devenu incontournable, tant il y a de travail administratif à gérer en même temps que l'accompagnement sur ce dispositif.

Nous allons ouvrir 30 nouvelles places d'urgence pour les familles hébergées en hôtel, 15 pour Femmes Solidarité 91 et 15 pour Jules Vallès. Nous sommes maintenant rompus à l'exercice, c'est pourquoi nous savons d'avances les quelques premiers mois de mise en place vont être chargés.

Nous savons d'ores et déjà que 2018 sera une année compliquée en termes de financement des dotations globales mais également des subventions d'Etat, comprenant entre autres l'ALT.

Pour l'heure, nous n'avons pas de réelles certitudes, mais de grandes questions….

Comme chaque année, je tiens à remercier l'ensemble des salariés de Communauté Jeunesse qui ont su cette année encore et plus particulièrement cette année, faire preuve de professionnalisme, mais aussi de beaucoup de bienveillance.

Pascale Fourrier
Directrice

I. COMMUNAUTE JEUNESSE

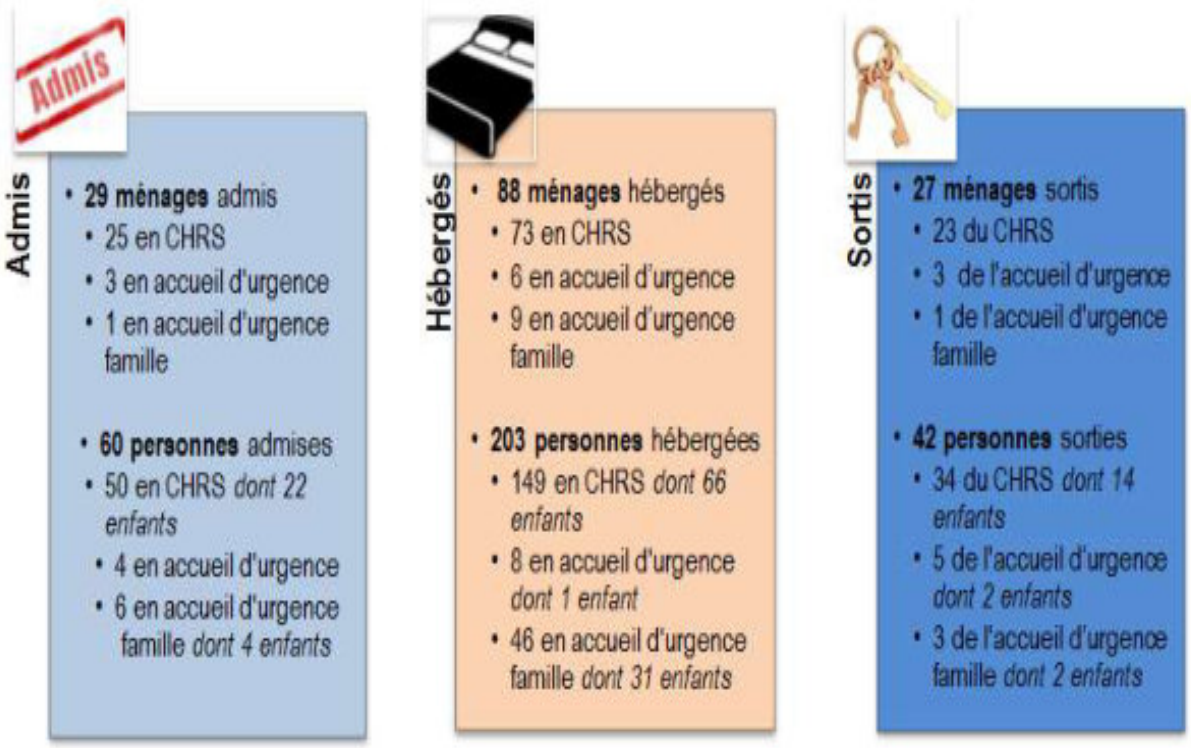

	Réalisées	A réaliser	Nombre de places
Nombre de journées sur le **CHRS**	**39 908**	41 610	114
Taux d'occupation %		**95,9 %**	

Nombre de journées sur l'**Accueil d'urgence**	**1 460**	1 172	4
Taux d'occupation %		**80,3 %**	

Nombre de journées sur l'**Accueil d'urgence famille**	**14 600**	14 803	40
Taux d'occupation %		**101, 4 %**	

CHAPITRE 1 : L'HEBERGEMENT D'INSERTION (CHRS)

		Studio ADOMA	Studio T1	T2	T3	T4	Total
CHRS	Antenne Vallès	*1*	*14*	*4*	*5*	*4*	*28*
	Antenne Caron	*8*	*13*	*5*	*2*	*0*	*28*
Total		**9**	**27**	**9**	**7**	**4**	**56**

L'association dispose de 114 places d'hébergement en CHRS, réparties sur 9 studios en résidence Adoma, 27 studios, 4 appartements de types T2, 7 de type T3 et 4 de type T4. Sur le CHRS, la grande majorité des hébergements sont des appartements dans le diffus mais il existe deux structures collectives de 10 studios sur trois sites distincts.

1. LES ADMISSIONS

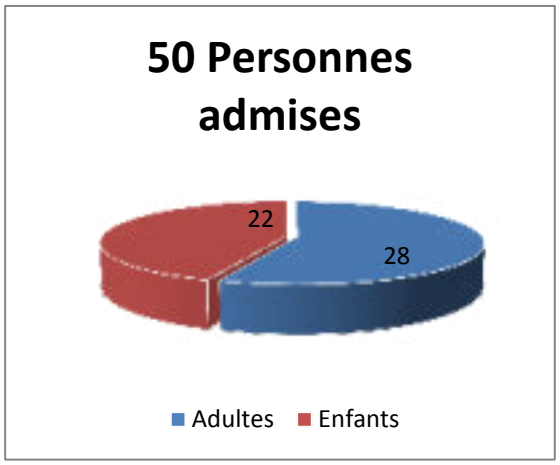

Compositions familiales	*Personnes seules*	*Couples Familles*	Total
Isolé homme	*7*		**7**
Familles monoparentales		*9*	**9**
Isolé femme	*6*		**6**
Familles biparentales		*2*	**2**
Couples		*1*	**1**
Total	***13***	***12***	**25**

50 personnes, soit 28 adultes et 22 enfants, ont été admises sur la structure CHRS de l'association cette année soit 16 de plus que l'exercice précédent (34).Cette année le nombre de personnes ayant quitté le CHRS explique le nombre d'admission plus important que l'année précédente (34 en 2016).

2. LES PERSONNES HERBERGEES

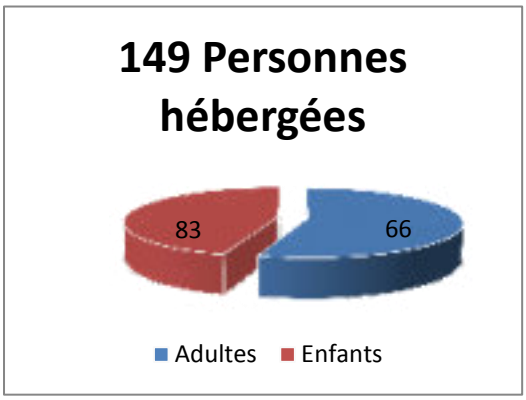

Compositions familiales	*Personnes seules*	*Couples Familles*	Total
Isolé homme	*18*		**18**
Familles monoparentales		*29*	**29**
Isolée femme	*16*		**16**
Familles biparentales		*7*	**7**
Couples		*3*	**3**
Total	***34***	***39***	**73**

En 2017, 149 personnes (146 en 2016), soit 73 ménages au total ont été hébergées sur le dispositif CHRS. La grande majorité des ménages accueillis sont des familles monoparentales, en majorité des femmes seules avec un ou plusieurs enfants, seul un homme avec enfants a été accueilli à ce titre en 2017. En ce qui concerne les hommes et femmes isolés, la répartition est assez égale. Les hommes (29 en 2017) représentent 19.4%, les femmes (54) représentent 36,3 % et les enfants (66) représentent 44.3 % de l'ensemble des personnes accueillis sur l'année.

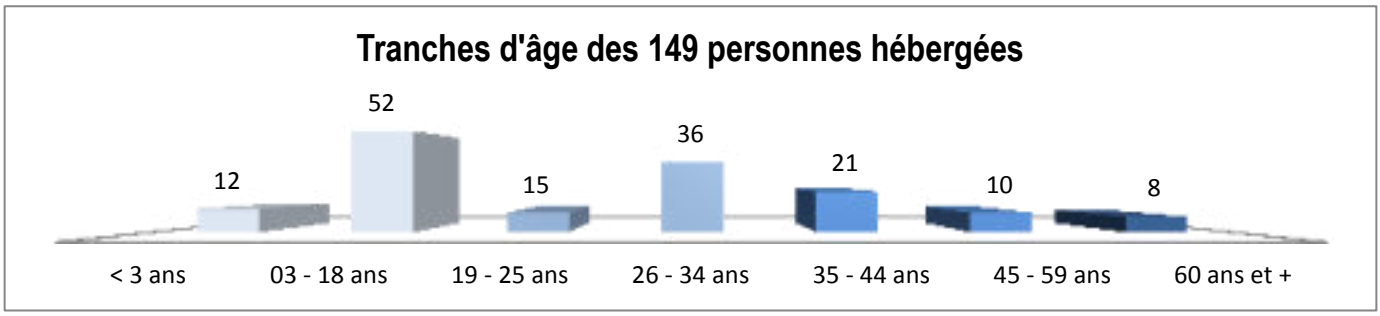

L'âge des 149 personnes accueillies :
-pour les enfants : 12 ont moins de trois ans, 52 ont de 3 à 18 ans.
-pour les adultes : 10 personnes se situent entre 19 et 25 ans, 36 entre 26 et 34 ans, 21 entre 35 et 44 ans, 10 entre 45 et 59 et 8 entre 60 ans et plus.

3. L'ACCOMPAGNEMENT EN CHRS : 5 MISSIONS

3.1. L'accès au logement

Accès au logement : Cette année sur 23 ménages sortis de la structure, ce qui représente 23 adultes et 14 enfants, 10 ménages ont bénéficié d'orientation sur du logement que ce soit sur le parc privé ou public, celui-ci étant le plus représenté. D'autres personnes ont bénéficié d'orientation en résidence sociales. Les autres ménages ont été orientés sur des solutions moins pérennes comme d'autres structures sociales ou de soins. Certains ont pu bénéficier de solutions familiales

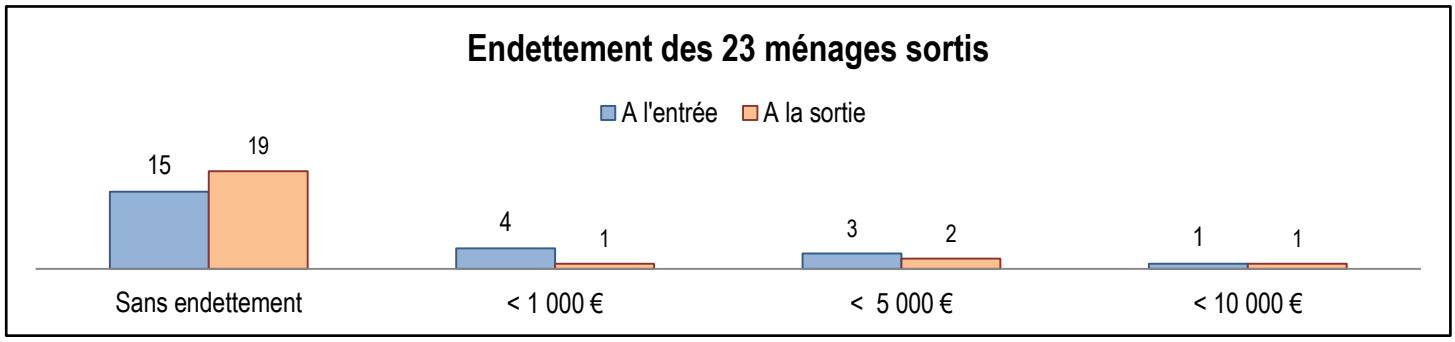

L'accès au logement représente un axe de prise en charge essentiel dans l'accompagnement, du moins une des finalités de l'accompagnement. Mais il existe des démarches préalables autour des difficultés des personnes accueillies sur la structure, avant d'aborder la question du logement. Les personnes accueillies peuvent présenter des problématiques diverses, de l'endettement chronique à l'absence de perspective professionnelle ou encore rencontrer des difficultés quant à l'obtention d'un statut. Des personnes en addiction ou en fragilités psychologiques sont également présentes sur la structure et nécessitent un soutien avant d'évoquer le logement ou toutes autres solutions de sortie du CHRS.

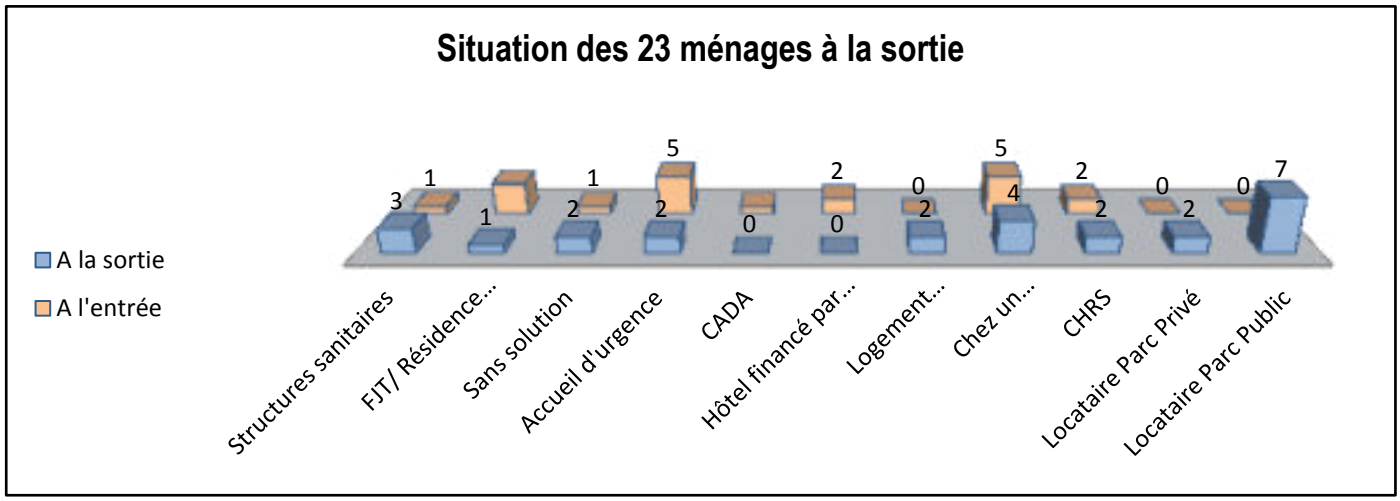

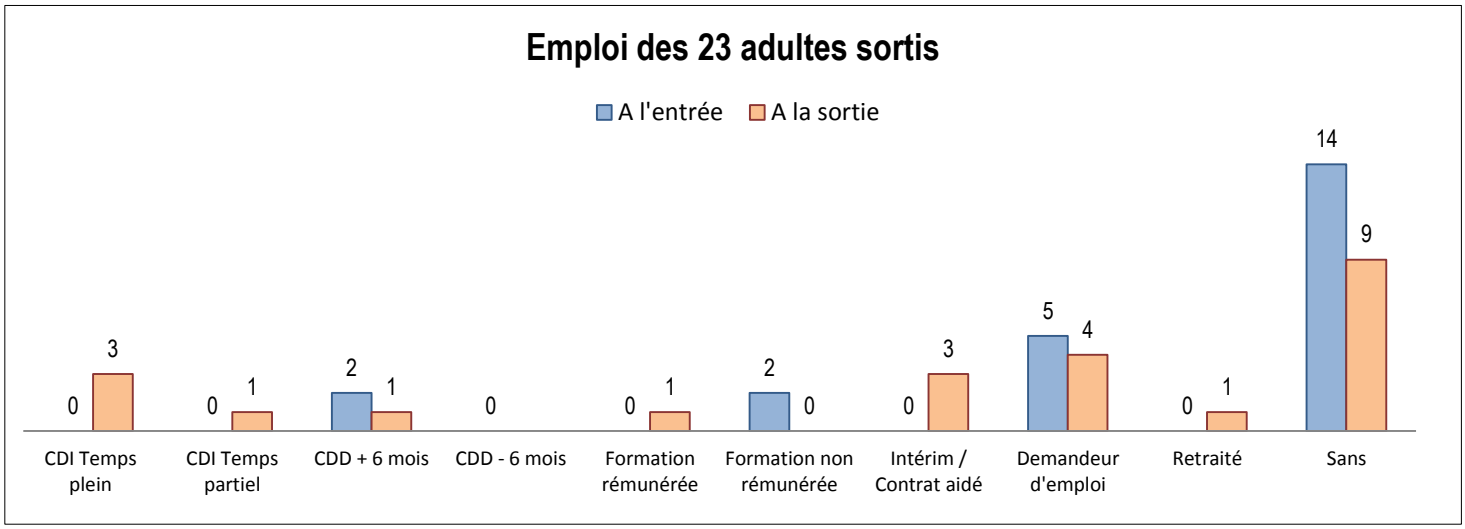

3.2. L'accès à l'emploi,

Cette année sur 23 personnes sortantes, 9 se retrouvent en fin d'hébergement en situation soit d'emploi qu'il soit à temps partiel, indéterminé ou intérimaire, en formation ou encore en retraite, ce qui représente 39% des personnes. Ce nombre souligne la tension autour de l'emploi et le peu d'emploi en CDI à la sortie de l'hébergement. Certains résidents ont connu un parcours très chaotique en ce domaine, quelquefois renforcé par des parcours scolaires aussi compliqués. Pour d'autres le manque de maitrise de la langue peut constituer un obstacle quant à l'accès à l'emploi.
Et une fois l'emploi obtenu les personnes sont alors quelquefois freinées par des contingences matérielles : garde des enfants, horaires tardifs ou discontinus. Tous ces éléments soulignent la difficulté autour de l'emploi et de ce fait la sortie pour certains de la précarité.

3.3. L'accès à la santé

La santé des personnes accueillies est parfois très préoccupante, de part les difficultés et pathologies rencontrées par ceux-ci. Pathologie accentuée par l'absence de suivi pour certains, d'autres rencontrent des problèmes d'addiction ou de pathologie somatique importante. Le plus souvent leurs parcours les ont fragilisés ce qui peut entrainer chez certains des fragilités psychologiques supplémentaires. La prise en charge des usagers amène l'équipe éducative à accompagner certaines personnes sur le plan administratif comme l'ouverture de droits mais aussi sur la nécessité du soin. Ce qui n'est pas toujours simple, les personnes ayant parfois désinvesti cet aspect de leur vie. Certains peuvent également être dans le déni de leur mauvaise santé et de ce fait rendre l'accompagnement à l'accès aux soins très problématique.

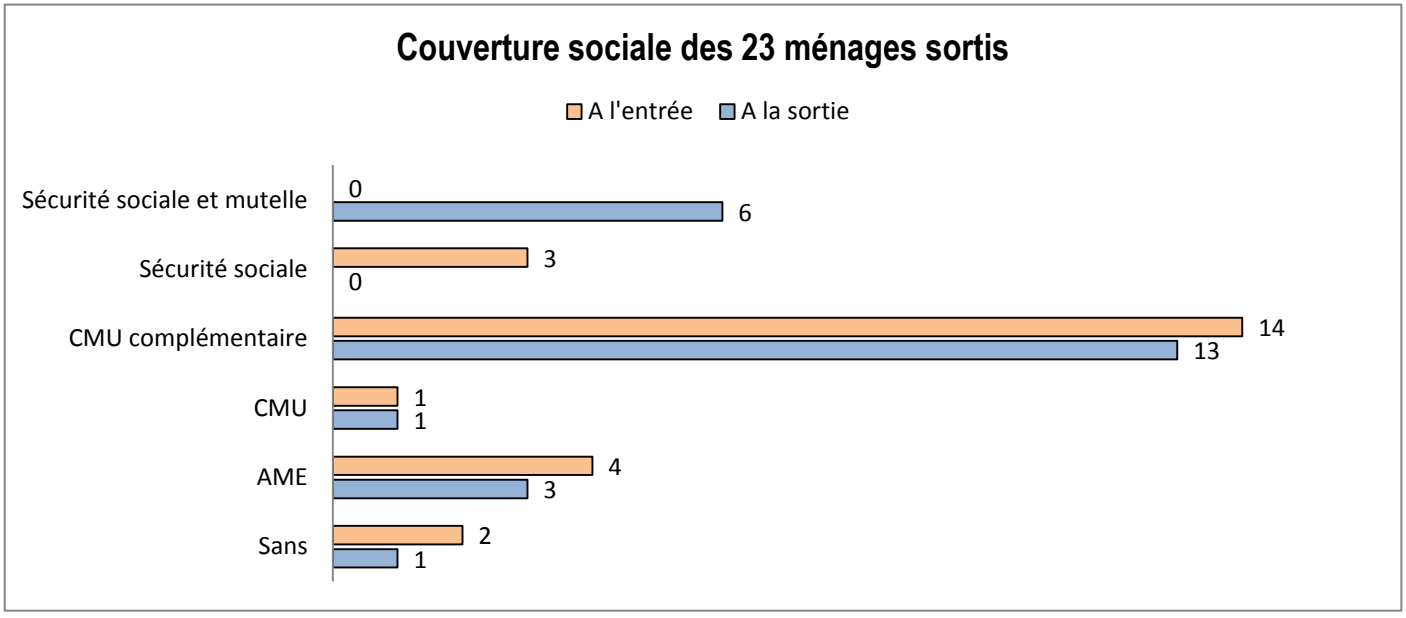

3.4. L'accès aux droits

Un axe important de l'accompagnement concerne l'accès aux droits pour des personnes qui ne bénéficient pas de statut quant à leurs situations sur le territoire. L'inconditionnalité de l'accueil de la structure nous amène à accompagner un nombre important de personnes dans cette situation.

L'accompagnement de ces personnes concerne l'accès aux droits administratifs ainsi que sur le plan personnel. Le parcours administratif est le plus souvent long et fait de réponses contradictoires. Par ailleurs l'isolement familial et amical dans lequel se retrouvent certains, est un facteur de difficultés supplémentaires.

Pour les autres situations, il s'agit de soutenir des personnes ayant désinvesti cet aspect de leur vie, mais c'est souvent le symptôme d'un malaise plus profond.
Il ne s'agit pas dans tous les cas de répondre à une simple question de démarche sur le plan du droit mais d'un accompagnement global de la personne.

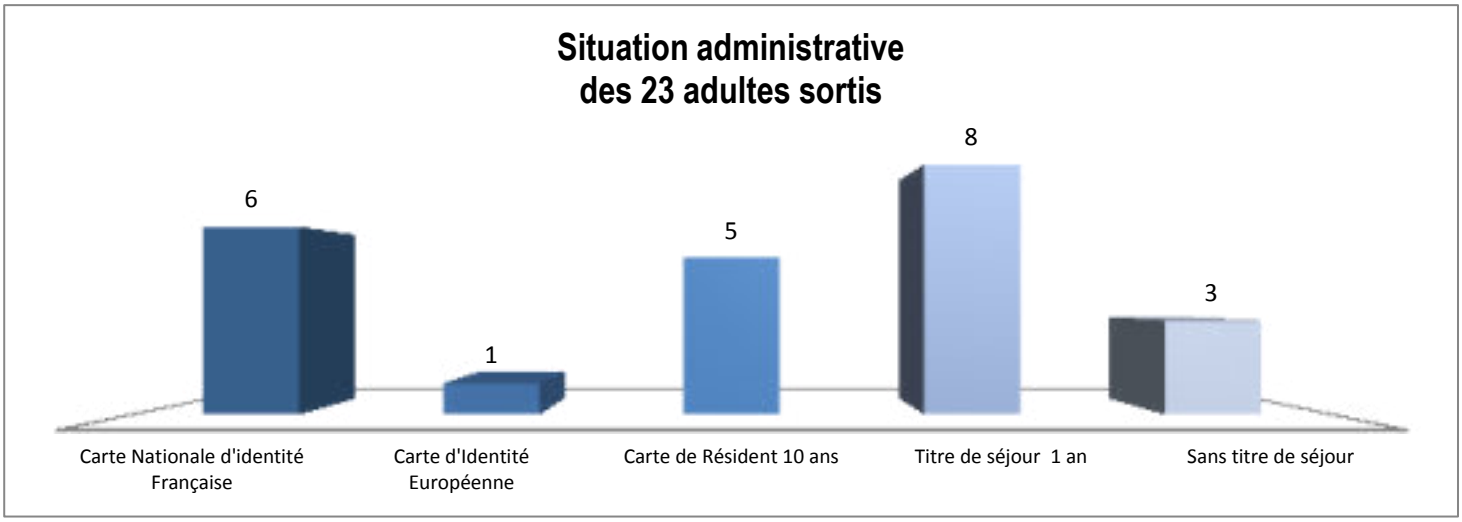

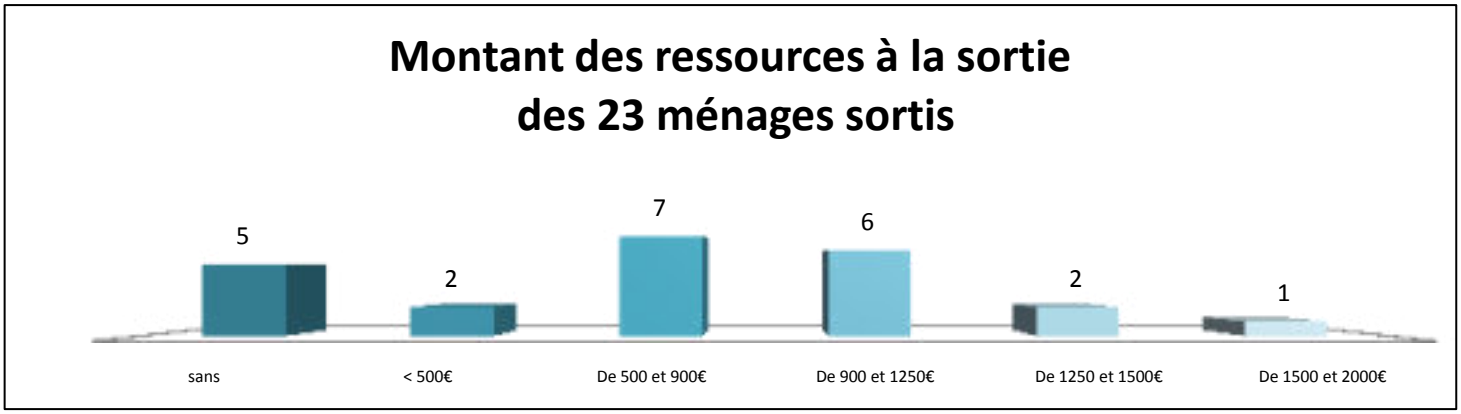

3.5. Le soutien à la parentalité

Le CHRS accompagne de nombreuses familles pour lesquelles les difficultés sont multiples : problèmes de santé, d'accès à l'emploi, histoires difficiles, phénomène d'acculturation… . La place des enfants peut alors devenir difficile au sein de la famille. L'équipe éducative soutient alors les familles dans leur rôle éducatif et les difficultés rencontrées liées à cette place. Les situations qui se révèlent être très préoccupantes nécessitent alors de faire appel aux différentes instances de la protection de l'enfance, ou de soins en fonction des situations.
L'accompagnement proposé par la structure est aussi en direction de tous les enfants à travers des activités de loisirs, des ateliers. Leur place est aussi soulignée par des documents à leur attention comme le livret d'accueil, ou des entretiens qui leur sont destinés lors d'échanges avec leurs parents et en accord avec ceux-ci.

4. LES SORTIES

Pour l'année 2017, 23 ménages sont sortis du CHRS soit 37 personnes réparties comme suit :
23 adultes et 14 enfants.
7 ménages ont été relogés dans le parc public (30.4% des sorties).

2 sont sortis vers d'autres CHRS, 1 vers une résidence sociale ou FJT, 4 ont bénéficié d'une solution familiale ou amicale, et 2 ménages sont sortis sans information.

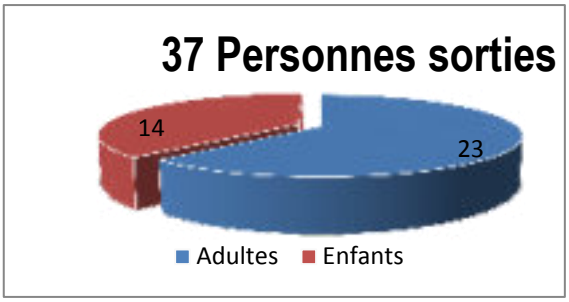

5. FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE AU CHRS

5.1. Accompagnement et orientations des enfants et de leurs parents

Outre une mission institutionnelle, la psychologue du service Vallès a une mission clinique auprès du public accueilli et hébergé : il s'agit de favoriser la possibilité pour les personnes hébergées, de rencontrer un psychologue. La demande première des personnes orientées vers le CHRS n'étant pas de rencontrer un psychologue, il s'agit donc dans un premier temps de faire une offre. Ce qui implique de penser les modalités de celle-ci.
A cet effet, la psychologue rencontre dans l'après-coup de l'admission, chaque personne hébergée, et donc chacun des enfants des couples et/ou des parents hébergés, comme ceux-ci en sont informés lors de la pré-admission.

Cette première rencontre peut permettre après-coup aux enfants et/ou aux parents, très souvent en effet porteurs de la demande, de se saisir de cette offre lorsque ceux-ci se trouvent désemparés par rapport à ce dont témoigne ou manifeste leur enfant.

La psychologue rencontre alors l'enfant et ses parents et peut proposer ensuite des entretiens individuels à l'enfant. Parfois, les symptômes d'un enfant voire la psychopathologie de celui-ci peuvent nécessiter une orientation vers le soin (pédopsychiatrie de secteur, CMPP). Cette offre d'entretiens avec la psychologue au sein du CHRS ne devant pas en effet, se substituer au soin.

Il est d'ailleurs toujours réfléchi en équipe de la pertinence ou non d'une orientation des parents et de leur enfant par leur éducatrice référente, vers la psychologue du service; et d'autant plus que ceux-ci n'en formulent pas la demande.

5.2. Travail avec la psychiatrie

Le lien avec le soin, et en l'occurrence avec la psychiatrie – qui est aussi une mission du psychologue du service – est du reste essentiel dans le travail avec les personnes hébergées. Maintes d'entre elles étant en souffrance psychique. Et surtout, nous recevons aujourd'hui nombre de personnes dont la psychopathologie a causé la précarité sociale – et pas inversement; leurs symptômes voire hallucinations ne leur ayant pas permis de poursuivre une activité professionnelle, ou toute autre modalité d'inscription dans le lien social.

Il s'agit alors de soutenir une orientation – voire réorientation s'il y en a déjà eu d'engager –, vers le soin. Ce qui implique, outre le travail clinique auprès du public hébergé, de rencontrer les équipes médicales et soignantes de la psychiatrie de secteur; parfois même, d'engager avec celles-ci, un travail en lien étroit qui peut prendre la forme de la participation régulière des éducatrices et de la psychologue du service à des rencontres et des synthèses cliniques.

Ce travail de maillage social-soin est d'autant plus important, qu'il est la condition pour maintes personnes hébergées par le service Vallès, pour que puisse être envisagée la question d'un relogement adapté (logement autonome, pensions de famille…), et que celui-ci se pérennise.

Du reste, il faut souligner que pour certaines personnes, le relogement est un moment très angoissant, pouvant susciter un certain vacillement, voire en certains cas, des hospitalisations. D'où l'importance de pouvoir se soutenir des équipes médicales et soignantes qui prendront le relais du travail engagé avec les personnes à leur sortie du CHRS.

5.3. Pluralisation du partenariat

L' « après-hébergement » implique d'ailleurs de multiplier les partenariats, outre le soin.

Nous constatons en effet depuis quelques années, la nécessité de rencontrer et travailler avec d'autres structures du champ social.
Certes, du fait du manque de moyens de la psychiatrie de secteur. Mais aussi, parce qu'il est souvent nécessaire de pluraliser les points d'adresse dont pourront se soutenir les personnes, une fois dans leur logement. Ce qui suffirait à témoigner de la fragilité du public accueilli au sein du CHRS.

Du reste, précisons qu'il ne faut pas toujours pousser vers le soin, et en l'occurrence la psychiatrie, des personnes qui ont pu jusqu'ici s'en passer; celles-ci trouvant à s'inscrire et se soutenir d'autres types de dispositifs (SAVS, GEM) ou trouvant des solutions singulières qui leur permettent de maintenir une certaine stabilité.

CHAPITRE 2 : L'ACCUEIL D'URGENCE

Le CHRS dispose de 4 places d'urgences sur une structure collective, qui cohabitent avec des places d'insertion.

En 2017, 6 ménages ont été accueillis, soit 8 personnes, dont 2 femmes avec enfants et 4 hommes seuls. Le temps moyen du séjour des personnes sorties sur 2017 a été de 86 jours.
En 2017, 5 personnes, dont 2 enfants sont sorties du dispositif « urgence », une ayant bénéficié d'une orientation sur du logement temporaire, une sur le dispositif Insertion du CHRS en interne et la dernière sur une structure de soins.

Quand la situation le permet l'orientation des personnes accueillies en urgence se réalise sur le dispositif d'insertion de la structure. Ceci afin de ne pas amener une rupture supplémentaire dans la prise en charge. Cela permet aux personnes concernées de garder leur ancrage géographique.

L'entrée des personnes sur le dispositif d'urgence reste inconditionnelle comme pour les autres personnes accueillies et être immédiate si nécessaire. Le travail des équipes est un accompagnement social global.
Le parcours des personnes sur ce dispositif urgence est très varié. Cela peut être une personne jeune en rupture familiale récente, comme une personne issue de l'immigration ou encore une personne d'âge avancé ayant déjà été prise en charge par des services sociaux.

Il est nécessaire pour l'équipe en responsabilité des places d'urgence de procéder à une évaluation de la situation, de créer un lien de confiance et de mettre en place des accompagnements et soutiens en fonction de la situation de chacun et de ses capacités à les accepter.

URGENCE FAMILLE

Depuis fin 2015, le CHRS a ouvert des places en direction de familles accueillies sur des hôtels .Ce dispositif est constitué de 8 appartements dont plusieurs permettant l'accueil de grandes familles, à savoir 3 appartements pour des familles composées de 5 personnes et trois appartements pour 6 personnes. Ce fut un choix du service de permettre l'accueil de grandes familles sur une partie de ces places afin que des familles nombreuses puissent bénéficier de places d'urgence.

La totalité des personnes présentes est composée de **8 ménages soit 46 personnes dont 31 enfants.** *Le dispositif initial a été défini pour accueillir 44 personnes mais des naissances ont augmenté le nombre de personnes prises en charge.*

Ce dispositif ne connait depuis son ouverture que très peu de mouvements, une seule famille étant relogée depuis l'ouverture. Une autre famille a quitté les lieux sans donner de nouvelles.
Les ménages accueillis doivent disposer d'un statut, le projet ayant été défini par les tutelles comme un dispositif permettant un accès au logement dans des délais assez courts. Les familles présentes à l'association « Communauté Jeunesse » se sont révélées dans la plupart des situations très éloignées de l'emploi, ou dans des difficultés qui ne permettaient pas un travail autour du relogement immédiat.

Certains ménages présentaient des difficultés relationnelles importantes où la place des enfants était problématique. Pour d'autres la situation financière était compliquée quant à un éventuel relogement.

La composition des familles au 31/12/2017 est la suivante : une famille de trois personnes.
une de quatre personnes.
deux de cinq personnes.
deux de six.
et deux de sept personnes.

La famille S est accueillie au CHRS sur le dispositif « Urgence Famille » s'adressant à des ménages hébergés en hôtel. La famille S est composée de monsieur (29 ans), madame (26 ans) ainsi que trois enfants âgés de 5, 3 et 2 ans à leur accueil en 2016.
Nous avons peu d'éléments du parcours de la famille, si ce n'est qu'elle a connu des moments assez difficiles. Ils ont entre autre été hébergés sur de l'habitat précaire et ont vécu en hôtel 2 ans et demi avant leur accueil en CHRS. Monsieur est arrivé sur le territoire Français en 2003. Madame quant à elle, est arrivée à l'âge de 11 ans avec son père sur la région lyonnaise, c'est d'ailleurs dans cette même région que le couple s'est rencontré. Les conditions économiques très difficiles de leurs pays seraient à l'origine de leurs arrivées sur le territoire français. Nous avons du mal à repérer leurs liens familiaux, mais nous savons que Monsieur a de la famille en Essonne (sa mère et son oncle).
La famille est accueillie sur la structure alors qu'elle est déjà suivie par un service D'AED dans le cadre de la protection de l'enfance, cette mesure ayant été ordonnée par un juge pour enfants.

Au début la prise en charge par l'équipe éducative du CHRS de « communauté jeunesse » était orientée sur l'appropriation du logement. La famille n'était pas habituée à vivre dans un tel espace, leur manque de repères, les amenait à vivre d'une certaine façon, sans règle autour des conditions matérielles. L'état de propreté de l'appartement laissait à désirer, les enfants jetaient tout à même le sol.
Très vite les relations avec le voisinage ont été problématiques, la famille a subi l'agressivité de certains habitants de la résidence, il y a eu deux altercations dont une plutôt violente qui s'est déroulée à leur domicile, entrainant des dégradations sur la porte d'entrée. Cela a aussi mis la famille en difficulté vis à vis de l'accompagnement éducatif. Ils étaient repoussés par leur communauté.

Il s'est avéré que les relations familiales étaient compliquées. Les enfants pouvaient se montrer assez agressifs entre eux, leur garde été régulièrement confiée à la grand-mère paternelle assez âgée et ne parlant pas le français. Elle se montrait souvent dépassée. Monsieur rencontrait également des difficultés par rapport au contrat d'hébergement. Il s'absentait du lieu d'hébergement sans prévenir et laissait Madame seule avec les enfants. Madame était alors enceinte et connaissait un état de fatigue ne lui permettant pas de gérer seule l'appartement et les enfants. L'intervention d'une TISF a donc été proposée mais refusée par Monsieur. Madame accouche d'une fille en fin d'année 2016.
Deux incidents ont amené les différents intervenants à signaler au juge pour enfants leurs inquiétudes concernant la famille. D'abord, une des enfants est retrouvée seule dans la rue, puis lors d'une intervention des pompiers au domicile, ceux-ci s'aperçoivent qu'un enfant est enfermé seul à l'intérieur. Le signalement entraine le placement de la fratrie entière et la mesure est alors confiée à l'Aide Sociale à l'Enfance. Les parents vivent très difficilement ce placement. Ils ne comprennent pas que c'est leur manque de vigilance, de surveillance et d'accompagnement qui a entrainé le retrait des enfants, et que cela n'a rien à voir avec un manque d'affection pour leurs enfants.
La communication est alors très ardue. Monsieur et madame banalisent la gravité des faits ayant entrainé cette situation et tiennent l'équipe du CHRS pour responsable. Le CHRS est alors amené à effectuer un changement de lieu d'hébergement pour un appartement plus petit. Malgré leur opposition au placement, le couple se montre présent auprès des enfants et leur rend visite régulièrement. Par la suite, ils obtiennent un droit d'hébergement lors des week-ends. Ils accueillent leurs enfants à tour de rôle. Ils formulent alors la demande d'avoir tous les enfants aux vacances scolaires. À l'occasion des premières vacances scolaires où toute la famille est réunie, ils repartiront vivre sans prévenir dans leur pays d'origine.

François BRAOUDE

Chef de service

****

La famille O est accueillie sur le dispositif « Urgence famille » du CHRS de communauté Jeunesse en décembre 2015.
Madame O est arrivée en France en 2010 avec son mari.
Ils ont été hébergés par des compatriotes puis par le conseil départemental à Athis-Mons pendant près d'un an. Ils ont, par la suite, été locataires sur la commune de Ris-Orangis, pendant plus de deux ans.
Madame a quitté le foyer familial avec ses enfants en Septembre 2015, suite à des violences. Ils ont été pris en charge à l'hôtel via le 115 pendant 3 mois.

Madame O est née en 1984 à BRAZZAVILLE au Congo. Elle est de nationalité Congolaise. Elle bénéficie d'un titre de séjour pour vie privée et familiale.
La famille O est composée de Mme et de ses quatre enfants, deux fils nés 2002 et 2010. Ses deux filles sont nées en 2011 et 2014. Ils sont tous les quatre de nationalité Congolaise et les trois plus jeunes sont nés en France.

Mme se révèle rapidement très autonome vis-à-vis des démarches administratives et de tout ce qui concerne ses enfants. Elle a pu trouver un travail sans le soutien de sa référente éducative. Par contre Mme O se trouvait en difficulté vis-à-vis de sa situation maritale. Mme est séparée du père des enfants, mais aucune démarche n'avait été entamé pour remédier à cette situation. Mme a pu confier qu'elle avait été victime de violences de la part de Monsieur. Celui-ci continuait à exercer des pressions et à provoquer des incidents vis-à-vis de madame. Celle-ci a été soutenue par sa référente tant sur une écoute de ses difficultés que sur des orientations auprès des interlocuteurs nécessaires à ses besoins. Mme a pu bénéficier de rendez-vous avec une avocate, de même elle a été soutenue par le psychologue du service.

D'un point de vue professionnel Madame O a signé un CDI de 80 heures par mois en tant qu'auxiliaire de vie sociale, en Aout 2016. Elle effectue régulièrement des heures complémentaires.
En plus de son salaire, Madame perçoit des allocations familiales, la PAJE ainsi que le RSA activité et la prime d'activité.

Madame s'acquitte tous les mois d'une participation financière à l'hébergement qui correspond à 10% de ses ressources, et n'a aucune dette en cours. Elle a pu commencer à épargner et à acheter le matériel nécessaire à l'entrée dans un logement (lit, matelas, lave-linge…).

Madame est demandeuse de logement social depuis le 2 novembre 2015.
Son souhait est d'accéder à un logement de 4 ou 5 pièces.

Madame travaille sur Paris et doit prendre les transports tous les jours. Elle a donc besoin d'être relogée proche d'une gare.
Mme a été relogée dans T4 à de Quincy sous Sénart.

Il est à noter que depuis l'ouverture des places « urgence famille », c'est le premier relogement d'une famille sur ce dispositif.

François BRAOUDE

Chef de service

CHAPITRE 3 : LOGIS-MONS

1. PRESENTATION DU SERVICE

1.1 Ses origines

La question de l'accès au logement demeure un enjeu central dans l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés d'ordre économique, social et/ou psychologique. *Pour les professionnels, il représente autant une finalité qu'un moyen pour travailler à l'insertion des ménages modestes ou fragiles. Face à une crise qui perdure, voire s'aggrave*[1]*, de nouvelles priorités et de nouveaux dispositifs ont été définis et créés par les pouvoirs publics, invitant les pratiques à évoluer et à se diversifier.*

L'association COMMUNAUTE JEUNESSE *se mobilise dans la lutte contre les exclusions et* **intervient depuis ses origines dans la mise en œuvre du droit au logement**. *Elle s'est donc inscrite inévitablement dans ces changements avec la création, en 2007, d'un service d'accompagnement social lié au logement.*
Ce service proposait initialement à des ménages à la situation socio-économique stabilisée (emploi, ressources) un logement temporaire (contrat de sous-location) et un accompagnement axé sur la préparation et l'accès à un logement définitif dans le cadre de mesures ASLL Aide au projet.

Depuis sa création, le service a connu de nombreux changements, dus à l'évolution constante de la politique du logement et son foisonnement de lois et dispositifs, tant sur le plan de ses missions et modalités d'interventions, que sur le plan de l'organisation de son activité.
Ses **missions se sont ainsi fortement diversifiées** *en fonction des nombreuses impulsions législatives et politiques. A cet accompagnement de ménages hébergés par l'association, s'est rajouté et développé un accompagnement social « hors les murs » pour travailler à l'accès ou au maintien dans le logement de personnes hébergées ou logées sur l'extérieur.*
Issu du CHRS, le service partage le même projet d'établissement *qui reprend notamment les valeurs défendues dans le projet associatif et utilise les outils mis en place par la loi 2002-2 dont notamment : le livret d'accueil, le contrat de séjour, le projet personnalisé d'accompagnement (ASLL, AVDL ou FNAVDL), le projet d'établissement et le Conseil de Vie Sociale de l'association (dans lequel siègent 2 représentants élus par les ménages accompagnés).*

En 2017, 1 coordinatrice, 1 assistante sociale, 3 conseillères en économie sociale et familiale *(dont 1 en CDD en fin d'année),* **1 technicienne en économie sociale et familiale, et 1 secrétaire-agent d'accueil composent l'équipe**.
Chaque travailleur social peut suivre jusqu'à 25 personnes seules ou familles dans le cadre :

- **De mesures ASLL** *par le Conseil Départemental : « ASLL* **Aide au proje***t » ; « ASLL* **Accès** *» ; et « ASLL* **Maintien** *».*
- **Des diagnostiques et des mesures FNAVDL** *financées par les services de l'Etat pour les* **ménages reconnus PU DALO**.
- **De mesures AVDL « hors DALO »** *financées par les services de l'Etat : « AVDL vers le relogement » ; « AVDL lors du relogement » ; « AVDL dans le logement »*

1.2. Un accompagnement spécifique

Si les appellations changent et avec elles leurs modes d'orientation et de financement, **c'est un même type d'accompagnement qui est effectué : individualisé et contractualisé avec des personnes qui rencontrent des difficultés financières et sociales pour accéder à un logement ou s'y maintenir.**

Au total en 2018, **171 ménages ont été accompagnés soit 369 personnes**
Et 82 ménages ont été rencontrés dans le cadre d'un diagnostic

[1] *23e édition du rapport annuel sur l'état du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre : En 2018, on compte 4 millions de personnes restent mal logées ou privées de domicile et 12 millions de personnes touchées par la crise du logement.*

Ces missions d'accompagnement peuvent porter sur les points suivants :

- **Evaluer la capacité des ménages à accéder et se maintenir dans un logement autonome et leur besoin d'accompagnement** *(diagnostics FNAVDL ASLL Maintien)*
- **Accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome** *(mobilisations des dispositifs),*
- **Soutenir, lors du relogement, l'intégration dans l'environnement et l'apprentissage des droits et devoirs du locataire**
- **Aider à la gestion budgétaire**
- **Accompagner pour le maintien dans le logement** *(lien avec les bailleurs, accompagnement dans les recours aux procédures d'expulsion, apurement de la dette locative).*

Les accompagnements se réalisent sur la base d'entretiens individuels (minimum 1 par mois), dans le cadre de rendez-vous sur le service et de visites à domicile.

L'éducatrice spécialisée anime également une **action collective, les « Ateliers-logement »** *dans les CHRS de l'association ou dans d'autres structures partenaires. La spécificité de l'environnement instable et incertain du service exige d'assurer une veille de son évolution, afin de pouvoir s'y adapter et de pouvoir garantir sa pérennité et son évolution. La diversité des missions du service exige également* **l'animation et le développement d'un partenariat conséquent.**

2. L'AIDE AU PROJET

En 2017, l'objectif fixé par convention par le FSL a été atteint, soit la réalisation de 430 mois mesure sur l'année.

Aide au projet	Aide au projet sans hébergement	Accès	Diagnostics maintien sans suite	Maintien
161	17	46	4	201

2.1. AIDE AU PROJET avec hébergement

Le dispositif est cofinancé par le Fonds de Solidarité Logement 91 (accompagnement social) et par l'Aide au Logement Temporaire de l'Etat (hébergement). **Chaque ménage est titulaire d'un contrat de sous-location et bénéficie d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement pour 2 ans.**

	Entrés	Hébergés	Sortis	dont Relogés
Ménages	7	21	8	7
Personnes	7	24	8	7

Le service Logis Mons maintient sa capacité d'hébergement à **14 lieux d'hébergement** *:*

- **10 appartements** *dans le diffus (9 studios et 1 T3) du parc public ou privé pour personnes seules et familles*
- **2 appartements Adoma** *(1 studio et 1 T1Bis) pour personne seule et famille sur la résidence d'Athis-Mons)*
- **2 chambres Adoma** *pour hommes seuls dans la résidence de Montgeron*

Les ménages accueillis en 2017 :

7 nouveaux ménages *(7 adultes)***, orientés par le SIAO, ont été admis** *:*

Homme Isolé	4
Femme Isolée	3
TOTAL	7

Sortie de structure médico-sociale	3
Fin d'hébergement chez des tiers	2
Sans hébergement, errance	2
TOTAL	**7**

Malgré des situations financières et professionnelles en cours de stabilisation, les situations d'hébergement des ménages admis restent précaires.

Les ménages hébergés en 2017 :

21 ménages
(22 adultes et 2 enfants)
161 mois/mesure comptabilisées

Homme Isolé	12
Femme Isolée	7
Famille monoparentale 1 enfant	1
Couple 1 enfant	1
TOTAL	**21**

Le service accueille majoritairement des personnes seules *compte-tenu du nombre important de logements temporaires destinés à ce public dans notre parc locatif actuel.*

Tranches d'âge	*Personnes*	*Pourcentage*
03/17 ans	2	8%
18/25 ans	2	8%
26/35 ans	5	21%
36/45 ans	4	17%
46/55 ans	7	29%
55 ans et +	4	17%
TOTAL	**24**	

Moyenne d'âge adulte : 43 ans

La moyenne d'âge des adultes après avoir augmenté, s'est stabilisée en 2017 augmenter *(2014 37 ans ; 2015 39 ans ; 2016 43 ans).*

- *Le niveau de ressources des ménages hébergés à l'entrée :*

Ressources mensuelles	Personnes isolées
500 à 900€	1
900 à 1250€	4
1250 à 1500€	1
1500 à 2000€	1
TOTAL	**7**

Le dispositif s'adresse à des ménages aux ressources modestes qui sollicitent un hébergement stable et un accompagnement afin de faire valoir leur droit au logement. *71% des personnes accueillis ont des ressources en dessous ou avoisinant le montant du SMIC (net 1450 euros). Le niveau des ressources de ces dernières a légèrement augmenté sur 2017, une vigilance ayant été particulièrement portée sur l'évaluation des situations à l'entrée et de la capacité des personnes à pouvoir accéder au logement dans les 2 ans.*

- *Niveau d'endettement à l'entrée :*

Montant	*Ménages*
Sans	14
- de 1000€	2
- de 5000€	1
- de 10000€	1
+ de 10000€	3
TOTAL	**21**

1/3 des ménages hébergés en 2017 ont présenté une situation d'endettement à leur entrée, fragilisant leur budget et compliquant leur accès à un logement pérenne.
L'accompagnement social proposé doit leur permettre de traiter et dépasser ces difficultés dans les 2 ans (encadrement de la dette, dossier de surendettement.).

Les ménages sortis en 2017

8 ménages sortis dont 7 relogés
8 adultes

- *Situation des ménages par rapport au logement à la sortie*

Mode de Sorties	Ménages
Relogement	
Relogement DALO	**2**
Relogement ACD	**0**
Relogement GIP	**2**
Droit commun / via Syplo	**3**
Autres	
Orientation en CHRS	**1**
Accompagnement à l'Accès	
ASLL	**2**
AVDL	**2**

88% des ménages sortis ont eu accès à un logement autonome.

Au regard des difficultés présentées, il a été nécessaire de travailler pour 1 personne à une réorientation en CHRS.
Conjointement à la réduction du temps d'accompagnement fixé à 2 ans en 2014, le service a été conduit à **travailler à l'anticipation des sorties et des orientations et à être plus vigilant à l'adéquation entre les situations orientées par le SIAO et les exigences du dispositif** *de logement temporaire en termes de critères (ressources stables, autonomie suffisante).*

50% des ménages relogés ont sollicité et nécessité un accompagnement social lors de leur entrée dans le logement *afin de consolider et stabiliser leur situation.*

La **durée moyenne de séjour des ménages sortis** *est de* **20,5 mois** *et de* **20 mois pour les 7 ménages relogés**. *L'augmentation de cette durée moyenne de séjour en 2017 (17 mois en 2016)* **illustre cette année le temps nécessaire à la stabilisation et à la consolidation des situations des personnes et le manque d'offre de logement qui perdure pour des ménages aux ressources modestes.**

2.2 AIDE AU PROJET sans hébergement

Le Fonds de Solidarité Logement 91 a orienté jusqu'en septembre 2017 vers le service des **ménages locataires en résidences sociales** *afin de* **travailler à l'évolution de leur situation et à leur accès dans un logement autonome et pérenne**, *dans le cadre d'une mesure ASLL Aide au projet de 2 ans maximum. Les 2 mesures restantes sur 2017 ont abouti à un relogement (durée moyenne d'accompagnement : 16,5 mois).*

	Accompagnés	Sortis	dont Relogés
Ménages	2	2	2
Personnes	2	2	2

3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT ACCES

Afin de **d'accompagner dans le cadre de leur installation dans le logement des ménages relogés** *(non DALO)* **préalablement suivis en Aide au Projet ou Maintien, ou sortants de structures d'hébergement orientés par le Fonds de Solidarité Logement 91**, *le service réalise des mesures ASLL Accès de 2 ans maximum.*

	Entrés	Accompagnés	Sortis
Ménages	4	9	4
Personnes	6	23	13

Les ménages entrés et accompagnés en 2017 :

9 ménages
(11 adultes, 12 enfants)
46 mois/mesure comptabilisées

Homme Isolé	2
Femme Isolée	2
Famille monoparentale 1 enfant	3
Couple 2 enfants	1
Couple 3 enfants	1
TOTAL	**9**

Orientations FSL	**5**
Orientations Internes (suite Aide au Projet 1 ; Maintien 2 ; CHRS 1)	**4**
TOTAL	**9**

La mesure ASLL Accès a pour objectif d'accompagner des ménages présentant des situations sociales ou économiques encore fragiles dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement et garantissant sur le long terme leur maintien dans ce dernier. *Plusieurs dimensions sont travaillées : Installation dans le logement, aménagement et entretien du logement, ouverture des droits/démarches administratives, gestion budgétaire, inscription dans l'environnement, relais avec les services de proximité.*

Les fins de mesure 2017 :

La durée moyenne de l'accompagnement *des ménages sortis, tous orientés en 2016 par le FSL, est de* **6 mois**.

4 ménages
(5 adultes, 8 enfants)

4. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT MAINTIEN

La mesure ASLL Maintien vise à permettre le maintien dans le logement d'un ménage en situation d'endettement orienté par le Fonds de Solidarité Logement 91, et d'éviter l'expulsion par un travail de prévention (en amont) des procédures contentieuses.
Il s'agit de soutenir le rétablissement de la situation financière et la reprise de contact avec le bailleur : travail sur le budget ; ouverture de droits ; reprise du paiement du loyer et des factures ; négociation d'un plan d'apurement ; constitution d'un dossier de surendettement, accompagnement dans les démarches liées à la procédure d'expulsion ; recherche de nouveau logement plus adapté ou demande de mutation.

	Entrés	Accompagnés	Sortis
Ménages	12	29	15
Personnes	31	83	49

Les nouvelles mesures en 2017 :

12 ménages
(17 adultes, 14 enfants)
dont 2 mesures à la suite d'un diagnostic
1 diagnostic n'a pas été suivi d'accompagnement

Homme isolé	1
Femme isolée	4
Couple 1 enfants	1
Couple 2 enfants	3
Famille monoparentale 1 enfant	2
Famille monoparentale 4 enfants	1
TOTAL	**12**

Les ménages rencontrent des difficultés sociales, financières et parfois psychologiques importantes qui ont généré des impayés et un risque d'expulsion.
10 sur 12 ménages sont en cours de procédure *(du commandement de payer au concours de la force publique).*

Les ménages suivis en 2017 :

Homme isolé	1
Femme isolée	5
Couple 1 enfant	2
Couple 2 enfants	3
Couple 3 enfants	3
Famille monoparentale 1 enfant	6
Famille monoparentale 2 enfants	7
Famille monoparentale 3 enfants et +	2
TOTAL	**29**

29 ménages
(46 adultes et 37 enfants dont 9 majeurs)
206 mois/mesure

Ce sont principalement des familles *(79% des ménages suivis dont 51% de familles monoparentales)* **qui sont orientées et accompagnées dans le cadre d'une mesure ASLL Maintien.**
25% des enfants sont majeurs : *pour la moitié, ils sont à charge, sans aucune ressource - pour l'autre moitié, ils sont actifs mais n'ont pas de revenus suffisants pour quitter le domicile parental.*

- *Situation des ménages orientés en 2017 par rapport aux ressources et à l'emploi :*

Seuls 21% des adultes ont un CDI temps plein. **32% sont inactifs et 37% occupent un emploi précaire**.

11 sur 12 des ménages orientés en 2017, comprenant 8 familles, perçoivent moins de 1500 € de ressources mensuelles.

Montant des ressources	***Ménages***
Sans	0
< 500 €	1
De 500 à 900 €	3
De 900 à 1250 €	4
De 1250 euros à 1500 €	3
De 1500 € à 2000 €	1
De 2000 à 2500 €	0
+ 2500 €	0
TOTAL	**12**

	Adultes	**Enfants majeurs**
CDI temps plein	4	
CDI temps partiel	1	
CDD - 6 mois	1	
Intérim /contrat aidé	5	
Formation rémunérée	1	
Formation non rémunérée		1
Demandeur d'emploi	3	
Sans emploi	2	1
TOTAL	**17**	**2**

- *Situation par rapport à l'endettement au début de la mesure :*

Endettement	*Ménages*
- de1000 €	2
- de 5000 €	4
- de 10 000 €	4
+ de 10 000 €	2
TOTAL	**12**

Les impayés de loyer auxquels se rajoutent souvent des crédits à la consommation constituent la source d'endettement des ménages accompagnés. **50% des ménages orientés en 2017 ont contracté des dettes supérieures à 5000 €***, ce qui représente des arriérés d'impayés de loyers récurrents sur plusieurs mois voire années. La plupart de ces situations sont identifiées dans le cadre d'une problématique au départ classique : une dette locative. Or elle recouvre souvent, au-delà de difficultés financières, des situations personnelles et sociales complexes, des fragilités psychologiques et une réelle défiance à l'encontre des services sociaux mobilisés.* **La prise en compte de l'ensemble des difficultés sont indispensables pour rendre efficace l'accompagnement et sa finalité.** *Le partenariat avec les intervenants sociaux présents dans le suivi du ménage ainsi que le bailleur est impératif.*

Les fins de mesure en 2017 :

15 ménages
(20 adultes, 25 enfants)

Endettement	En début de mesure	En fin de mesure
Sans	0	6
- de1000 €	3	2
- de 5000 €	7	2
- de 10 000 €	2	3
+ de 10 000 €	3	2

6 ménages ont totalement soldé leurs dettes grâce à la mobilisation d'aides financières (subvention FSL) ou le respect des plans d'apurement négociés.
La durée moyenne de l'accompagnement *des ménages sortis est de* **8 mois** *(de 1 à 19 mois).*

5. EVOLUTION DU SERVICE ET DU DISPOSITIF

En janvier 2017*, de* **nouvelles mesures FNAVDL vers et dans le logement***, en direction des ménages reconnus prioritaires au titre du DALO, ont été mises en place en 2017. Après avoir répondu à un appel à projet de la DHRIL en juin 2016 avec l'***AISH***, les deux associations ont été désignées comme l'un des 2 opérateurs du département pour 2 ans pour assurer 75 mesures/mois. Cette action a nécessité sur l'année l'embauche de travailleurs sociaux (en CDI et CDD).*
En avril 2017*, le développement des activités et l'extension de l'équipe ont nécessité le* **déménagement du service** *sur des locaux partagés avec une des équipes du CHRS Jules Vallès sur la commune de* **Ris-Orangis***.*
Dans le cadre de leur mission, les travailleurs sociaux sont régulièrement confrontés à des problématiques complexes dans leurs nombreux accompagnements, particulièrement dans le cadre des mesures ASLL Maintien. **Beaucoup de situations révèlent chez les personnes suivies des difficultés d'ordre psychologique voir psychiatrique** *qui nécessitent l'élaboration d'une démarche et d'un positionnement adapté. Ainsi, afin d'assurer un appui technique pour les aider à améliorer leurs réponses professionnelles,* **une supervision d'équipe** *s'est engagée et* **une psychologue** *intervient auprès de l'équipe.*

Pour 2018*, le FSL nous demande de passer par avenant à la réalisation de* **460 mois/mesures** *au lieu de 430. Pour 2019, lors du Bilan 2016, le FSL s'est dit vouloir retravailler la fiche de demande et de renouvellement des mesures et se concerter avec la DDCS pour optimiser l'articulation entre les dispositifs.*

2. L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)

Les mesures AVDL, financé par la DRIHL, sont prioritairement destinées aux ménages reconnus prioritaires et urgents DALO.

2.1. L'accompagnement individuel

L'accompagnement individuel est **destiné aux personnes présentant des difficultés sociales ou financières susceptibles de compliquer leur accès, leur installation et leur maintien dans un logement.**

	Entrés	Accompagnés	Sortis
Ménages	18	48	24
Personnes	26	84	42

Il vise l'autonomie des personnes en bénéficiant des droits correspondant à leur situation tout en respectant leurs obligations de locataires. **L'accompagnement proposé est diversifié et adapté à la situation de chacun, donc variable dans sa durée et dans son intensité.**

Les nouvelles mesures en 2017 :

18 ménages
(18 adultes, 8 enfants)

Homme isolé	6
Femme isolée	6
Couple 1 enfant	0
Couple 3 enfants	0
Famille monoparentale 1 enfant	5
Famille monoparentale 2 enfants	0
Famille monoparentale 3 enfants	1
TOTAL	18

	Accompagnement Vers le Logement	Accompagnement Vers ou Dans le Logement	Accompagnement lors du Relogement
Orientations	**Résidences Sociales**	**SIAO**	**Communauté Jeunesse**
Ménages	4	5	9

Les ménages suivis en 2017 :

48 ménages
(50 adultes et 34 enfants)

Homme isolé	14
Femme isolée	13
Couple 1 enfant	1
Couple 2 enfants	0
Couple 3 enfants	1
Famille monoparentale 1 enfant	11
Famille monoparentale 2 enfants	6
Famille monoparentale + 3 enfants	2
TOTAL	**48**

Ce sont principalement des personnes seules et des familles monoparentales *((56% d'isolés, 37% de familles monoparentales)* **qui sont orientées et accompagnées dans le cadre d'une mesure AVDL.**

	Orientations	Ménages
Accompagnement Vers le Logement		
Résidences Sociales **18**	**ADOMA**	**8**
	ARAPEJ	**5**
	ADEF	**5**
Accompagnement Vers ou Dans le Logement		
SIAO **14**		**14**
Accompagnement Lors du Relogement		
Communauté Jeunesse **16**	**CHRS**	**9**
	LOGIS-MONS	**7**
	TOTAL	**48**

Les fins de mesure 2017 :

16 ménages
(17 adultes et 17 enfants)

	Accompagnement Vers le Logement	Accompagnement lors du Relogement	
Orientations	**Résidences Sociales**	**SIAO**	**Communauté Jeunesse**
Ménages	11	1	4
Dont relogés	6	1	

La durée moyenne de l'accompagnement *des ménages sortis est de* **15 mois** *(de 3 à 38 mois).*

2.2. L'accompagnement collectif

Dans le cadre de l'AVDL, **une autre forme d'intervention sociale est mise en œuvre***, visant la participation active des ménages et leur responsabilisation dans le processus d'accès au logement :* **des ateliers de préparation à l'accès au logement sont ainsi proposés aux ménages hébergés et suivis par l'association** *(CHRS, suivis AVDL)* **ou par d'autres structures partenaires** *(Mission Locale Nord Essonne, ADEF Evry, ADOMA Athis,). Il s'agit de* **clarifier, de dynamiser leur projet logement, de développer leurs connaissances, et de favoriser leur implication et leur mobilisation dans leurs démarches de relogement** *Ces ateliers permettent également de* **repérer les ménages susceptibles d'avoir besoin d'une mesure AVDL** *pour les accompagner au relogement et à la sortie d'une résidence sociale.*
Les ateliers doivent permettre aux participants :

- *De connaître les droits et les devoirs du locataire*
- *D'établir des critères de choix qui tiennent compte de la réalité des offres*
- *De renforcer des apprentissages autour de la gestion du budget logement*
- *De préparer l'installation réelle dans le logement, de prévenir des accidents domestiques…*
- *De favoriser le maintien dans le logement par la prévention des impayés de loyers*

Les ateliers sont organisés en 6 modules :

- *Atelier 1 : Vers le logement ; de l'idéal à la réalité (représentations personnelles, dispositifs existants)*
- *Atelier 2 : Devenir locataire (démarches qui précèdent l'entrée dans le logement)*
- *Atelier 3 : Etre locataire, ça veut dire quoi ? (droits et devoirs)*
- *Atelier 4 : La vie dans le logement (savoir habiter, gérer son budget)*
- *Atelier 5 : Sécurité dans un hébergement collectif*
- *Atelier 6 : Famille « Sécurité dans le logement »*

17 ateliers *ont été mis en place avec au total* **79 participants**
5 participants par atelier en moyenne

	ADEF Evry	ADOMA Athis	MISSION LOCALE NE Résidence Bords de Seine Juvisy	SEMAINE DU LOGEMENT DES JEUNES	COMMUNAUTE JEUNESSE
Nombre d'ateliers	**2**	**4**	**4**	**3**	**4**
Modules	**Ateliers 1 et 4**	**Ateliers 1 et 2**	**Ateliers 1 et 2**	**Ateliers *Jeu KIJOULOU***	**Ateliers 1,2,3, et 6**
Participants	**7**	**18**	**20**	**19**	**15**

En 2017, nous avons travaillé à la création d'un **nouvel outil Power Point** *comme support à l'atelier Accès au Logement* **en direction des personnes habitants en résidences sociales avec la collaboration de Fatima GOURTI de la Résidence ADOMA d'Athis**.

Le service du Logis-Mons a développé depuis bientôt 8 ans une réelle expertise et des outils adaptés quant à la mise en place de cette action sur le territoire du Nord-Essonne, *reconnue et sollicitée chaque année par ses partenaires. Ainsi,* **pour 2018**, *afin de répondre aux besoins repérés et à une nouvelle demande,* **un atelier tri sélectif** *sera également proposé et le service interviendra sur la* **résidence ADOMA La papeterie à Corbeil**.

Le 27 septembre 2017, la DDCS a exprimé sa volonté **d'apporter plus d'harmonisation et de cohérence concernant ce dispositif**. *L'activité dans son ensemble manque en effet de cadre et de lisibilité, et semble disparate en fonction des opérateurs. Le nombre de 25 mesures par travailleur social a été entériné (ce que le Logis-Mons réalisait déjà). Son mode de financement devrait également à l'avenir changer (par mois/mesure et non plus au poste). Il est également envisagé que* **l'ensemble des orientations soit traité par le SIAO**. *Ainsi, nous avons d'ores et déjà rencontré ce dernier pour* **envisager de travailler ensemble sur 2018 à des outils de coordination et suivi de l'activité** *et décider de les informer de chaque mesure AVDL interne ou résidence sociale réalisée.*

3. LE FOND NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (FNAVDL)

La mesure d'accompagnement FNAVDL financer par l'Etat (DRHIL) vise à favoriser l'insertion dans le logement de personnes en proie à des difficultés d'ordre social ou économique de la demande de logement a été reconnue prioritaire et urgente par la Commission DALO du 91 (COMED).
Par convention, les associations COMMUNAUTE JEUNESSE et AISH se sont engagées à mettre en œuvre, pour 2017 et 2018, 75 mesures qui doivent être réalisées pour 3 ETP de travailleurs sociaux soit 25 mesures en moyenne par travailleur social. (1,5 ETP de travailleur social pour chaque association).
La mise en place de ce dispositif a donc demandé de travailler en **étroite collaboration entre les deux services pour convenir des outils de coopération et de suivis de l'activité**.

3.1 Les saisines

La mise en route du dispositif sur l'Essonne *(après un an de suspension)* **a souffert de quelques mois de retard. Ainsi les premières orientations n'ont été effectuées qu'à partir des mois de mars et d'avril**. *Leur nombre a augmenté progressivement jusqu'en fin d'année. Transmises par la DDCS, les orientations font suite à la une demande de réalisation d'un diagnostic et/ou d'un accompagnement FNAVDL :*

- *La* **COMED** *du 91 : pour des ménages à la situation sociale et économique évaluée comme fragile et récemment reconnus PU DALO, dont le maintien du statut est conditionné à la mise en place d'un diagnostic.*
- *La DDCS pour des* **PU DALO historiques** *: pour des ménages PU DALO qui n'ont pas encore accédé au logement après plus de 6 mois, voire plusieurs années.*
- *Des* **BAILLEURS** *: pour des ménages PU DALO accédant au logement.*
- *Les DDCS d'autres départements pour des* **TRANSFERTS** *de ménages issus de leurs territoires et accédant au logement sur l'Essonne.*

En 2017, l'AISH et CJ ont été saisis pour travailler au diagnostic et à l'accompagnement de 161 ménages *(dont 83 Logis-Mons)*

SAISINES					TOTAL
Prescripteur	COMED	PU Historiques	BAILLEURS	TRANSFERTS	
AISH	34	25	11	6	78
CJ Logis-Mons	55	17	10	3	83
TOTAL	88	42	21	9	161

3.2 Les Diagnostics

Le diagnostic est **l'évaluation de la situation sociale du ménage au regard de son autonomie et de sa capacité à assumer les responsabilités d'un locataire**. *Il vise à définir et à réaliser les démarches et orientations nécessaires et adaptées en fonction de la situation particulière du ménage afin de garantir son accès et/ou son maintien dans le logement. Il peut être léger (3H) ou approfondi (6H).*

Si la convention prévoit 3 mois pour sa réalisation, il a été demandé de réduire cette **durée à 1 mois**. *Pour rendre ce travail efficient, les services ont décidé de ne pas se limiter au déclaratif d'un premier rendez-vous et de rassembler toutes les pièces justificatives nécessaires à rendre compte de la réalité des situations des ménages. Ils assurent donc cette évaluation après* **2 entretiens.**
Suite à cette évaluation, le service préconise ou non une mesure d'accompagnement et son niveau d'intensité

DIAGNOSTICS	Réalisés		Refus	Sans suite Ou prêts au logement	Préconisations d'Accompagnement
	Légers	*Approfondis*			
AISH	52	16	1	7	60
CJ	44	34	2	12	64
TOTAL	146		3	19	124

90% des saisines ont nécessité la réalisation d'un diagnostic, *les 9 situations transférées par un autre département ayant déjà bénéficié d'une évaluation.*

Seuls 3 ménages ont opposé un refus au diagnostic sur les 146 engagés.
Au-delà du risque de perdre leur statut DALO, nous constatons que **la très grande majorité des ménages sont rapidement contactés et se saisissent de l'aide proposée par nos services pour soutenir leur accès au logement.**

84% des diagnostics ont été l'objet d'une préconisation d'accompagnement *motivée par les besoins de leur situation et leur motivation à être soutenus dans leurs démarches.*

3.2 Les ménages rencontrés et accompagnés

Les ménages rencontrés en 2017 :
157 ménages *sur 161 saisines*
(4 ménages pour lequel le diagnostic est engagé ou finalisé en 2018)
Soit pour le Logis-Mons 81 ménages *sur 83 saisines*

Composition Familiale	AISH	CJ	TOTAL
Personne isolée	31	35	66
Couple	3	1	4
Couple avec enfants	16	17	33
Famille monoparentale 1 enfant	26	28	54
TOTAL	76	81	157

Ce sont principalement des personnes seules et des familles monoparentales *(42% d'isolés, 34% de familles monoparentales)* **qui sont rencontrées.**

- *Situation des ménages rencontrés en 2017 par rapport au logement :*

Seuls 56 % des ménages rencontrés bénéficient d'un logement stable *pérenne ou temporaire (résidence sociale, pension de famille.).*

39% sont en structures d'hébergement ou en hôtel et 8 personnes seules demandeurs de logement et sous statut PU DALO sont sans aucun hébergement *(en errance ou vivent dans leurs véhicules).*

Hébergement/Logement	AISH	CJ	TOTAL
Locataires	23	36	**59**
Hébergement chez des tiers	20	22	**42**
Logement temporaire	20	8	**29**
Hôtel	4	4	**8**
CHRS Centre maternel	7	4	**11**
CADA	1	0	**1**
Sans hébergement	1	7	**8**
TOTAL	**76**	**81**	**157**

- *Situation des ménages rencontrés en 2017 par rapport à l'emploi :*

49% des ménages rencontrés sont en situation d'emploi mais **seuls 16% bénéficient d'un emploi stable (CDI Temps plein).**

38% sont sans activité *et 22% sont en recherche d'emploi ou en formation***.**

Hébergement/Logement	AISH	CJ	TOTAL
CDI Temps plein	6	20	**26**
CDI Temps Partiel	7	7	**14**
CDD	11	6	**17**
Intérim	13	8	**21**
Formation rémunérée	1	3	**4**
Formation non rémunérée	1	5	**6**
En recherche d'emploi	14	11	**25**
Sans	23	21	**44**
TOTAL	**76**	**81**	**157**

Les ménages accompagnés en 2017 :

134 ménages *ont bénéficié d'un accompagnement*
124 faisant suite à un diagnostic,
Et 9 directement engagés pour des ménages issus d'autres départements
Dont **67 par le service du Logis-Mons**

- *Type d'accompagnement effectué au 31/12/17 :*

	Accompagnement Vers le Logement	Accompagnement Dans le Logement	TOTAL
AISH	**35**	**32**	**67**
CJ	**44**	**23**	**67**
TOTAL	**89**	**65**	**134**

- *Niveau d'intensité des accompagnements au 31/12/17 :*

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
AISH	**37**	**29**	**1**	**67**
CJ	**25**	**40**	**2**	**67**
TOTAL	**62**	**69**	**3**	**134**

- **Niveau 1 : Léger,** *pour des ménages prêts au logement qu'il faudra accompagner lors de la proposition*
- **Niveau 2 : Moyen,** *pour des ménages qui nécessitent d'être soutenus pour effectuer les démarches nécessaires pour faire évoluer et stabiliser leur situation administrative et économique afin d'être prêts au relogement.*
- **Niveau 3 : Approfondi** *pour des ménages dont l'accès ou le maintien dans le logement s'avèrent particulièrement difficiles pour des raisons autres qu'administratives ou économiques (endettement très élevé et non régulé, problèmes psychologiques ou médicaux lourds…).*

La mesure de niveau étant comptabilisé pour 0,25 mesure en cours, celle de niveau 2 pour 1 et celle de niveau 3 pour 2, **au 31 décembre 2017 la DHRIL comptabilisera 92.75 mesures** *(31 en moyenne par travailleur social)* **toujours en cours pour l'AISH et CJ**. *Ce chiffre illustre l'importance du nombre des orientations effectuées en fin d'année et le travail fourni par les services pour rattraper le manque d'orientations supporté en début d'année.*

Les ménages relogés :

26 ménages *bénéficiant d'une mesure d'AVL* **ont été relogés**
Dont **11 accompagnés par le service du Logis-Mons**

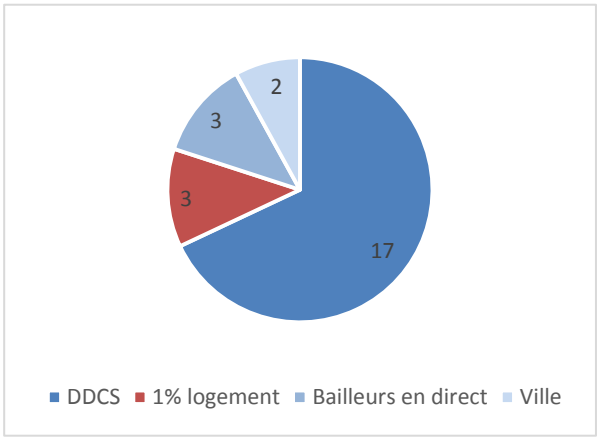

3.3 Les fins d'accompagnements

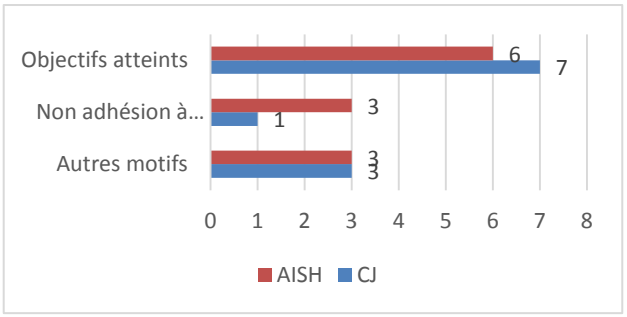

23 mesures d'accompagnement FNAVDL sur 134 ont pris fin en 2017
La durée moyenne de l'accompagnement pour cette année est 4 mois.

II. L'ETABLISSEMENT «FEMMES SOLIDARITE 91»

10 Quai de la Borde – Bâtiment A2 – 91130 RIS-ORANGIS

01 70 58 93 37 permanence d'accueil - 01 70 58 93 30 permanence écoute

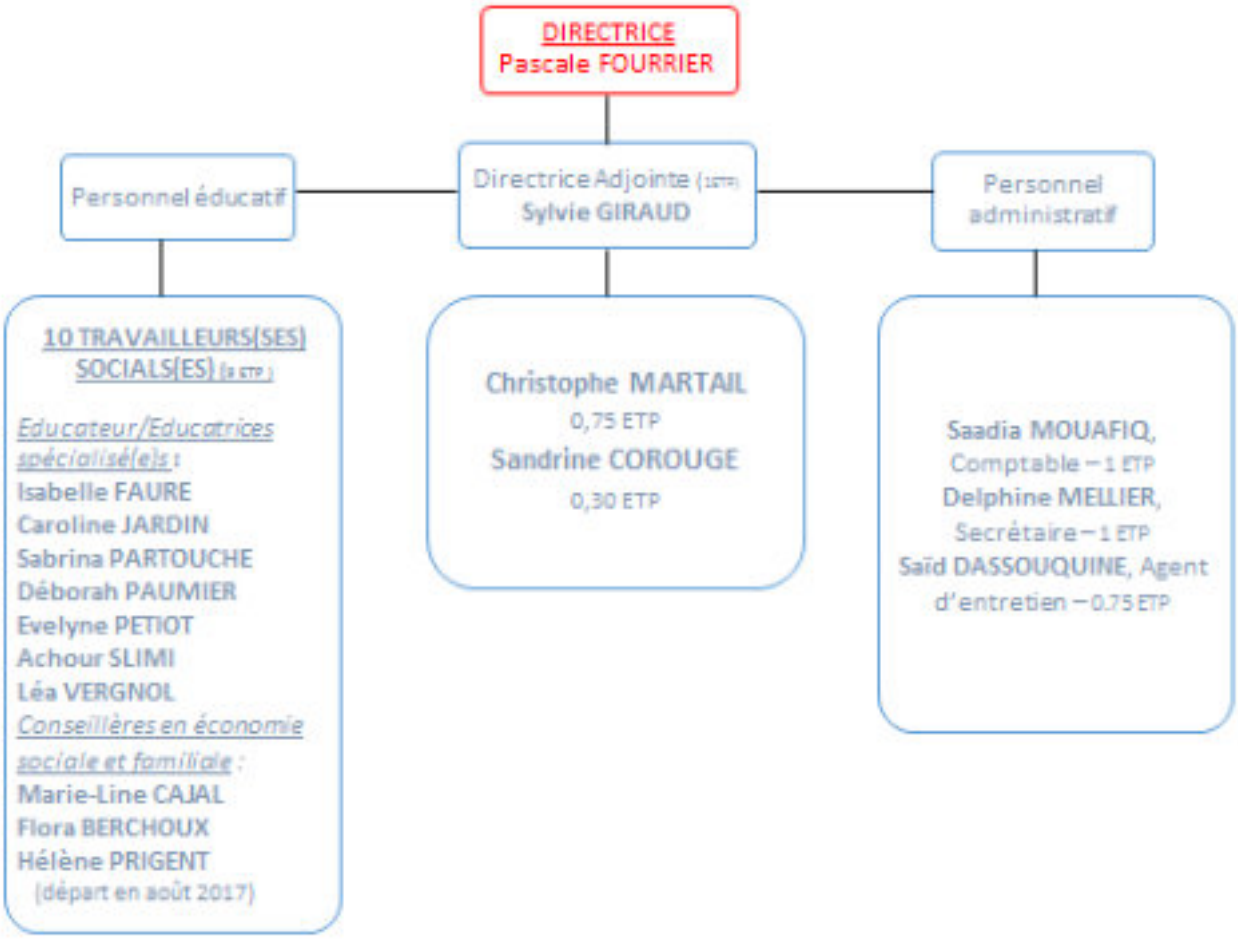

- **Un CHRS spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants : 88 places dont 19 en CHU et 30 en Urgence Familles**
- **Un LEAO : Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation**
- **des actions de sensibilisation**
- **une domiciliation administrative**

Préambule :

L'année 2017 est une année de transition qui finalise les mouvements engagés dans le dernier semestre 2016 : chacun(e) prend ses marques dans les nouveaux locaux investis fin juillet 2016 et s'y projette…
Collectivement s'est engagé un travail d'information « tout azimut » pour permettre à tous/toutes de repérer où s'inscrit désormais Femmes Solidarité 91...

Particulièrement touché par les erreurs de notre opérateur téléphonie (lignes coupées, changement contraint de nos numéros d'appel...), notre LEAO a été en souffrance de repérage et notre file active touchée de plein fouet.
Fort(e) de ce constat, plusieurs initiatives ont été prises afin de remédier à ces difficultés : campagne d'information auprès de nos partenaires via contacts, déplacements et diffusions de plaquettes, création d'une nouvelle affiche en petit format, propice à être facilement apposée, augmentation de l'amplitude de l'activité d'Écoute.

C'est aujourd'hui 30 heures d'Écoute qui sont proposée aux femmes.
L'équipe de l'établissement, solidaire dans l'effort à fournir et très engagée à soutenir le LEAO, a assuré les permanences supplémentaires d'Ecoute et œuvré à son repérage, nos deux collègues de l'accueil, mobilisées à 100%, ont durant plusieurs mois « sillonné » le Département via une tournée des Maisons Des Solidarités…

C'est aussi l'année où le dispositif Urgence Familles (30 places / 9 appartements) ouvert fin aout 2016, se déploie et s'inscrit dans notre pratique, fort de 2 postes supplémentaires qui viennent renforcer et enrichir l'équipe éducative : un nouveau poste de CESF permettant de créer un pôle « qualité de l'hébergement » en lien avec notre ouvrier d'entretien et notre CESF historique ainsi qu'un un nouveau poste d'éducateur.

C'est encore l'année où la question des enfants et jeunes nous mobilise et nous « agite » d'autant :

- *par la population importante d'enfants accueillis dont l'expression singulière dit les effets des violences,*
- *par la situation particulièrement dégradée de familles hébergées qui engage notre responsabilité dans l'interpellation d'un tiers extérieur du point de vue de l'aide sociale à l'enfance,*
- *par la présence significative d'adolescent(e)s et de jeunes adultes accueilli(e)s avec leur mère qui livrent à bas ou hauts bruits leur détresse et interroge notre pratique,*
- *mais aussi, par l'échange et la rencontre avec un jeune public dans le cadre de l'action de sensibilisation « Equité toi » animée en mission locale et lycée professionnelle qui nous confirme de l'absolue nécessité du travail de terrain*
- *par le constat réitéré que les jeunes femmes fréquentent peu les dispositifs tels que les LEAO dont le signifiant « violences conjugales » ne semble pas faire écho à leur vécu / expression de ce vécu, dont le mode de mise en contact et d'accueil ne coïncide pas avec leurs « usages ».*

Au travers les écrits des professionnel(le)s, ce rapport d'activité rend compte de nos observations et interrogations, de notre démarche réflexive engagée depuis des années, qui s'ancre et s'affirme précisément du côté de « la cause des enfants, petits et grands » : identifiés et reconnus comme victimes directes des violences conjugales, les outils et les moyens s'inscrivent dans le but de les aider « à sortir des violences » aujourd'hui puis demain.
Et aussi, du point de vue des jeunes, notre volonté d'ajuster notre pratique à leurs besoins et à leur réalité, de modéliser des outils de prévention et d'information adaptés propre à favoriser la prise de conscience, le changement des comportements et l'exercice de l'égalité entre ces femmes et ces hommes en devenir….

Par ces écrits, nous disons notre préoccupation à prendre soin de ce public vulnérable, exposé et porteur d'avenir, nous disons la responsabilité qui nous oblige et ce, dans la persistance des actions engagées et la dynamique projective à construire.
Le plan régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en ile de France 2017/2020 évoque très clairement des préconisations de protection et de prévention à l'endroit des jeunes et des enfants, il insiste et se positionne sur les perspectives à mener et les actions à envisager en la matière.

Sylvie GIRAUD,
Directrice adjointe.

1. L'HEBERGEMENT

	REALISEES	*A REALISER*	*TAUX D'OCCUPATION %*
Nombre de journées sur le **CHRS** *(INSERTION/CHU/URGENCE FAMILLES)*	**33321**	*32120*	**103.74 %**
INSERTION	**15101**	*14235*	**106.08 %**
C.H.U.	**6954**	*6935*	**100.27 %**
URGENCE FAMILLES	**11266**	*10950*	**102.89 %**

ADMIS	HEBERGES	SORTIS
ménages admis	**ménages hébergés**	**ménages sortis**
5 ménages admis en INSERTION *4 ménages admis en CHU* *1 ménage admis en URGENCE FAM.*	*16 ménages hébergés en INSERTION* *11 ménages hébergés en CHU* *10 ménages hébergés en URGENCE*	*6 ménages sortis en INSERTION* *4 ménages sortis en CHU* *1 ménage sorti en URGENCE FAM.*
personnes admises	**personnes hébergées**	**personnes sorties**
26 pers admises en INSERTION *11 pers admises en CHU* *5 pers admises en URGENCE*	*61 pers hébergées en INSERTION* *31 pers hébergées en CHU* *36 pers hébergées en URGENCE FAM.*	*22 pers sorties en INSERTION* *13 pers sorties en CHU* *4 pers sorties en URGENCE FAM.*

1.1. L'activité de l'hébergement

Au 31 décembre 2017, 88 places sont réparties sur 28 lieux d'hébergements dans le diffus.
Dispositif Insertion : 39 places : 2 F5 - 3 F4 – 1 F3 – 4 F2 – 2 studios
Dispositif Urgence : CHU Pérenne 19 places : 4 F3 – 2 F2 – 1 studio
Urgence Familles 30 places : 3 F3 – 6 F2

La prestation « appartement autonome » garantit le droit à l'intimité et à la sécurité des familles accueillies, s'inscrit dans notre démarche « qualité des hébergements » et participe à leurs parcours de reconstruction.

Les demandes d'admission :
L'orientation et l'accueil des ménages à Femmes Solidarité 91 sont justifiés par le seul « ticket d'entrée » violences conjugales dans un principe de places fléchées et par l'adéquation entre la capacité d'hébergement du lieu d'accueil, la composition familiale du ménage proposé et la particularité du dispositif.

Sur l'année 2017, **5** *ménages ont été admis sur l'Insertion :* **4** *par le biais d'une orientation SIAO Insertion et* **1** *dans le cadre d'une orientation en interne de l'urgence famille vers l'insertion.*

4 *ménages ont été admis sur le CHU –* **3** *par le biais du SIAO Urgence et* **1** *par celui d'une orientation en interne.*

Focal sur le dispositif « Urgence Familles » :

Fin juin 2016, dans le cadre de l'appel à projet de la DRIHL – création de places d'hébergement d'urgence pour familles à l'hôtel et en processus d'insertion- 30 places fléchées étaient créées et financées sur l'établissement.
Dans le courant du dernier semestre 2016, 9 familles étaient accueillies dans le cadre d'appartement individuel.
Rapidement, nous constations que la situation des familles orientées, évaluées plus globalement dans l'après coup de leur admission, étaient in fine, majoritairement précaires et/ou fragiles.
Pour certaines, les démarches avaient été activées, pour d'autres, pas.
Toutes ces femmes et enfants avaient traversé des histoires douloureuses dont pour une majorité, les traces étaient très actives. Les effets traumatiques des violences articulés à des histoires difficiles/chaotiques appelaient à un accompagnement global et spécialisé, particulièrement du point de vue des enfants, et ce, sur un temps plus long que celui préconisé dans les contours et les objectifs du dispositif initial.
1 *ménage a été accueilli en 2017 suite à une place libérée par une famille orientée en interne sur l'Insertion.*

4 femmes en insertion et 1 femme en urgence familles étaient au domicile, les autres avaient été hébergés en urgence, à l'hôtel.

Les personnes hébergées :

L'ensemble des personnes accueillies sur l'Insertion et le CHU sont originaires du département de l'Essonne.
55% *des familles hébergées sur l'Urgence Famille sont originaires de l'Essonne, 27% de Paris et 18% d'autres départements.*

Sur l'année 2017, **37** *femmes et* **91** *enfants dont* **9** *jeunes majeurs ont été hébergés. Les nombreux enfants accueillis relèvent d'un accompagnement au même titre que leur mère, c'est à dire d'un accompagnement prenant en compte leurs besoins singuliers et articulé à la complexité de leur situation actuelle comme de celle qu'ils ont fui avec leur mère. Ces enfants ne sont pas des victimes indirectes ou des témoins terrifiés ; ceux sont des victimes directes dont il est essentiel de repérer les effets délétères des violences à tout niveau et de construire des réponses adaptées. Cela n'est pas sans soulever de difficiles questions qui in facto, interroge l'ensemble du groupe familial. Le travail à engager est alors résolument vers le groupe familial et chaque membre le constituant.*

Typologie familiale des personnes hébergées

	INSERTION		CHU		URG. FAM.	
Femmes isolées	*1*	**6%**	*2*	**18%**	*0*	**0%**
Famille monoparentale +1 enfant	*1*	**6%**	*2*	**18%**	*0*	**0%**
Famille monoparentale + 2 enfants	*6*	**38%**	*4*	**37%**	*4*	**0%**
Famille monoparentale + 3 enfants	*3*	**19%**	*3*	**27%**	*6*	**40%**
Famille monoparentale + 4 enfants et +	*5*	**31%**	*0*	**0%**	*0*	**60%**
TOTAUX	**16**		**11**		**10**	

Seul le dispositif Insertion dispose d'appartements suffisamment spacieux pour l'accueil des femmes avec 4 enfants et plus. Notre vigilance s'est tournée vers un accueil diversifié, prenant notamment en compte les « grandes » familles dont l'hébergement est souvent moins accessible ou peu adapté.
L'accueil de femmes isolées reste « isolé ». Ce n'est pourtant pas sans nous préoccuper mais il faut bien le souligner, le diffus en appartement autonome est fortement lié à la contingence comptable du financement à la place (par personne).

Age des personnes hébergées

	Tranches d'âges des personnes hébergées						
	- 3 ans	3-17 ans	18-25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	TOTAUX
INSERTION	3	34	8	7	5	4	**61**
C.H.U.	2	17	1	4	4	3	**31**
URG. FAM.	4	22	0	8	2	0	**36**

Moyenne d'âge : 10 ans sur l'Insertion, 6 sur le CHU et 7 sur l'Urgence Famille.
L'âge des femmes hébergées sur l'insertion et le CHU ne subit qu'une très faible variation d'année en année : globalement les 26/45 ans avec des enfants de plus de trois ans sont majoritairement représentées.
Le dispositif Urgence Famille reçoit une population plus jeune ; en effet, 80% de femmes ont entre 26 et 35 ans.
Les enfants de plus de trois ans sont tout autant représentés.

L'éventail des tranches d'âge des femmes et des enfants nous indique que le processus mis en œuvre dans l'acte de séparation est singulier, souvent long et accidenté. Il insiste sur le fait que la violence conjugale traverse les périodes de la vie et s'exerce/se déclenche d'autant à l'arrivée d'un enfant.

Focal sur les jeunes majeurs et les adolescent(e)s *:*

La tranche **3/17** *ans concerne majoritairement les jeunes enfants. Cependant,* **14** *adolescent(e)s de 13 à 17 ans y sont représenté(e)s.*

La tranche **18/25** *ans ne concerne pas de jeunes femmes mères ou isolées mais exclusivement 6 familles (5 sur l'insertion et 1 sur le CHU) dont le ou plusieurs enfants sont jeunes majeurs, au total* **9** *jeunes majeur(e)s.*

Les adolescents accueillis à femmes solidarité 91 ont en commun d'avoir été co-victime des violences conjugales. Ils ont été exposés, bien souvent, depuis de nombreuses années aux violences subies au domicile. C'est dans ce contexte que s'opère les effets néfastes de la violence entrainant de lourdes conséquences sur leur développement. Pour se protéger ils ont souvent adopté des comportements défensifs : hyper-vigilance, hyper protection vis à vis de la mère, place de sauveur, toute puissance dans la relation à l'autre, défiance envers l'adulte, culpabilité… L'adolescence est une période sensible où les traits de personnalité ont tendance à s'intensifier. A l'admission en centre d'hébergement, il est parfois difficile pour la mère de réinstaurer un cadre rassurant et sécurisant et de retrouver une légitimité.

N 15 ans s'est opposée frontalement à son père. Les violences ont entrainé la mise en place d'une position défensive. L'adulte est relégué, elle lui oppose un détachement et lui donne à voir délibérément une attitude de dénigrement accentué par de la provocation. Le conflit est le moteur de sa relation à l'autre, il s'accompagne de conduites à risque et d'une mise en danger. Les entretiens au domicile aboutissent à l'expression d'un mal-être né de la discordance des places occupées par les membres du foyer. N est déscolarisée, ne se projette pas et ne désire rien pour elle. Son discours est imprégné de fatalisme qui empêche toute initiative.

Depuis tout petit, M. 14 ans est co-victime des violences physiques subies par sa mère, Les rencontres avec M se font qu'en présence de sa mère, il ne s'exprime que si nous le sollicitons. Ses réponses sont concises et ne laissent pas beaucoup de place à l'échange, l'émergence d'une relation de confiance est mise à mal. Sa posture renvoie à un enfant replié sur lui-même, au visage fermé, pas de sourire et une posture corporelle en retrait. Contrairement à son frère et sa sœur, il décline toute proposition d'activités ludiques. Invité à aller attendre sa mère dans l'espace dédié aux enfants, il refuse systématiquement et reste auprès d'elle durant les entretiens. Méfiant, il se pose en protecteur. L'hyper vigilance est le socle de la relation mère/enfant. Le travailleur social est identifié comme potentiellement dangereux.

C. 16 ans a été témoin des violences physiques subies par sa mère. Quelques années auparavant, sa déposition a été déterminante. Le procès en correctionnel a conclu à une condamnation de son père. A

l'issue de cette procédure, madame quitte sa région d'origine et s'installe en Iles de France. M « s'autoproclame » sauveuse, elle est celle qui a mis fin aux violences. Cette position de toute puissance va orchestrer sa relation aux autres. Les demandes auprès de la mère sont exorbitantes et rien ne peut lui être refusé. Convoquée par l'Assistante Sociale scolaire, M conditionne son retour en classe par l'achat de biens matériels. En réalité, M cherche surtout à réhabiliter sa mère dans sa fonction maternelle/éducative, ce qui apporterait un peu de soulagement à sa souffrance personnelle. La distorsion de la relation mère/adolescente ne peut s'ajuster que par l'acceptation de l'idée que l'une et l'autre soit à leur juste place.

L. a été témoin à de nombreuses reprises de la violence qu'exerçait son père sur sa mère. Elle s'est souvent interposée lors de ces violences, ayant un rôle protecteur pour défendre sa mère ou à l'inverse la dénigrant, reprenant les propos de son père. A leur arrivée sur le centre d'hébergement, L. âgée de 17 ans, gère beaucoup de choses dans la vie de sa mère. Elle s'occupe de ses papiers administratifs, sur demande de Madame et interfère dans l'éducation de ses frères et sœurs. La relation entre Madame et sa fille est très conflictuelle. L. reproche à sa mère de ne plus être la même depuis le départ du domicile conjugal et n'accepte pas son nouveau compagnon. Des entretiens familiaux avec L., sa mère, le psychologue et la référente ont été proposés à Madame et sa fille. Ces entretiens, parfois difficile à mettre en place, ont mis en évidence une posture ambivalente. L. oscille entre un sentiment de culpabilité et la volonté de prendre les décisions à la place de sa mère, l'une et l'autre sont dans une grande souffrance.

La reconnaissance de l'adolescent comme co-victime est un préalable à toute proposition d'accompagnement éducatif. Les passages à l'acte successifs les impactent dans leur construction et ils vont chacun, à leur façon, adapter des réponses plus au moins acceptables.

Nous nous attachons à soutenir la sortie des violences en tentant de prendre en compte les interactions du système familial : si l'adulte ne protège pas, le rapport de l'adolescent à son devenir en est altéré. Notre démarche est de réhabiliter chacun dans sa fonction en lui reconnaissant une place légitime. Implicitement, pour que les places bougent, l'adolescent doit sentir que sa mère l'y autorise. C'est ainsi un long travail de réappropriation où chaque membre de la famille va opérer du changement. La place que chacun va tenter d'occuper doit être une place valorisante dans laquelle les bénéfices peuvent permettre de renoncer à celle occupée précédemment.

Les situations décrites ci-dessus montrent la complexité et la singularité de chaque situation. La spécificité qu'offre l'accueil en CHRS permet d'inscrire le parcours dans le temps et d'ouvrir un éventail de propositions d'accompagnements ou d'orientations.

Déborah PAUMIER
& Achour SLIMI,
Educatrice/Educateur spécialisé(e)s.

Montant des ressources des personnes hébergées à leur entrée

Ressources des ménages hébergés à leur entrée							
	Sans ressource	**-500 €**	**500-900€**	**900-1250€**	**1250-1500€**	**1500-2000€**	**TOTAUX**
INSERTION	*5*	*1*	*7*	*1*	*1*	*1*	**16**
C.H.U.	*3*	*0*	*5*	*3*	*0*	*0*	**11**
URG. FAM.	*3*	*1*	*3*	*2*	*1*	*0*	**10**

Globalement, les familles hébergées disposent de faibles ressources et se situent sous le seuil de pauvreté. Tout dispositif confondu et représenté, **30***% de femmes hébergées étaient sans ressource.*

Pour l'ensemble des familles hébergées, le delta ressource a pesé dans la décision de quitter le domicile. La situation de précarité économique et de vulnérabilité rendent d'autant plus difficile la perspective de mettre

en acte un départ et de se projeter dans un possible avenir. La question des ressources est en lien direct avec la violence conjugale qui impacte directement l'insertion, l'autonomie et l'accès aux droits des femmes qui la subissent : effets d'effondrement psychique, violences administratives et violences économiques exercées, isolement....
L'accès aux ressources est une priorité dans l'accompagnement engagé dès l'arrivée.
Des aides financières sont attribuées aux femmes sans ressource ou ayant de faibles revenus. Ces aides sous forme d'espèces et de tickets services permettent aux ménages de disposer d'un minimum de ressources et d'autonomie. Elles contribuent à la cohérence de l'accueil et du travail éducatif et concourent à préserver la dignité des personnes. Mensuellement, une participation aux frais d'hébergement est calculée au regard des ressources des familles, une caution d'entrée est demandée à l'entrée dans l'hébergement.

Situation d'emploi à l'entrée :

Seulement **6** *femmes sur* **37** *ont une activité salariée :* **2** *en CDI temps plein,* **3** *en CDI temps partiel et* **1** *en CDD.*
L'emploi, si emploi il y a, peut être considérablement fragilisé voire directement touché. Pour l'ensemble, les effets des violences conjugales entraînent l'effondrement de l'inscription professionnelle, une fragilisation dans l'accès à l'emploi ou une impossibilité à y accéder. De plus, les difficultés en matière de modes de garde sont autant d'embûches à franchir pour s'insérer professionnellement.
Reste la situation de total dénuement pour les femmes sans titre de séjour dont l'accès à l'emploi relève d'une perspective lointaine...
L'accès à l'emploi est un objectif majeur qui touche de front la capacité de ces femmes à s'envisager dans de toutes premières démarches d'insertion professionnelle ou de se ré-envisager dans un emploi adapté à leurs compétences. Pour ce faire, l'aide à la reconstruction s'articule avec un accompagnement dans la réalité des démarches.

1.2. L'accès aux droits

Situation administrative à leur entrée des femmes hébergées	INSERTION	CHU	URG. FAM.
Carte nationale d'identité	*3*	*3*	*4*
Carte d'identité européenne	*2*	*1*	*0*
Carte de résident 10 ans	*4*	*1*	*3*
Carte de résident 1 an	*2*	*2*	*1*
Récépissé avec autorisation W	*4*	*2*	*0*
Récépissé sans autorisation W	*0*	*0*	*1*
En cours de régularisation	*1*	*2*	*1*
TOTAUX	**16**	**11**	**10**

Sur l'ensemble des dispositifs, **57***% des ménages sont dans une situation administrative stable, autorisant l'accès à toute démarche d'insertion.*
33% *des ménages sont dans une situation administrative précaire ou fragile,* **11%** *n'ont pas de statut.*

Les violences conjugales (physiques, psychologiques, administratives et économiques) s'inscrivent dans des histoires de vie marquées par des traumatismes à répétition, soit/et dans le cadre familial et culturel, soit/et dans le cadre du pays d'origine. Les blessures sont profondes et l'accès à un titre de séjour essentiel tant dans la réalité que dans une dimension symbolique. Se reconstruire passe par l'accueil et l'inscription dans le pays d'accueil.

Des dispositifs spécifiques permettent un accès parfois facilité pour ces femmes, cependant la régularisation reste longue et se complexifie. Elle se finalise réellement avec un titre de séjour sur la durée qui ouvre sur une sécurité à tout niveau tant pour les femmes que les employeurs et bailleurs. Nous nous y engageons.

Couverture sociale

Couverture sociale à leur entrée des familles hébergées			
	INSERTION	**CHU**	**URG. FAM.**
Sécurité sociale	*3*	*2*	*1*
Sécurité sociale + mutuelle	*2*	*1*	*2*
Sécurité sociale + CMU Complément.	*1*	*0*	*1*
CMU de base	*1*	*1*	*0*
CMU de base + CMU Complément.	*4*	*2*	*4*
Aide Médicale Etat	*2*	*3*	*1*
SANS	*3*	*2*	*1*
TOTAUX	**16**	**11**	**10**

Les violences conjugales ont des effets désastreux sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants, elles s'inscrivent durablement avec un retentissement majeur sur la santé. Nous constatons combien la précaution à l'endroit de la santé n'est pas/plus une évidence pour ces femmes dont le corps et les symptômes parlent pourtant à grands bruits. C'est ainsi pour elles tout un chemin à engager pour prendre/reprendre soin de leur corps, de leur « tête » et souvent mobiliser/remobiliser de la vigilance auprès de leurs enfants.

L'accès aux soins - physiques et psychologiques - est un impératif auquel nous répondons fortement dans la mise en œuvre de l'accès aux droits mais aussi dans un accompagnement « vers » pour les femmes et les enfants. Dès l'arrivée, les démarches propres à régulariser leurs situations administratives et favoriser l'accès aux soins sont mises en œuvre.

Autres que les démarches directement liées à une régularisation de la couverture sociale, d'autres outils viennent enrichir le travail engagé dans le réel des démarches par des propositions telles que des ateliers, des jeux... L'ensemble concourt à l'amélioration et à la prise en compte de la santé des femmes et des enfants telle qu'elle se définit « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». (Définition de référence de l'OMS).

Estime de soi : jouer ...
La majorité des femmes accueillies sur le Centre d'Hébergement présentent de nombreux indicateurs d'une faible estime de soi. C'est, entre autre, une des conséquences des violences conjugales qu'elles ont subi. En exemple, plusieurs résidentes présentent des difficultés à s'affirmer, à faire des choix, à construire des projets…
Afin de soutenir la reconstruction des femmes hébergées, l'équipe éducative a mis en place un atelier collectif basé sur la valorisation de soi.
Pour réaliser cet atelier, nous nous sommes appuyés sur le jeu « se connaître ». Celui-ci se compose de carte où figure des images et des questions. C'est un outil de médiation qui permet d'amener les femmes à identifier leurs qualités et leurs compétences.
L'utilisation de ce jeu a pour objectif d'accompagner les femmes vers une restauration de leur estime d'elles-mêmes. Les participantes devaient répondre aux questions de manière à exprimer des aspects positifs. Cet exercice n'est pas aisé surtout lorsque des situations de violences et des événements difficiles ont été vécus et traversés.
Notre rôle en tant que travailleurs sociaux a été de reformuler et d'orienter les propos des femmes afin de les valoriser.
Après avoir participé à l'atelier, les résidentes ont pu s'exprimer sur les effets de celui-ci.
Cet atelier leur a donné l'occasion de pouvoir prendre la parole, exprimer ce qui les différencie des autres, se reconnaître une habileté, s'affirmer, exprimer leurs goûts, leurs idées, leurs sentiments, leurs besoins. Ce fut également un temps de rencontre avec les autres résidentes, cet espace leur a permis d'échanger, de partager, un climat de confiance a pu s'installer. Elles ont pu prendre du temps pour elle, temps qui était consacré à se souvenir de leurs réussites et pouvoir en retirer un sentiment de fierté, donner du sens à leurs actions et se projeter dans l'avenir…
Lorsque l'estime de soi est faible, la restaurer prend du temps.
Les effets de changement s'inscrivent dans le quotidien et dans le regard de l'entourage.
Ces éléments sont travaillés tout au long de l'accompagnement effectué auprès des familles.

Léa VERGNOL,
Educatrice spécialisée.

Procédures civiles et judiciaires

Actes posés à l'entrée des femmes hébergées	INSERTION	CHU	URG. FAM.
Plainte	*2*	*4*	*4*
Main courante	*2*	*0*	*2*
Plainte + main courante	*4*	*3*	*0*
Aucun acte	*8*	*4*	*4*
TOTAUX	**16**	**11**	**10**

Le pénal :

50% *des femmes hébergées en Insertion ont posé un acte contre leur conjoint avant leur arrivée dont* **37,5%** *de plaintes.*
63% *de femmes accueillies sur le CHU ont déposé plainte.*
60% *de femmes hébergées sur l'Urgence Familles ont posé un acte dont* **40%** *de plaintes.*

Les pourcentages de femmes ayant déposé plainte, sont bien plus importants que ceux évoqués dans le cadre de la moyenne nationale. En amont de leur accueil sur notre structure, les femmes ont pour la plupart, été conseillées et soutenues (assistante sociale, associations spécialisées…) pour effectuer cette démarche. Certaines familles ont de l'antériorité dans un parcours d'hébergement. Les plaintes/mains courantes s'inscrivent dans cette antériorité, les plaintes peuvent avoir été déposées très en amont de leur accueil sur notre structure.

Ces mises en acte visent à dire une souffrance, dénoncer des violences subies et libèrent la parole, elles sont essentielles dans le parcours et le cheminement des femmes.
L'accueil et l'écoute qui leur est fait dans les commissariats et gendarmeries sont déterminants. La suite donnée par la justice - retenir ou pas la plainte - a des effets majeurs pour les femmes tant du côté du réel que des remaniements psychologiques que cela engendre.
Le travail d'accompagnement sur les questions pénales, est mobilisé pour l'ensemble des femmes.

Le civil :

Toutes les femmes hébergées engagent une procédure civile dans le cadre de leur accompagnement. L'engagement de ces procédures s'effectue majoritairement après le départ du domicile et requière un contexte qui permet à ces femmes de se poser et se rassurer, un accompagnement qui les sécurise et les informe de leurs droits leur permettant de faire des choix. L'enjeu y est très fort, mobilise fréquemment peurs et aspirations, la question des enfants y est centrale.
Toute procédure appelle à un travail en réseau, incontournable avec les avocates. L'équipe à ce propos, a engagé un partenariat de proximité avec des avocates repérées et engagées dans la question des violences conjugales. Cette collaboration actionne de la cohérence et de la réassurance dans l'accompagnement des femmes et inscrit l'accompagnement dans une dynamique partagée.

1.3. Soutien à la parentalité

Les très nombreux enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.
Victimes directes, les effets des violences de leur père sur leur mère ont des retentissements profonds à tout niveau dont il est essentiel de prendre la mesure et d'en comprendre les expressions singulières.
Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, consultations psychologiques, écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près. Le travail de réflexion engagé en équipe se poursuit en continu.
Une aide globale à la parentalité est envisagée avec leur mère afin de les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités et de la mise en œuvre d'une redéfinition familiale. Fréquemment, les violences conjugales altèrent les capacités maternelles tant elles maintiennent les femmes dans une position d'emprise, un contexte de terreur et provoquent un effondrement à tout niveau. Aider les mères, c'est aider l'enfant, aider l'enfant, c'est aider leur mère.
Il arrive parfois que les situations soient si dégradées qu'il est nécessaire d'interpeller l'Aide Sociale à l'Enfance, ce qui est toujours difficile. L'objectif visé est alors double : protéger l'enfant et aider/restaurer la mère. Cette articulation s'entend dans l'accompagnement de proximité que nous engageons avec la famille et le travail d'évaluation effectuée sur la situation qui nous préoccupe mais aussi sur les éléments contextuels/historiques dans laquelle elle s'inscrit.

Les violences conjugales ont des effets néfastes, voir dévastateurs sur les enfants témoins des agressions physiques, psychologiques ou d'autres formes de violence d'un parent sur l'autre parent.
Les enfants souffrent d'être au cœur de ce conflit permanent et en subissent les effets.
Ils peuvent avoir une image dégradée de leur mère qui a été maltraitée par leur père, ils peuvent avoir été régulièrement pris à parti, devenant une béquille familiale : ils ne sont plus à leur place d'enfant.
Selon l'âge des enfants, les effets de la violence auront des répercussions différentes.

Nous observons souvent que les violences conjugales ont gravement affecté la relation mère/enfant et que l'autorité de la mère a été fréquemment délégitimée par son ex conjoint.
Lors de l'arrivée d'une famille, notre première préoccupation est la protection de l'ensemble de la famille.
Mais comment répondre au mieux à la complexité de ces situations dégradées ?
Dans le cadre de l'accompagnement de la famille, nous avons recours aux ressources internes (aide à la parentalité, l'accompagnement social, consultation avec le psychologue, ateliers enfants…).
Notre accompagnement pluridisciplinaire peut permettre aux enfants de pouvoir bénéficier de figure d'attachement sécurisante et permet aux femmes d'évoquer leurs difficultés, d'être soutenues/étayées dans leur parentalité.

Cependant, dans certaines situations nous avons besoin de rédiger une information préoccupante pour obtenir une aide extérieure, une évaluation de professionnel de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce regard extérieur peut aboutir sur une Aide Éducative à Domicile ou sur une mesure judiciaire (AEMO ou placement de l'enfant).
La personne référente de la famille est celle qui a le plus d'éléments la concernant, elle aura observé leurs systèmes de fonctionnement, la place que chacun occupe, les difficultés voire les dysfonctionnements.
Il est cependant difficile pour la référente de mettre en exergue la ou les défaillances de la mère, reconnue avant tout comme victime. Il est alors complexe d'imaginer qu'elle puisse être dans de la négligence voire de la maltraitance envers son enfant.
La référente pourra être prise dans une sorte de conflit de loyauté, se questionnant sur son positionnement. Elle peut ressentir de la culpabilité en pensant œuvrer contre la mère, tout en étant persuadée du bien fondé de cet IP dans l'intérêt de l'enfant.
Lorsque la décision est prise de rédiger une information préoccupante, nous œuvrons pour être dans la bientraitance de l'enfant, tout en restant dans la bienveillance vis-à-vis de la mère. En exemple, l'information préoccupante lui sera lue et explicitée, nous l'informerons de nos rencontres avec les personnes qui gravitent autour de la protection de l'enfance et essaierons chaque rencontre ou étape de la procédure.
Lorsque les services sociaux d'aide à l'enfance se mettent en place, nous devons continuer notre accompagnement global auprès de la famille.
Nous sommes conscientes que les relations ne sont plus les mêmes et se complexifient, la relation de confiance est souvent entamée : les femmes peuvent alors, se conformer aux supposées attentes et adopter une position défensive.
Puis avec le temps, elles peuvent accepter cette aide, en général quand la crainte du placement des enfants s'éloigne. Ce temps aura souvent permis du changement, permettant à chacun de se repositionner et d'exercer des compétences.
Notre priorité est d'être au plus proche des familles et de leur singularité, chaque situation est unique, les personnes interagissent différemment en fonction de leur histoire de vie et du contexte social.
Aujourd'hui, cette question de l'information préoccupante continue à nous animer,

Isabelle FAURE
& Evelyne PETIOT,
Educatrices spécialisées

1.4. Sortie et relogement en 2017

Tous les relogements sont en parc public

	Relogement via ACD	Relogement via GIP	FOYER/ RESIDENCE	INTERNE	Nbre de ménage	Nbre de pers.
INSERTION	*4*	*1*	*1*	*1 (Vers C.H.U.)*	**6**	**24**
C.H.U.	*3*	*0*	*0*	*1 (vers CJ)*	**4**	**13**
URGENCE FAMILLES	*0*	*0*	*0*	*1 (vers insertion)*	**1**	**4**

Les familles sont accompagnées en amont du relogement et durant la période de relogement à chaque étape du parcours. Une attention particulière est faite à la réalité contextuelle du logement par le biais d'une information ciblée auprès des femmes.

Au total, **8** *familles ont été relogées dont* **2** *jeunes majeures issues de la même fratrie. Aucune famille du dispositif Urgence Familles n'a été relogée, leur parcours d'insertion n'étant pas encore abouti.*
3 *familles ont été orientées en interne :* **1** *vers un collectif compte tenu de sa fragilité,* **1** *vers un appartement d'insertion suite à des difficultés de voisinage et enfin* **une dernière** *vers un appartement plus adapté.*
Une jeune maman a été orientée vers une résidence maternelle.

Une femme accueillie avec ses grandes filles, toutes majeures, a décidé de repartir aux pays après le relogement de ses filles.

Nous constatons que les ressources issues de minimas sociaux restent un handicap pour le relogement ou en étirent considérablement la durée. Plusieurs familles sont dans cette situation d'attente de relogement malgré notre assurance à les considérer comme dans une situation stable ouvrant de fait, à un relogement.

RESSOURCES DES MENAGES SORTIS ET RELOGES	*INSERTION*		*C.H.U.*	
	A l'entrée	**A la sortie**	*A l'entrée*	**A la sortie**
SANS	*2*	**0**	*1*	**0**
500-900 €	*2*	**0**	*1*	**0**
900-1250 €	*1*	**1**	*1*	**1**
1250-1500 €	*0*	**2**	*0*	**2**
1500-2000 €	*0*	**2**	*0*	**0**
TOTAUX	**5**		**3**	

La situation des **8** *familles relogées s'est considérablement améliorée du point de vue de l'insertion professionnelle. Aucune ne travaillait à leur arrivée,* **7** *ont trouvé un emploi.*
Cette évolution est malgré tout pondérée puisque **5** *femmes travaillent à temps partiel (2 CDI et 3 emploi aidé). L'inscription dans l'emploi dans les contrats déterminés et/ou partiels est un grand classique, l'équilibre économique qui en découle reste juste et fragile.*
L'ensemble a recouvré ou stabilisé des droits en matière d'accès aux soins et aux prestations.

Durée de séjour

INSERTION		**C.H.U.**	
Composition familiale	*Prise en charge en mois*	*Composition familiale*	*Prise en charge en mois*
Famille 1 (5 pers)	*13 mois*	**Famille 1 (1 pers)**	*1 an et 5 m.*
Famille 2 (3 pers)	*4 ans et 10 m.*	**Famille 2 (4 pers)**	*3 ans et 4 m.*
Famille 3 (5 pers)	*1 an et 9 m.*	**Famille 3 (4 pers)**	*2 ans et 11 m.*
Famille 4 (3 pers)	*3 ans et 11 m.*	**Famille 4 (3 pers)**	*2 ans et 8 m.*
Famille 5 (3 pers)	*10 mois*		
Famille 6 (2 pers)	*2 ans et 8 m.*		
TOTAUX	**6 ménages**	**TOTAUX**	**4 ménages**
Durée moyenne de séjour en insertion : 2 ans et 6 mois		**Durée moyenne de séjour en C.H.U. : 2 ans et 7 mois**	

La durée moyenne de temps de séjour en insertion ou sur le dispositif Urgence est de **2 ans 6 mois et 2 ans 7 mois.** *En effet, les deux dispositifs proposent des prestations et un accompagnement similaires.*

Pour l'ensemble, ces moyennes sont à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité, elle peut jouer d'écarts importants en relation direct avec le contexte des situations et s'étirait considérablement.

Les séjours les plus longs parlent fréquemment de parcours où tout est à mettre en œuvre et en premier lieu la régularisation administrative. Elles traduisent des situations complexes et fragiles où construire/retrouver une stabilité demande du temps, celui pour surmonter les effets traumatiques des violences et celui pour s'inscrire dans l'insertion à tout niveau. L'impact de la violence conjugale est dans cet accès au relogement très présent. Procédures civiles et désolidarisation des baux.... ont des effets directs et dans le temps, sur le relogement des femmes.
C'est ainsi un parcours ardu, il faut relever que les familles reçues en CHRS font parties des populations les plus exposées à une paupérisation, particulièrement en matière d'emploi.

1.5. Rapport d'activité C.ESF 2017

Outre la poursuite de l'aménagement des nouveaux logements en lien avec l'ouverture des 30 places Urgence Familles supplémentaires acquises fin 2016, 2017 a vu la réalisation de 53 ateliers pour les familles, 19 femmes et 30 enfants y ont participé une ou plusieurs fois.

Quelques faits marquants cette année :

L'embauche d'une seconde C.ESF au mois de juillet a permis une nouvelle répartition du travail, notamment par la mise en place d'une référence pour chaque appartement, et d'outils permettant d'améliorer le suivi des travaux, en lien avec l'ouvrier d'entretien (mise en place d'un état des lieux intermédiaire annuel systématique et d'une réunion bimensuelle de suivi entre la directrice adjointe, les deux C.ESF et l'ouvrier d'entretien). Cette nouvelle organisation a aussi permis la relance des ateliers qui avaient été momentanément suspendus, et la création de nouveaux ateliers.

Il a été décidé qu'à l'arrivée de chaque nouvelle famille, serait inclue dans le protocole d'accueil une intervention C.ESF sur chaque logement, ciblée sur la prévention des accidents domestiques d'abord puis sur les économies d'énergie ensuite.
En effet, une nouvelle thématique écologie/économies d'énergie a été proposée, et s'est déclinée à travers deux ateliers : l'atelier « économies d'énergies » permettant de faire le point sur les moyens de réaliser des économies d'eau, d'électricité et de gaz, et sur le tri des déchets, et l'atelier fabrication de produits ménagers naturels avec des objectifs de prévention santé, de sensibilisation à l'écologie, et de réalisation d'économies.
18 ateliers ont été animés sur l'année 2017.
Par ailleurs, au cours du deuxième semestre 2017, nous avons défini comme prioritaire de travailler davantage auprès des enfants accueillis au CHRS sur les effets de la violence conjugale, afin de les soutenir en tant que co-victime.

Ainsi, des ateliers jeux ou activités ludiques ont été créés pour les enfants, avec les objectifs suivants : soutenir leur estime de soi et les valoriser, renforcer leur sentiment de compétence, identifier les émotions qu'ils peuvent ressentir et leur apprendre à les gérer, leur donner la possibilité de s'exprimer sur ce qu'ils ont vécu et les aider à identifier les personnes ressources susceptibles de les aider.
10 ateliers ont été animés au cours de l'année.

Flora BERCHOUX
& Marie-Line CAJAL
CESF

1.6. Rapport psychologue

Données relatives au public reçu

Eléments quantitatifs

Nombre d'entretien				Nombre de personnes		
entretien familial	*Enfant seul*	*Femme seule*	*RDV non honoré*	*Femmes*	*Enfants*	**TOTAL**
30	**42**	**29**	**14**	**18**	**52**	**70**
101						

Quelques commentaires concernant ces statistiques :

Comparativement aux chiffres de 2016, on constate une légère baisse du nombre global d'entretiens (101 en 2017 contre 111 en 2016) comme du nombre global de personnes suivies (70 en 2017 contre 79 en 2016). Ces baisses sont essentiellement dues à une absence de notre psychologue s'étalant sur 3 mois, celui-ci ayant dû être hospitalisé.
Elle ne reflète ni la proportion des demandes, ni la proportion des personnes pour lesquelles une prise en charge psychothérapeutique s'avère nécessaire. Si l'on extrapolait en tenant compte des 3 mois d'absence, l'activité serait même alors plutôt en hausse.

Par ailleurs, on constate une hausse significative du nombre d'entretiens « enfant seul » (42 en 2017 contre 26 en 2016) alors que le nombre total d'enfants rencontrés reste stable (52 en 2017 contre 53 en 2016). Compte-tenu de ce que nous venons d'évoquer (absence du psychologue), cette hausse peut paraître a priori paradoxale.
Indéniablement, cela signifie un allongement des prises en charge psychothérapeutiques. L'hypothèse la plus probable est que ce résultat reflèterait une aggravation des tableaux symptomatiques présentés par des enfants qui nécessiteraient des prises en charge plus longues et soutenues. Nul doute que l'augmentation de la proportion de résidentes socialement plus précarisées y est pour quelque chose.
L'instabilité sociale, les déménagements successifs et les changements d'école, la précarité de l'hébergement en hôtel avant l'arrivée sur notre établissement, les obstacles rencontrées par la mère dans son insertion professionnelle, tout cela vient s'ajouter au vécu déjà compliqué de l'enfant, provoquant davantage de dévalorisation de l'image de sa mère, de pertes de repères, d'attaques de son narcissisme et de l'estime de soi, et finalement de difficultés chez l'enfant.

Si on sait bien aujourd'hui que nombre de difficultés scolaires, de troubles du comportement et de la personnalité chez l'enfant sont imputables aux violences conjugales, les études les plus récentes montrent également que ces symptômes chez l'enfant augmentent significativement en fonction de 2 facteurs primordiaux : l'importance et la persistance du conflit parental, et les difficultés économiques et sociales du parent qui a la garde des enfants.
C'est pourquoi nos intervenants, sensibilisés à ces aspects, sont particulièrement attentifs aux signes de souffrance chez les enfants des résidentes que nous recevons. C'est pourquoi nous cherchons à les prendre en charge le plus précocement possible, en amont de troubles plus enkystés et dans un souci constant de prévention.

0

Violences conjugales : de l'enfant « spectateur » à l'enfant « victime »

Cette année, dans le cadre de notre partenariat avec le CIDFF[2] essonnien et le SPIP[3] d'Evry, nous avons été sollicités pour intervenir dans un stage de responsabilisation auprès d'hommes auteurs de violences conjugales. Ce type de stage a « pour objectif de prévenir la réitération des violences en mettant l'accent sur le suivi des auteurs. Il vise à rappeler aux auteurs le cadre légal et les conséquences légales de leurs actes, et de provoquer une prise de conscience leur permettant d'appréhender leur comportement et les impacts sur la vie personnelle et familiale ».

Notre intervention sur une demi-journée consistait plus particulièrement à leur faire prendre conscience des effets potentiellement délétères des violences conjugales sur leur enfant à court, moyen et long terme. Notre parti-pris fut de les amener à se mettre à la place de l'enfant, à se décentrer de leur position subjective afin qu'ils comprennent, en quelque sorte de l'intérieur, les conséquences négatives de la violence conjugale sur leur enfant.

L'expérience fut riche et intéressante, tant pour les stagiaires qui ont pu en faire retour, que pour nous. Elle nous a permis, de surcroît, de prendre conscience d'une évolution des mentalités concernant l'enfant victime. En effet, ce n'est que récemment que le regard porté sur l'enfant vivant dans un contexte de violences conjugales a évolué. Depuis une dizaine d'années, articles de Presse et ouvrages au carrefour de la psychologie et de la sociologie ont paru, citant quelques études ciblées et relatant les effets négatifs des violences intrafamiliales sur l'enfant[4]. Très progressivement, cet enfant est donc devenu plus visible pour être aujourd'hui un sujet à part entière.

La prise en considération de cette réalité de l'enfant s'est traduite, encore plus récemment, par une évolution du vocabulaire employé pour décrire le phénomène.

En témoigne par exemple la parution, cette année, du rapport d'un groupe de travail réuni par l'observatoire régional des violences faites aux femmes du centre Hubertine Auclert : « Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales ». Ce rapport fait état d'un certain nombre de constats relatifs aux enfants vivant dans un contexte de violences conjugales et donne des préconisations pour porter remède. Le titre du rapport, en lui-même, est déjà fort intéressant, évocateur d'une évolution des mentalités quant à la prise en compte de l'enfant dans ce type de situations. Il ne s'agit plus seulement de le décrire comme témoin des violences mais bien comme un sujet désormais « exposé » voire « co-victime ».

*De fait, en quelques années, nous sommes passés de l'enfant « spectateur de violences intrafamiliales » à l'enfant « co-victime de violences conjugales ». Et cela s'est fait graduellement. Il fut d'abord **« spectateur »**, cet être passif qui regarde les choses de l'extérieur et qui n'est pas (ou si peu) affecté par les événements. Puis il fut considéré comme **« témoin »**, ce qui le rapprochait un peu sans l'impliquer réellement, en le mettant encore relativement à distance. Puis on prit conscience qu'il était **« exposé »** aux violences et pouvait éventuellement en subir les affres. Ce terme « exposé » signifiait bien la possibilité d'une attaque débordant les défenses de l'enfant mais, dans le même temps, déplaçait une partie non-négligeable de la responsabilité du trauma sur l'enfant lui-même : de ses capacités à faire face ou à faire abstraction des violences, voire à entrer dans une forme de résilience, dépendait l'occurrence du trauma. Même si cela n'est pas totalement faux dans les faits, -car il est vrai que certains enfants ne développent pas (ou très peu) de symptômes consécutifs aux violences conjugales-, il y avait là quelque chose de profondément dérangeant. Il s'agissait en quelque sorte de renverser la responsabilité et de faire du trauma une simple éventualité sujette à caution. Cela ne collait pas avec les tableaux cliniques et la fréquence des troubles rencontrés. Sont ensuite arrivés les termes **« victime indirecte »** et **« co-victime »**. S'ils ont le mérite de nommer la position de l'enfant dans la*

---

[2] Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles.

[3] Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

[4] *Le stress post-traumatique chez l'enfant*, Karen Sadlier, PUF, 2001.

Femmes sous emprise, Marie-France Hirigoyen, 2006.

Amour et violence, le défi de l'intimité, Roland Coutanceau, 2011.

L'enfant face à la violence dans le couple, Institut De Victimologie sous la direction de Karen Sadlier, 2010 (2ème éd. 2015).

L'enfant exposé à la violence conjugale, Jean-Luc Tournier, 2012.

Violences conjugales et parentalité, Édouard Durand, 2013.

Violences conjugales : un défi pour la parentalité, Karen Sadlier, 2015.

Les violences conjugales, Liliane Daligand, 2016.

La violence conjugale frappe les enfants, Christine Frisch-desmarez, 2017.

Violences conjugales : le droit d'être protégée, Ernestine Ronai et Edouard Durand, 2017.

situation familiale, ce qui n'avait jamais été proposé jusqu'alors, ces termes introduisent, il me semble, une forme de secondarité, comme une forme de hiérarchie dans la victimisation.

Si l'on comprend bien le propos, la mère serait donc la victime principale, la victime « directe », en somme « LA victime », et l'enfant serait une victime secondaire, peut-être fortuite, en tout cas collatérale. Et bien non, l'enfant évoluant dans un contexte de violences conjugales n'est pas une victime subsidiaire !

En France, l'art. 371-I du CC (revisité en 2002 puis en 2007) stipule que les parents ont le devoir de protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé, sa moralité, et d'assurer son éducation. Or, chaque année[5], en moyenne, ***115 000 enfants***[6] *sont témoins de violences conjugales. Parmi eux, plus de 95 000 enfants sont considérés comme "témoins réguliers" (auditifs ou oculaires) de violences physiques et/ou sexuelles répétées (dont 60 000 ont moins de 6 ans)*[7]*. Des études ont montré que* ***60% d'entre eux*** *ont ensuite ce qu'on appelle « des troubles post-traumatiques », c'est-à-dire des troubles très similaires aux troubles des victimes d'un attentat ou d'un viol, donc des troubles graves et durables. Aujourd'hui, les chiffres montent que, même si l'enfant n'est pas directement victimes de violences physiques, ces violences conjugales ont un impact important sur lui, impact pouvant aller jusqu'au décès : en 2015,* ***36 enfants*** *ont été tués dans le cadre de violences au sein du couple parental*[8]*.*

Lorsque je reçois des enfants en consultation à Femmes Solidarité 91, ils ne viennent généralement pas en tant que victimes de violences conjugales, mais parce qu'ils souffrent de difficultés d'apprentissage ou de problèmes de langage, parce qu'ils paraissent excessivement tristes ou sont jugés trop impulsifs et instables voire soi-disant hyperactifs, ou parce qu'ils ont des conduites à risques. Les troubles sont donc variables : face à une situation de violences dans la famille, chaque enfant réagit d'une manière différente en fonction de son âge, de son niveau de développement et de sa personnalité, mais tous ressentent la peur, la tristesse, la culpabilité, la colère et la honte. ***Tous*** *sont pris dans le conflit parental. Il est frappant de constater que ces enfants semblent développer sensiblement les mêmes symptômes et troubles du comportement que les enfants qui subissent directement des « mauvais traitements » sous forme de violences physiques, sexuelles, psychologiques, ou négligences lourdes.*

C'est comme si, finalement, pour l'enfant, cela ne change pas grand-chose : que les violences agies le concernent directement ou qu'elles concernent une personne à laquelle il est particulièrement identifié et attaché (comme sa mère), les conséquences sur son développement et sur sa santé physique et psychologique sont les mêmes.

Cela signifie bien qu'en vérité, en matière de violences conjugales, aucun enfant ne peut plus, désormais, être considéré simplement comme une victime indirecte, encore moins comme un simple témoin. Allez, encore un petit effort et on pourra définitivement le considérer comme une victime à part entière, sans fausse pudeur, en regardant simplement les faits. Il est une victime des violences conjugales, une victime au même titre que sa mère, sa vulnérabilité en plus !

Christophe MARTAIL,
Psychologue clinicien

[5] Les chiffres cités sont tirés du rapport du groupe de travail réuni par l'observatoire régional des violences faites aux femmes du centre Hubertine Auclert : « Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales ».

[6] En France, chaque année, en moyenne **143 000 enfants** vivent dans un foyer où une femme a déclaré au moins une fois des formes de violences sexuelles et/ou physiques au sein de son couple. Parmi eux, **80%** sont **témoins** des violences conjugales.

[7] On sait que, parmi eux, **40%** sont aussi **directement victimes** de violences physiques et de maltraitances.

[8] 11 enfants décédés concomitamment à l'homicide de leur mère, c'est à dire dans le même temps que le meurtre de leur mère / 25 enfants tués par le parent auteur des violences conjugales, sans que l'autre parent ne soit lui aussi tué.

2. LIEU D'ECOUTE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Crée fin décembre 2011, notre LEAO est référencé parmi les 206 dispositifs recensés sur 99 départements. Le 4ème plan interministériel puis le 5ème plan 2017/2019 renforcent les LEAO, dispositifs indispensables pour les femmes victimes de violences conjugales. Pour notre part, deux conventions pluriannuelle – l'une avec la Direction Régionale aux Droit des Femmes et à l'Égalité pour la période 2016/2018 et l'autre avec le Conseil Départemental pour la période 2017/2019 – consolident notre dispositif.

Le LEAO a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales. Interpellé en amont ou dans l'après coup d'une séparation, il est force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants. Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Le seul critère retenu pour ces activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.

Ses prestations :

- *L'écoute inconditionnelle et bienveillante sur place ou par téléphone*
- *L'Accueil, l'accompagnement dans les démarches juridiques, judiciaires et administratives*
- *L'orientation dans un travail de partenariat*
- *Une consultation psychologique sur place*
- *Une domiciliation administrative spécifique pour ce public*
- *Des actions de sensibilisation pour tout partenaire et public, particulièrement les jeunes*
- *Une offre de conseils auprès des professionnels (le)s et particulier (e)s*

L'ensemble de ce dispositif permet à de nombreuses femmes de rompre le silence sur le vécu de violences et d'engager un parcours de reconstruction. La souplesse et la variété de l'offre permettent de répondre à de nombreux besoins et situations.

Préambule

Via une base de données spécifique, des fiches individuelles sont renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué afin de recueillir des données statistiques sur l'activité mais aussi sur le « profil » des femmes et l'aspect contextuel de leurs demandes.

Ce nécessaire recueil d'information n'est pas toujours aisé dans le cadre de l'Écoute où le propos est précisément d'écouter la parole des femmes « comme elle vient », d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année. En conséquence les items ne sont pas renseignés à même hauteur. Nous avons donc choisi cette année de ne retenir que les données particulièrement renseignées de l'Écoute.

2.1. L'Activité Ecoute

1 temps plein d'écoutante réparti sur l'équipe éducative, 30 heures de permanences par semaine

Chaque écoutant(e) s'identifie dès le premier contact et pourra être sollicitée lors d'un prochain appel. L'outil téléphone est un support très adapté pour ces femmes souvent traversées par la honte, la culpabilité et l'emprise. Il répond à un besoin de mise en contact qui peut préserver de l'anonymat et permet à celles dont la vie est sous surveillance, de se manifester.

Sur l'année 2017, ***399*** *femmes ont été écoutées.*

342 *femmes (****86****%) ont appelé un numéro spécialisé pour la première fois. De facto, cet appel vers une écoute réservée aux femmes victimes de violences conjugales, les identifie, leur permettant précisément d'émettre une demande. Un silence est rompu, c'est une première étape décisive dans leur parcours*

Le premier appel téléphonique survient souvent suite à une crise de violence mais il peut aussi intervenir à n'importe quel moment de la vie d'une femme qui subit de la violence conjugale. C'est un moment important, qui amène la femme à vouloir rompre le silence qui pèse depuis plusieurs années.
Quand l'appel fait suite à un épisode de crise, la femme qui appelle, parle de ce qu'elle vit et interroge sur les mesures à prendre dans l'urgence.
Ce temps d'entretien téléphonique est vécu intensément, en effet, elle se trouve dans une situation où son conjoint exerce de la violence et peut être très dangereux pour elle et les enfants. Elle veut agir pour que la violence cesse et se protéger. Ses sentiments sont partagés entre la colère, la révolte, la peur, parfois la terreur et l'humiliation, l'anxiété, la tristesse, la culpabilité, la honte… auxquels s'ajoutent souvent de l'impuissance, du désespoir et un sentiment d'injustice.
Quand la femme appelle hors période de crise, elle est souvent sous l'emprise de son conjoint et traversée par des sentiments contradictoires ; La situation de violence est rarement évoquée comme telle et souvent banalisée ; dans le courant de l'entretien, elle peut évoquer :

- *leur espoir qu'il change et leur désir de préserver malgré tout « l'unité familiale »*
- *leurs sentiments contradictoires et leur isolement*
- *la peur de l'avenir, de la solitude qui pèse*
- *la peur des représailles, des menaces incessantes*
- *la peur du signalement, du placement des enfants*
- *la peur de ne pas être capable « d'assurer » pour les enfants*
- *la peur du « qu'en dira-t-on ? » celle d'affronter les instances judiciaires…*

Evelyne PETIOT,
Educatrice spécialisée

Les écoutant(e)s aident les femmes à poser des mots sur les maux, à prendre conscience de ce qu'elles vivent dans un cadre déontologique qui les sécurise. Lors de ce premier contact, les femmes sont reconnues dans un statut de victime. Aucun travail de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.

A propos des femmes :

87% *des femmes sont originaires du département de l'Essonne. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et de son repérage.*
70% *des femmes ont entre* ***26 et 45*** *ans,* ***13%*** *entre* ***18/25, 13%*** *entre* ***46/55****, et* ***4%*** *plus de* ***55*** *ans.*
83% *des femmes ont des enfants dont* **57%** *de* **1 à 2** *enfants*
La surreprésentation des femmes avec enfants entre **26/45** *ans témoignent de l'irruption des violences ou de son intensification lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple mais aussi de sa persistance.*
13% *de jeunes femmes se manifestent. Cette tranche d'âge n'est pas épargnée par les violences mais l'accès à un numéro d'Écoute ou un lieu spécialisé restent plus difficiles ou tout du moins, moins adapté au premier abord. Un travail de terrain auprès des jeunes comme l'utilisation d'outils appropriés à cette tranche d'âge sont absolument nécessaire et nous nous y employons.*

87% *des femmes sont mariées, pacsées ou en union libre, parmi elles :*

- **40%** *des femmes sont encore au domicile. La violence s'exerce à l'intérieur du foyer, l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui leur permettent de rompre leur isolement et de révéler les violences qu'elles subissent.*
- **25%** *d'entre elles sont restées au domicile après le départ de Monsieur, situations souvent délicates qui mobilisent angoisses et peurs. La protection et sécurisation des femmes et des enfants sont fréquemment en question.*
- **35%** *ont quitté le domicile, beaucoup en urgence, pour une mise à l'abri. Beaucoup se retrouvent dans des situations précaires qui fragilisent considérablement l'acte de départ.*

13% *de femmes divorcées ou célibataires nous sollicitent dans l'après coup de la séparation, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridiques et judiciaires mais aussi pour une écoute et/ou un soutien psychologique, les effets des violences conjugales agissent sur du long terme. La séparation ne signe pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui se déplace et se joue fréquemment hors cadre conjugal, particulièrement autour des enfants.*

47% *de femmes ont un emploi,* **63**% *ne travaillent pas.*
Cet indicateur marque la très faible marge d'autonomie de nombreuses femmes. Les angoisses et les hésitations concernant l'avenir n'en sont que plus vives, la sensation d'isolement renforcée. Reste pour l'ensemble les difficultés liées à une séparation dont les effets de basculement touchent tous les domaines de la vie, y compris le domaine professionnel.
38% *de femmes ont déposé plainte en 2017 et* **35**% *n'ont posé aucun acte (plainte, main courante).*
L'activité du LAEO se situe dans une dimension dynamique en aval ou en amont d'une démarche de plainte.

2.2. Les prestations

Sur l'année 2017, **1066** *entretiens auprès des femmes ont été dispensés et* **84** *entretiens de conseil auprès de professionnel(le)s ou particuliers.*

Motifs de la demande

Le motif de la demande s'entend par la première demande évoquée par les femmes lors de ce contact, le ticket d'entrée qui « justifie » l'appel. Qu'elle soit dans le pragmatisme d'une démarche ou l'évocation d'une situation, la demande recouvre toujours un double besoin : celui d'être écoutée et reconnue, celui d'être informée et conseillée.

Les demandes		Les réponses & informations	
Conseils	**78%**	*Ecoute*	**69%**
Suivi	**89%**	*Suivi/soutien*	**89%**
Juridique	**39%**	*RDV accueil*	**71%**
Hébergement	**24%**	*Juridique*	**72%**
Social	**9%**	*Social*	**24%**
Demande de RDV	**67%**	*Médical*	**4%**
Conseil professionnels	**15%**	*Hébergement*	**32%**
		UCMJ	**10%**

L'écart entre la demande et la réponse évoque le travail réalisé dans l'entretien et les éléments qui ont surgi ou précisé durant ce temps d'échange et d'écoute.
Les réponses et informations proposées par les écoutant(e)s s'appuient sur la demande initiale puis se déroulent du point de vue de ce qui est repéré, évalué et traduit des situations. Elles sont la résultante d'une écoute attentive de chaque femme, dans un contexte singulier et sont toujours explicitées.

Notre numéro d'Écoute est aussi sollicité par des professionnels (le)s et particulier (e)s qui veulent évoquer une situation de violences conjugales dont ils ont connaissance ou dont ils ont été témoins. Des conseils et un soutien leur sont dispensés. Ces contacts sont importants, ils parlent de personnes sensibilisées et réactives qui participent de leur place à dénoncer les violences, à assister les femmes et les enfants.

***Des orientations** :*

52% *services sociaux, (MDS, CCAS.. pour accès aux droits et hébergements/logements),*
26% *Police, gendarmerie*
24% *Avocate*
15% *SIAO 115*
24% *Autres (association spécialisées, domiciliation, médical, psychologue)*
Les orientations sont faites après un travail sur le contexte de violences et la situation des femmes. Elles sont proposées lorsque les femmes se sentent prêtes à faire les démarches.
Cela entend un travail partenarial important comme une connaissance des dispositifs et de leur évolution. A noter, l'Écoute accueille des femmes pour qui les démarches dans la réalité ne sont pas encore envisagées sur ce temps, elles n'en sont pas là.

2.3. L'Activité Accueil

2 temps plein d'accueillantes, 1 temps partiel de psychologue de 9 heures hebdomadaires

Cette activité s'articule en complément de l'écoute téléphonique par un accueil in situ des femmes, un accompagnement dans les démarches, une consultation psychologique et une domiciliation administrative.
Le cadre de l'Accueil repose sur un principe d'inconditionnalité, toute femme victime de violences y est accueillie et écoutée à son rythme, sans jugement et dans la singularité de son histoire. Aucune contractualisation n'est envisagée, cet espace est celui de la parole et des mises en acte des femmes, dans le temps qui est le leur.

Les femmes sont accueillies sur place dans le cadre d'un rendez-vous ou d'une visite spontanée. Les accueillantes s'engagent dans une responsabilité de suivi et dans le maintien d'un cadre déontologique ce qui permet aux femmes de poursuivre le travail et l'échange engagés avec la même personne.

Femmes Solidarité : Un espace « pensé » pour l'accueil des femmes victimes de violences conjugales.

Les locaux de Femmes Solidarité 91 sont situés dans une zone d'activité à proximité de la gare de Ris-Orangis. Cet emplacement discret et sécurisé permet aux femmes bénéficiaires de notre Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation de ne pas être repérées comme des femmes victimes de violences conjugales se rendant dans un service spécialisé. Ainsi, elles sont reçues de façon confidentielle sans être exposées à un regard extérieur qui pourrait être vécu comme stigmatisant pour elles.

Par ailleurs, nos locaux sont composés de 2 « entrées-sorties ». Toutes les nouvelles femmes que nous recevons arrivent par l'entrée principale qui est signalée comme telle. Après un premier entretien souvent douloureux, que ce soit avec une éducatrice spécialisée ou la psychologue du service, premier entretien dans lequel les femmes vont à nouveau évoquer les violences conjugales subies, elles peuvent repartir par l'autre « entrée-sortie » où elles ne croiseront personne. Ainsi, elles peuvent quitter les lieux, sereines, rassurées et soulagées de ne pas avoir croisé d'autres personnes.

Sabrina PARTOUCHE,
Educatrice spécialisée.

En 2017, **183** *femmes ont sollicitées l'Accueil ,***135** *femmes dont* **101 pour la première fois** *ont été reçues soit par le biais d'une visite sur place soit par une prise de rendez-vous, la file active a été renouvelée à* **77%.**
48 *femmes (26%) ne sont pas venues à leurs rendez-vous.*
100 *femmes bénéficient/ont bénéficié d'un suivi de proximité. Leur situation appelle à un accompagnement qui dépasse quelquefois le cadre du LEAO, soit mobilisé un accompagnement resserré. Entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue sont engagés.*

A propos des femmes :

87% *de femmes ont un ou des enfants*
86% *sont mariées ou en union libre /* **62%** *sont au domicile et pour* **32%** *d'entre elles, le conjoint est parti du domicile.*

9% *ont entre 18 et 25 ans*
33% *ont entre 26 et 35 ans*
39% *entre 36 et 45 ans*
19% *entre 46 et + de 55 ans*

47% *de femmes ont un emploi et* **53%** *n'en ont pas.* **20%** *de femmes n'ont aucune ressource.*
39% *de femmes ont déjà porté plainte avant de nous rencontrer et* **25%** *n'ont jamais fait de démarche de plainte ou de main courante.*

Focal sur les 18/25 ans :
Force est de constater qu'il reste difficile de « toucher » les jeunes femmes et pourtant, les situations rencontrées évoquent des contextes souvent complexes où les familles sont souvent présentes, qui appelleraient à une aide et un soutien diversifiés.

La mère et la fille/La fille et la mère
En juin 17, une mère appelle pour sa fille L., 22 ans, présente à ses côtés. Le petit ami de L. était en correctionnelle la veille pour des violences commises quelques jours auparavant et sera jugé une semaine plus tard. Une autre audience pour de précédentes violences était déjà prévue pour septembre. Ce jeune homme, rencontré lors d'un séjour en psychiatrie il y a 4 mois, a déjà été jugé pour avoir tenté de tuer sa mère et a un problème d'addiction. L. a perdu 10 kg, pèse 41 kilos, est déprimée, fragile et sollicite une nouvelle hospitalisation, prévue le lendemain. La mère demande si sa fille peut être reçue et aimerait avoir des conseils sur le déroulé des procédures et des noms d'avocat-e-s.
Nous la recevons le lendemain matin, plusieurs heures. L. nous livre son histoire, l'extrême violence de cette relation de quelques mois, ponctuée de rares tentatives de séparation. Elle a conscience de l'emprise "Recevoir des coups était devenu naturel. Mais au fond de moi, je sais que je ne mérite pas de coups." et questionne le pourquoi de cette violence. Son souhait est de tourner la page pour être prête, en septembre à intégrer une école de cinéma.
Nous l'accompagnons chez l'avocate 2 jours plus tard. En sortant, sa mère s'effondre, voudrait que sa fille s'en sorte, la voit perdre pied, impuissante.
15 jours plus tard, la mère nous appelle. L. est sortie de la clinique la veille, a repris contact avec son ami, de façon insistante et Madame ne l'a pas supporté. Elles se sont disputées et Madame l'a envoyée vivre chez sa sœur en lui prenant ses clés pour la première fois. Madame retrace l'histoire de L. depuis son enfance. Les difficultés scolaires, les conduites à risques : alcool, drogues, milieu marginal, les consultations chez les orthophonistes, pédo-psy, psy, une précédente relation amoureuse qui se termine par une rupture, une IVG et un séjour en psychiatrie et pour finir cette mise en danger avec cet homme.
Madame évoque aussi sa séparation violente avec son mari, la place particulière de L. dans la fratrie, la complexité de leur relation mère-fille et ses craintes pour la vie de L. Même si ce nouvel épisode ne lui apparaît pas à mettre en lien avec les éléments précédents, Madame perçoit que malgré son amour, elle ne peut pas la protéger d'elle-même et qu'une séparation est nécessaire.
Notre travail d'écoute et de soutien se fera au profit de la mère qui, dans une réelle souffrance, le sollicite.
5 mois plus tard, lorsque que de nouvelles violences aboutiront à l'incarcération de Monsieur, ce sera de nouveau la mère qui téléphonera pour que L. puisse nous parler.
La mère est toujours inquiète pour sa fille mais elle se rassure en nous la « confiant ».
Nous, les professionnelles, lui permettons la mise à distance dans la relation avec sa fille.
Le discours de L. est le même, teinté de culpabilité et de colère. Elle n'est pas encore dans une démarche de réflexion ou de suivi psychologique qui pourrait l'amener à prendre conscience de ce qui se joue dans sa relation amoureuse. Pour l'instant, elle n'envisage que la solution médicamenteuse.

Caroline JARDIN,
Éducatrice spécialisée.

□ Les prestations :

L'activité de l'accueil se déroule sur l'ensemble de la semaine et 2 samedis par mois. Toute femme qui nous sollicite soit par téléphone, soit directement sur place, est entendue dans sa demande ; en effet, rappelons que ce dispositif accolé au CHRS, bénéficie de son infra structure et de la mobilisation de l'ensemble du personnel.

□ Des entretiens

Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voir « déposé ou dévoilé ».
Ces entretiens sont longs et denses, il est essentiel de prendre et donner du temps aux femmes qui pour beaucoup, font pour la première fois cette démarche.
Ces entretiens s'inscrivent dans la trajectoire des femmes pour sortir du silence et du secret. Ces espaces leurs permettent de témoigner des violences, de pouvoir vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.
Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes.

Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par la préparation de documents, contacts avec les partenaires associés au suivi et surtout, contacts réguliers avec les femmes par mail, téléphone....
Toute rencontre ouvre à un dossier personnalisé où chaque pièce et document liés aux démarches sont photocopiés et conservés.

- **397** *entretiens ont été sollicités par le biais d'une visite spontanée ou d'un rendez-vous sur place,* **83** *n'ont pas été honorés Les absences aux rendez-vous rendent compte d'annulations contextuelles, mais pas seulement. C'est principalement, dans le cadre d'un premier rendez-vous que les femmes « s'absentent ».*
- **218** *entretiens par téléphone dans le cadre du suivi ont été dispensés*

L'indépendance, « le nerf de la guerre » :
Nous avons fait le choix institutionnellement de recevoir et d'accueillir les femmes victimes de violences conjugales à leurs rythmes, en leur offrant le choix de nous appeler, de ne pas nous appeler, de venir en rendez-vous, de ne pas venir en rendez-vous... Par ce fait, nous ne rappelons pas les femmes qui ne se présentent pas à un premier entretien. D'une part parce qu'elles pourraient être en présence de leur conjoint et d'autre part, pour éviter de les culpabiliser ou de pointer de nouveau la difficulté principale qui est la leur, de choisir d'engager des démarches. Et le constat demeure le même : une femme rappellera pour reprendre rendez-vous quand elle se sentira prête à engager des démarches salutaires pour démêler sa situation. En effet, nos années de savoir-faire nous rappellent sans cesse à quel point nous soutenons le fait de ne pas rejouer la relation de dépendance avec elles et à quel point il est important pour elles de prendre ou du moins de réapprendre à prendre des décisions, quelles qu'elles soient...

Sabrina PARTOUCHE,
Educatrice spécialisée.

□ Des actes et des démarches :

66 dossiers ou documents : 52% *de dossiers d'aide juridictionnelle et JAF,* **27%** *d'attestations et* **21%** *de divers documents : régularisation administratives, courriers au procureur ou avocats…*

Au cours de l'année 2017 et dans le cadre d'un suivi, **32%** *de femmes ont déposé plainte,* **27%** *une main courante,* **21%** *ont été aidées et soutenues dans une démarche liée à une procédure pénale,* **62** *% pour une procédure civile et* **38%** *pour une procédure administrative.*
Pour les femmes rencontrées plus ponctuellement, **l'ensemble** *a bénéficié de conseils sur le dépôt de plainte et/ou sur les démarches liées aux procédures civiles*

Ce travail d'accompagnement est en relation avec la démarche de réflexion et de choix des femmes, soutenue parfois sur du long terme.
Il est bien sûr en relation avec les procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales et la réactivité dont doit faire preuve les femmes qu'il est essentiel de soutenir.

Ce travail s'accompagne toujours d'une information précise auprès des femmes sur le montage didactique du dossier, d'une explication sur la mise en perspective engagée dans le dépôt du dossier ou de la démarche à engager et bien sûre, l'étape qu'ils occupent dans le parcours singulier de chacune.

L'écrit occupe une place importante dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé, l'historique des violences traduit avec précision. Cette transcription est une mémoire vive permettant aux femmes d'interpeller le dispositif sur le temps qui est le leur, dans le temps dans lequel s'inscrivent les violences conjugales.
Il n'est pas inhabituel qu'une femme nous demande de produire une attestation des années après son passage sur établissement où réengage un suivi.

Prise en charge d'une jeune femme.

Madame J. a trouvé nos coordonnées sur internet. C'est une jeune femme de 20 ans qui a quitté le domicile conjugal depuis 2 mois quand nous la recevons pour la première fois en entretien. Elle rencontre son mari en Italie où elle vivait avec sa famille, établie dans ce pays. Son mari était son ainé de 17 ans. Mineure au moment de la rencontre, c'est sur les conseils de ses parents qu'elle a accepté d'épouser cet homme pourvu d'une bonne situation financière en France. Après le mariage célébré au Maroc, Madame a été rapidement enceinte et s'installera en France chez la sœur de son mari. Madame y décrit une vie « d'esclave domestique ».

Son mari n'était jamais là et quand il rentrait une fois par mois, elle évoque des violences régulières (physiques, sexuelles, verbales, psychologiques et économiques) à son encontre. Les violences auraient commencé peu de temps après le mariage. Madame a exprimé ne pas en avoir parlé du fait qu'elle était enfermée. Elle n'avait aucun accès à l'extérieur, l'interdiction de sortir, l'interdiction de contacter sa famille. Elle parle des menaces constantes de sa belle-famille qui lui répétait sans cesse que si elle faisait quoi que ce soit contre eux, ils lui enlèveraient sa fille et qu'elle ne pourrait plus jamais la revoir. Un jour, Madame a réussi à appeler sa sœur qui vivait en France pour tout lui raconter. Sa sœur aurait tout de suite appelé ses parents en Italie qui seraient venus la chercher au domicile conjugal.

Soutenue par sa famille, Madame a été déposer une plainte contre son mari et sa belle-famille pour les faits de violences. Depuis Madame vit avec sa fille chez sa sœur jumelle.

À sa demande et avec notre soutien, Madame a pu rapidement engager une procédure de divorce. Nous l'avons aidée à prendre contact avec l'avocate et remplir le dossier d'aide juridictionnelle. Ainsi, elle a pu obtenir la garde de sa fille.

Sabrina PARTOUCHE,
Educatrice spécialisée.

Les accompagnements extérieurs :

Sur l'année 2017, **43** *accompagnements ont été effectués :* **30%** *au tribunal,* **60 %** *chez l'avocate et* **10%** *au commissariat. Il faut préciser que le nombre d'accompagnements est tout à fait tributaire du temps lié aux procédures civiles et à la nature des réponses pénales prononcées par la justice à l'encontre des violences conjugales. Il est à noter que de nombreuses plaintes sont classées sans suite et n'engagent pas de procédures.*

L'impact d'un accompagnement est important pour ces femmes ; il soutient la crédibilité de leurs démarches, à un effet de réassurance qui leur permet de « faire face » et introduit du tiers dans les contacts avec les différents partenaires et instances.

En amont, un important travail de préparation est engagé en avec les femmes et auprès des partenaires directs. Cette préparation permet à de nombreuses femmes de choisir d'effectuer leurs démarches seules. La mise en place de relais adaptés et la possibilité de joindre « à tout moment » leur référente les assure suffisamment pour mener à bien leurs démarches dans une bonne lisibilité.

Cette année, 18 femmes suivies (26%) ont été convoquées pour une audience en correctionnelle, 16 ont été accompagnées. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2015 où sur seulement 4 femmes suivies, avaient été convoquées en audience correctionnelle.

Les orientations et les contacts partenaires :

Les situations des femmes victimes de violences conjugales doivent être appréhendées dans leur globalité afin de permettre aux femmes de sortir des violences et d'entamer/de poursuivre un parcours de reconstruction à tout niveau pour elles et leurs enfants.

Les orientations sont proposées après un travail d'évaluation de chaque situation et en écho aux demandes/besoins des femmes.

73*% vers une avocate de notre réseau*
57*% vers un commissariat*
58% *ont été orientées vers les services sociaux,* **36** *% vers les MDS pour la constitution d'un dossier SIAO Insertion,* **21***% vers le 115*
33*% vers une association spécialisée, une offre médicale ou psychologique.*

Le travail partenarial est un principe d'action indispensable à la mise en œuvre de toute pratique. La mise en relation autour de suivis/situations cimente ce travail et permet aux uns et aux de se repérer et de se compléter. Le travail en partenariat assure aux femmes une cohérence d'interventions et constitue pour elles, un solide maillage propre à les aider et les protéger.
Les contacts avec les avocat(e)s sont particulièrement actifs, ceux avec les travailleurs sociaux très réguliers, ceux avec la police et la gendarmerie au cas par cas.

□ **La domiciliation administrative** *: un agrément pour* **40** *femmes « hors hébergement »*

Les personnes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité. Cette prestation s'adresse aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable, à celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité, à celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale. Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficiente pour toutes les familles hébergées au CHRS.
Les femmes sont accueillies par l'équipe qu'elles peuvent solliciter pour une aide ou un conseil. Cette prestation est un puissant levier qui permet aux femmes de prendre contact avec notre structure par ce biais, qui autorise l'émergence d'une demande, dans un rythme singulier à chacune, au moment où elles s'y sentent prêtes.
63 *femmes au total sur l'année ont pu bénéficier de la domiciliation avec* **952** *courriers reçus. Il y a eu* **11** *renouvellements,*
30 *fins de domiciliation et* **2** *résiliations.*

2.4. La prise en charge thérapeutique : psychologue à temps partiel

Nombres de RDV		Nombre de femmes	
Nombre de RDV sollicités	**292**	*Nombre de femmes qui ont sollicité un RDV*	**75** *(dont 71 nouvelles demandes)*
Nombre de RDV honorés	**190**	*Nombre de femmes reçues*	**54** *(dont 30 nouvelles)*
Nombre de RDV non honorés	**102**	*Nombre de femmes jamais venues*	**21**

Les chiffres ci-dessus recouvrent des situations bien différentes – des femmes de toutes origines, classes sociales, cultures s'adressant à la psychologue dans le cadre du dispositif L.E.A.O.

Par ailleurs, lorsqu'elles en formulent la demande, elles n'en sont pas toutes au même temps; qu'il soit bien sûr, social, mais aussi subjectif.

Il faut d'ailleurs peut-être d'emblée préciser que très peu de femmes reçues ont eu pour demande première de rencontrer un psychologue. En effet, nombre d'entre elles en font la demande ou bien, sur indication d'un partenaire qui les a orientées vers le dispositif, ou bien suite à un échange avec une éducatrice de la permanence écoute du L.E.A.O. Parfois, c'est via le transfert à une des deux éducatrices du dispositif avec laquelle elle a engagé un travail (sur un plan administratif, juridique), qu'une femme peut formuler la demande de rencontrer la psychologue du dispositif.

Pour maintes des femmes rencontrées, il s'agit donc dans un premier temps, de subjectiver cette démarche. Et d'autant plus, lorsque la violence (verbale et/ou physique) dont une femme a été l'objet par son partenaire, lui est signifiée par un tiers – un membre de la famille, un travailleur social… Ce qui peut parfois, accélérer, dans la réalité, une séparation. Or, le temps subjectif, pour chacune, n'est pas toujours celle du temps social et juridique. Nombre de femmes rencontrées peuvent ainsi dire qu'elles sont attachées à leur partenaire, aussi violent soit-il.
C'est d'ailleurs de cet attachement au partenaire qui est singulier pour chacune, de la difficulté à se séparer, dont elles peuvent venir parler dans le cadre des entretiens avec la psychologue.

D'autres femmes, bien souvent déjà dans un effet d'après-coup, viennent elles interroger un choix de partenaire et/ou de père pour leur(s) enfant(s). Un choix qui les interroge d'autant plus qu'il fait effraction par rapport à leurs idéaux.

On notera par ailleurs, que 15% des femmes reçues ont été orientées. Pour nombre d'entre elles, il s'est agi d'une orientation vers un psychiatre (en libéral ou dans un cadre associatif et/ou de la psychiatrie de secteur). En effet, il peut y avoir nécessité, outre la parole, d'un traitement médicamenteux pour traiter l'angoisse et les problèmes de sommeil, dont certaines femmes peuvent être sujettes, parfois des années après encore la séparation d'avec un partenaire violent.

Il peut aussi s'agir de « raccrocher » des femmes avec un suivi psychiatrique qu'elles avaient engagé bien avant la rencontre avec un partenaire violent. Il importe en effet de souligner qu'un tiers des femmes rencontrées témoignent d'une certaine vulnérabilité voire fragilité psychologique. Ce qui a pu, pour d'aucunes, favoriser la rencontre avec un partenaire qui les maltraite.
Par ailleurs, il peut être nécessaire d'orienter vers des collègues (psychologues, psychiatres…), qui parlent la langue maternelle des femmes adressées au L.E.A.O. Nous recevons en effet maintes femmes qui ont dû quitter leur pays d'origine, pour se soustraire à la violence d'un mari et de leur famille; ou, depuis peu arrivées en France dans le cadre d'un mariage – pour certaines, un mariage arrangé.
Enfin, la psychologue peut proposer à une femme, de rencontrer une des deux éducatrices du L.E.A.O, si elle souhaite engager des démarches (juridiques, administratives). Du reste, pour certaines, et d'autant plus lorsqu'il y a une situation d'urgence sociale, il y a d'abord nécessité de traiter des choses dans la réalité, avant que puisse s'engager un travail de subjectivation et formulation de ce qui se passe pour elle.
Si donc le dispositif L.E.A.O propose à toutes les femmes qui le souhaitent de pouvoir rencontrer un psychologue, chacune se saisit singulièrement de cette consultation.

Sandrine COROUGE,
Psychologue clinicienne

3. LES FORMATIONS : SENSIBILISER & PREVENIR

Depuis de nombreuses années, forte de son ancrage partenarial et de son inscription sur le département de l'Essonne, l'établissement dispense des formations et sensibilisations sur la question des violences conjugales auprès de publics très diversifiés. Il répond à toute sollicitation: informer et prévenir sur ces questions relèvent de missions de service public.
Ces actions facilitent et encouragent la prise de conscience, la mobilisation et le dégagement des victimes de violences conjugales.
Elles sont de précieux atouts pour aider les personnels et acteurs de terrain à la détection des situations de violences et à en faciliter leur révélation. Elle contribue à entretenir un réseau permanent d'acteurs mobilisés sur cette problématique.
Depuis 2 ans l'accent est mis vers des actions de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes, particulièrement les plus fragiles. Favoriser la réflexion، échanger et informer sur toute question relevant de l'égalité femmes/hommes، relève d'un objectif essentiel à mener auprès de ces jeunes acteurs/actrices en devenir...

Sur l'année 2017, l'équipe a animé **35 sessions d'une demi-journée** *de sensibilisation. Les actions de sensibilisation 2017 ont été dispensées auprès de* **256** *personnes :* **149** *femmes et* **107** *hommes*

- **3** *sessions auprès des élu(e)s locaux de l'Essonne ont regroupé 36 personnes*
- **2** *sessions auprès du personnel du CCAS de Ris-orangis et de la police municipale de Ris ont regroupé 22 personnes*
- **1** *session dispensée auprès des bénévoles essonniens des « Restau du cœur » a regroupé 30 personnes*
- **2** *sessions auprès d'étudiant (e)s de l'Université d' Evry et 3 accueils d'étudiant (e)s DEES ont regroupé 34 personnes*
- **1** *session dans le cadre d'un stage de responsabilisation (CIDFF et SPIP de l'Essonne) auprès d'auteurs de violences conjugales a regroupé 11 personnes*
- **14** *sessions dans le cadre de la Convention Tripartite, ont regroupé 24 gendarmes et 12 policiers.*

Depuis 2007, suite à une convention tripartite signée entre le ministère de l'intérieur, les associations et l'état, nous assurons une formation sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales auprès des gendarmes et policiers du 91.
La première matinée est consacrée aux idées reçues que peuvent avoir ces personnels de terrain à propos de la violence conjugale. Nous leur proposons ensuite, de mettre en scène des situations récurrentes (prise de plainte, intervention au domicile, audition,…) au cours desquelles elles-ils peuvent rencontrer des difficultés. L'après-midi est dédiée à l'explication théorique des processus des violences conjugales du point de vue de la victime et de l'auteur. La seconde ½ journée est un retour d'expériences plusieurs mois après.

Une fois les représentations de chacune abordées, la partie théorique suscite leur intérêt et on observe une réelle volonté de comprendre « comment et pourquoi elles en arrivent différentes formes de violence sont détaillées et mises en lien avec la Loi. Certain.es les découvrent. « La fausse victime » laisse place à la victime qu'elles-ils veulent aider, prendre en charge au mieux et les questions d'ordre pratique émergent. Comment amener la parole, quelles phrases prononcer pour ne pas bloquer ou juger lors des auditions,…? Le questionnement concerne aussi l'orientation des victimes, quel hébergement, quelles suites pour ces femmes et quel avenir ? Le cadre de leur mission est largement dépassé et certain.es demandent à pouvoir assister à nos entretiens ou que l'on soit présente lors des auditions.
Lors des retours d'expérience, elles-ils disent avoir modifié leur pratique dans leur façon d'accueillir les victimes. Il y a désormais une volonté de compréhension de la victime et le discours décousu, avec des faits confus, qui pouvait les agacer est maintenant intégré comme un révélateur de l'existence de violences.
Ces journées se déroulent dans nos locaux. Les groupes sont hétérogènes tant au niveau des âges que des fonctions.
Les échanges sont nourris et intéressants. Pour la majorité, elles-ils découvrent Femmes Solidarité 91 mais également les différentes pratiques et façons de gérer les procédures dans les autres unités. Ce temps hors les murs leur permet aussi d'aborder leur quotidien et au travers de leurs conditions de travail, de comprendre leurs difficultés à accueillir au mieux les victimes.
Tous expriment la nécessité que l'ensemble de leurs collègues bénéficie de cette formation pour une prise en charge des victimes de qualité et des procédures efficaces. Certain.es expliquent leur démobilisation par le peu de poursuites pénales.
Des gendarmes nous sollicitent directement pour des femmes de leur secteur.
La formation et la connaissance de notre service permettent des liens directs pour établir un partenariat durable.

Caroline JARDIN,
Educatrice spécialisée.

- **9** *modules dans le cadre de l'action « Équité toi » ont regroupé 87 jeunes (40 femmes et 47 hommes) dont 43 jeunes suivis par la mission locale Nord Essonne et 44 élèves du Lycée Professionnel de Ris Orangis.*

Nous animons le jeu « Equité toi » depuis quelques années maintenant auprès d'un public de jeunes et de femmes, en mission locale, lycée professionnel et/ou centre d'hébergement et de réinsertion social.
Le but de ce jeu est de débattre sur l'égalité des droits homme/femme dans tous les domaines (maison, école, travail et vie sociale et citoyenne) et de prévenir toutes les formes de violences, discriminations ou préjugés existants.
Notre volonté est à chaque fois, de partir de ce que nous apporte le public, d'être dans le non jugement, de valoriser et soutenir l'échange.Notre façon d'animer a évolué au fil des séances.
Nous nous sommes adaptées en tenant compte de ce que nous renvoyaient les jeunes et de ce que nous observions : certaines avancées pourraient paraître acquises, cependant nous avons été surprises du manque de connaissance de certain(e)s sur leur corps et son fonctionnement, mais aussi du relâchement des comportements préventifs ou de la banalisation des attitudes sexistes / machistes voire même des propos rigides ou rejetants concernant notamment les homosexuels et/ou la violence physique admise dans l'éducation des enfants…D'où l'importance pour nous, de continuer à animer ce jeu, étant persuadées de ses effets bénéfiques.
En matière de prévention et d'information, nous sommes convaincues de la nécessité et du bien-fondé du travail de terrain auprès de ce public jeune qui constitue les générations à venir.

M.Line CAJAL, C.ESF
& Isabelle FAURE, éducatrice spécialisée.

Vous subissez des humiliations,

des insultes, des menaces,
des pressions psychologiques,
des coups, des agressions sexuelles,
des viols conjugaux, ...

Accueil gratuit et confidentiel

Femmes Solidarité 91

LIEU D'ÉCOUTE, D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION SPÉCIALISÉ POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Une professionnelle vous propose une écoute bienveillante ainsi que des conseils adaptés à votre situation, lors de nos permanences téléphoniques **les lundis et mercredis de 9h00 à 17h30 et les mardis, jeudis et vendredis de 13h00 à 17h30 au :**

01 70 58 93 30

Vous pouvez également nous contacter pour prendre rendez-vous au 01 70 58 93 37 de 9h00 à 18h00. Des professionnelles (éducatrices spécialisées et psychologue) vous accueillent sur place pour un entretien concernant votre situation de violences conjugales.

Vous êtes isolée, vous ressentez de la peur, de la honte, de la culpabilité et vous n'osez pas en parler

En France, 1 femme meurt suite aux violences de la part de son conjoint tous les 2,5 jours

Ces violences sont inacceptables et punies par la loi.

ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE

Depuis 1981, notre établissement est spécialisé dans l'écoute, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Femmes Solidarité 91

10 quai de la borde
Batiment A2
91130 Ris-Orangis

III. PEREN & ANTEA

CHAPITRE 1 : PEREN

1. L'ACCES AUX SOINS PSYCHIATRIQUES DES PLUS DEMUNIS

1.1. L'activité en direction du public

1.1.1. Les nouvelles demandes

Le PEREN a reçu 110 nouvelles demandes au cours de l'année 2017, soit en moyenne 9 nouvelles demandes par mois.
Parmi ces110 demandes, 30 personnes n'ont pas donné suite au rendez-vous qui leur a été proposé, soit 26% de l'ensemble des demandes. Pour expliquer ce chiffre plus élevée qu'habituellement, la relative difficulté à repérer et à accéder aux nouveaux locaux du PEREN peut être évoquée.

1.1.2. La file active

La file active mesure le nombre de personnes qui ont fréquenté le PEREN au cours de 2017, soit 127 personnes (80 nouvelles demandes ayant bénéficié d'une action et 47 personnes déjà reçues avant le 1er janvier 2017).

1.1.3. L'accueil du public

1276 actes ont été réalisés en direction du public, dont 489 entretiens.
La moyenne est de 4 entretiens par personne reçue.

Contacts avec le public	**1276**
Hors entretiens	*787*
Entretiens	*489*

1.2. L'orientation du public vers les structures de soins

En 2017, 57% du public a été orienté (72 orientations pour une file active de 127 personnes). Ce résultat équivaut à 8 orientations par mois en moyenne.

		Orientations	***TOTAL***	***%***
Soins	**Soins psy.**	*Soins adultes gratuits :* *- secteur public psy (CMP, HP, DIAPSY)* *- structures de soins associatives (CSAPA)*	*18*	*25%*
		Secteur libéral psy	*23*	*32%*
		Soins pour mineurs : *CMPP* *CMP infanto-juvénile* *Antea*	*6*	*8%*
	Soins somatiques	*Médecins généralistes*	*6*	*8%*
		Partenaires locaux *Secteur social et associatif*	*19*	*27%*
			72	*100 %*

Plus de la moitié des personnes reçues bénéficient d'une orientation vers nos partenaires.

73% de ces orientations se font vers des soins, qu'ils soient psychiques (65% du total des orientations) ou pas (8 % d'orientations vers les médecins généralistes).

Au-delà de sa mission d'accès aux soins, le PEREN assume une fonction de relais plus global vers ses partenaires, intervenants du champ social ou associatif, pour 27% de nos orientations en 2017.

2. LE TRAVAIL EN RESEAU

Contacts avec les partenaires	264
contacts cliniques	*115*
autres contacts	*149*

2.1. L'activité avec les partenaires

264 actions vers le réseau de partenaires ont été réalisées en 2017.

2.2. Répartition selon l'origine de la demande

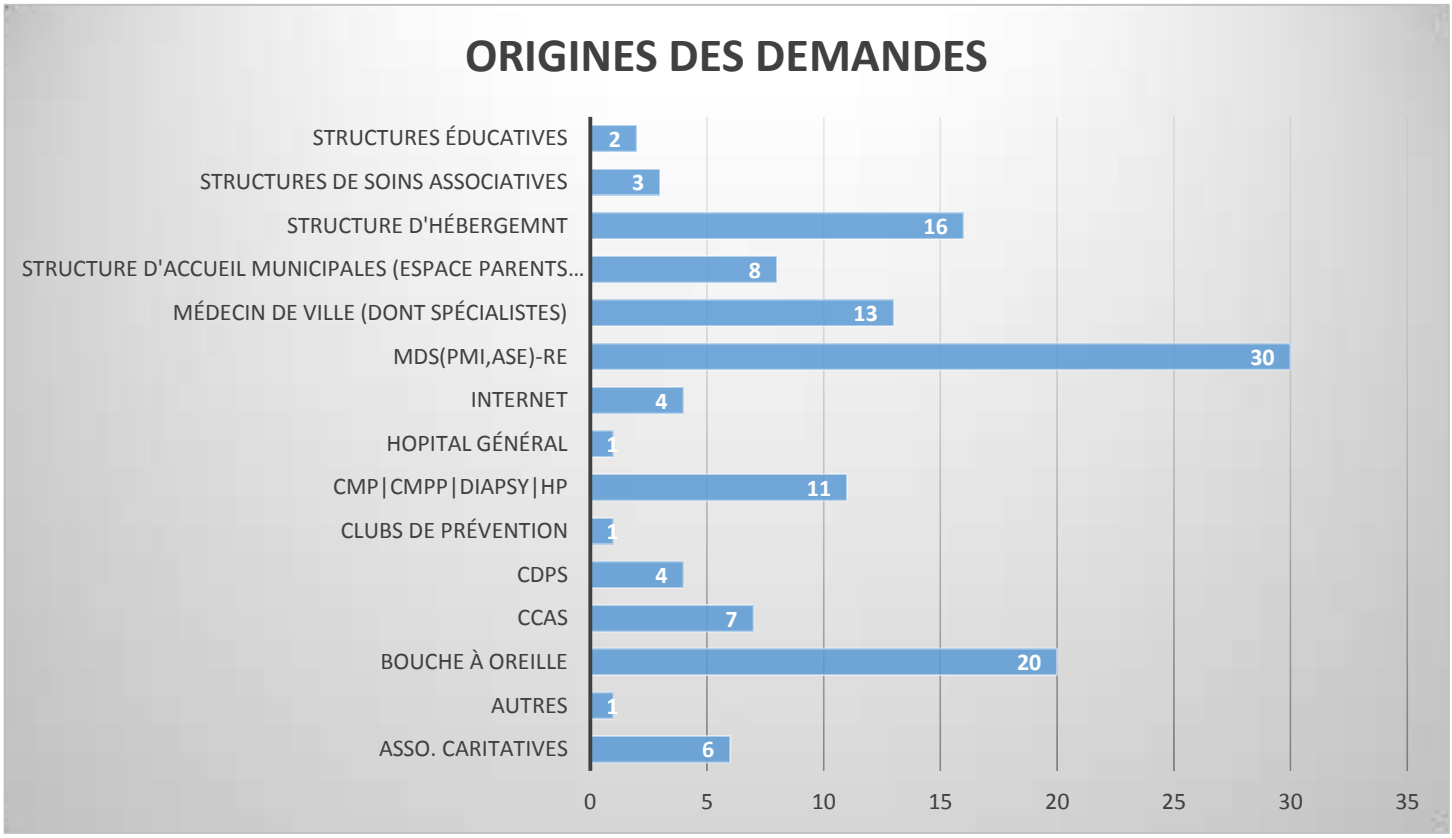

La MDS et les autres services du département (PMI, ASE, CDPS) sont à l'origine de plus d'un quart des demandes qui aboutissent au PEREN (27%). Ce résultat témoigne des liens de travail en partenariat maintenu et existant.

En y ajoutant les structures d'hébergement (13%) et les CCAS (6%), c'est près de la moitié (46%) des demandes qui a pour origine des professionnels du champ social.

Les multiples partenaires du champ sanitaire prennent part pour 25% dans l'origine de la demande du public.

Social et sanitaire totalisent plus des deux tiers de l'origine du public reçu en 2017 : 68%.

Il est à souligner que le Bouche à Oreille continue à prendre une valeur forte avec 16%, indiquant la confiance et la bonne réputation liées au PEREN dans le groupe des usagers

3. LA FILE ACTIVE : TYPOLOGIE DU PUBLIC

Les critères de l'emploi et des ressources traduisent les difficultés quotidiennes et la précarité économique dans lesquelles se trouve le public composant la file active du PEREN. Avec l'isolement ou la monoparentalité qui s'y ajoute le plus souvent, ces données statistiques soulignent les caractéristiques majeures du public accueilli au PEREN.

3.1. Répartition par sexe et par âge

Répartition par sexe :

La file active se compose de 49 hommes et 78 femmes.

La proportion 2/3 de femmes de reçues pour 1/3 d'hommes se confirme une fois encore en 2017 avec 62% de femmes et 38% d'hommes.

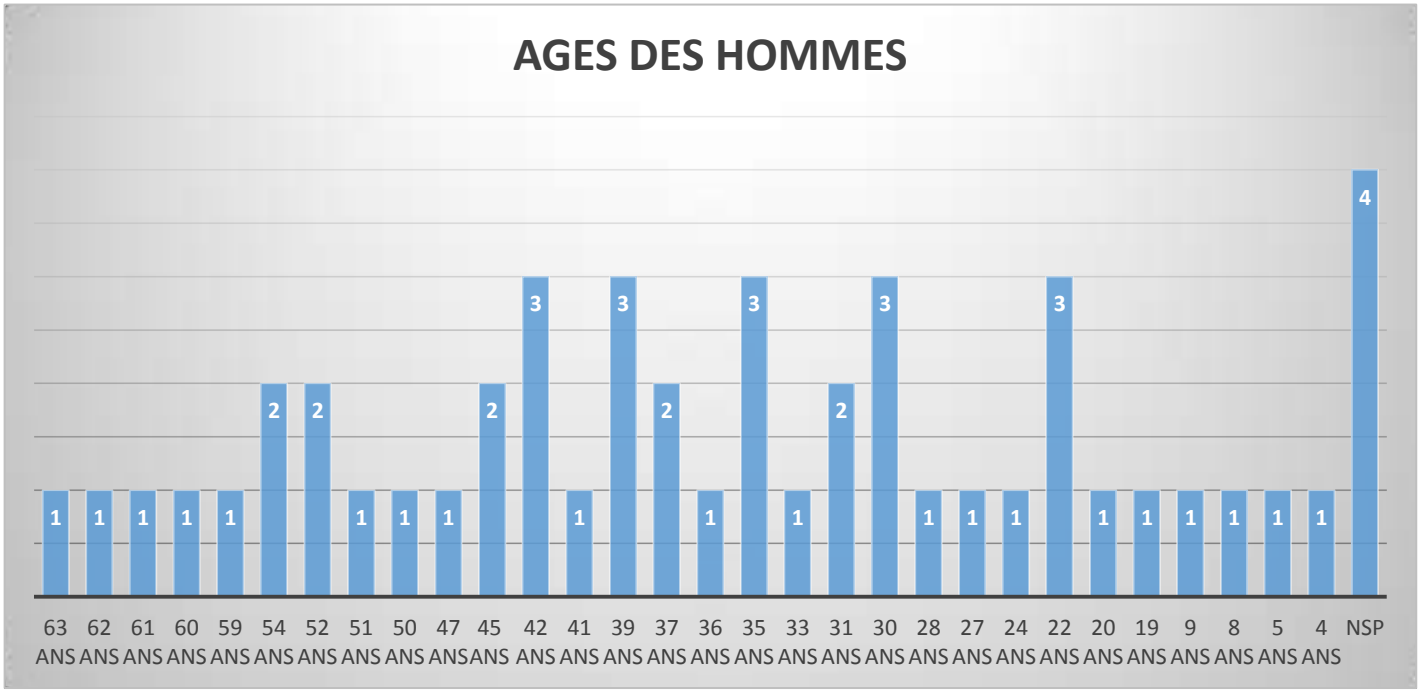

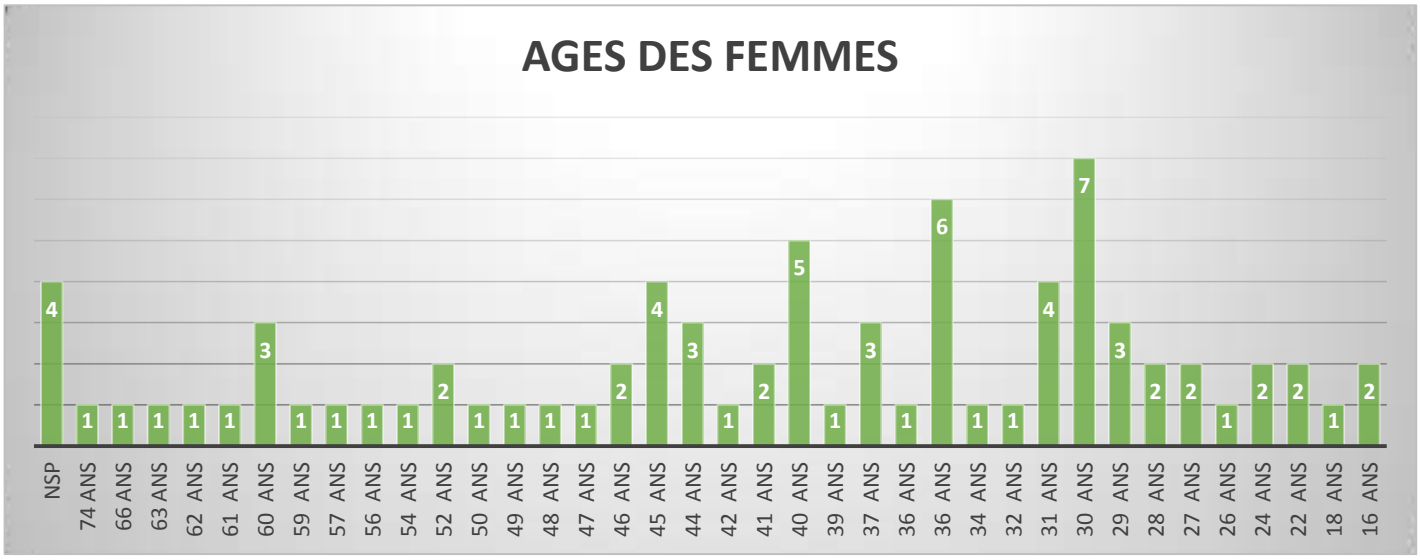

TRANCHES D'AGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
- 18	2	4	6
18-25	5	6	11
26-35	27	11	38
36-45	20	12	32
46-60	15	9	24
+ DE 60	5	3	8
NSP	4	4	6
TOTAL	78	49	127

Comme habituellement l'ensemble des classes d'âge sont représentées pour les hommes et pour les femmes, des mineurs aux plus de 60 ans, traduisant l'ouverture du PEREN à tous.

Pour les deux sexes, les tranches d'âge les plus représentées sont les 26-35 ans (30%) et 36-45 ans (25%). Les autres classes se répartissent de part et d'autre de celles-ci sans excès ou sous représentations majeurs.

Les 6 mineurs reçus ont été orientés vers des dispositifs adaptés.

3.2. Répartition par type de structure familiale

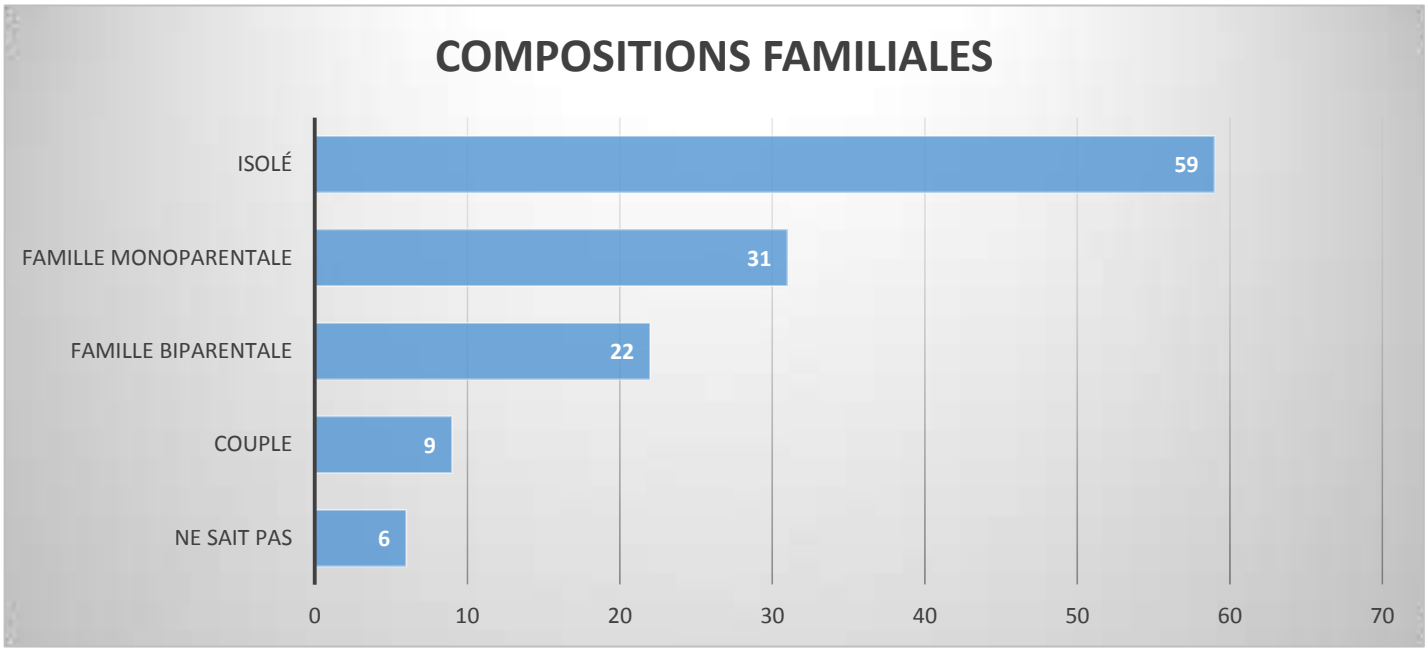

Tous les types de structures familiales sont concernés par l'activité du PEREN.

Par ordre d'importance, la catégorie des « isolés » domine la répartition. Elle représente 46% dans le public accueilli.

Ce sont ensuite les « familles monoparentales » pour 24%.

Ces deux catégories majoritaires dans le public accueilli au PEREN, particulièrement fragiles et démunies, correspondent au public ciblé par l'action.

L'item « un seul adulte dans la structure familiale » concerne donc 70% du public reçu au PEREN.

3.3. Répartition par ville de résidence

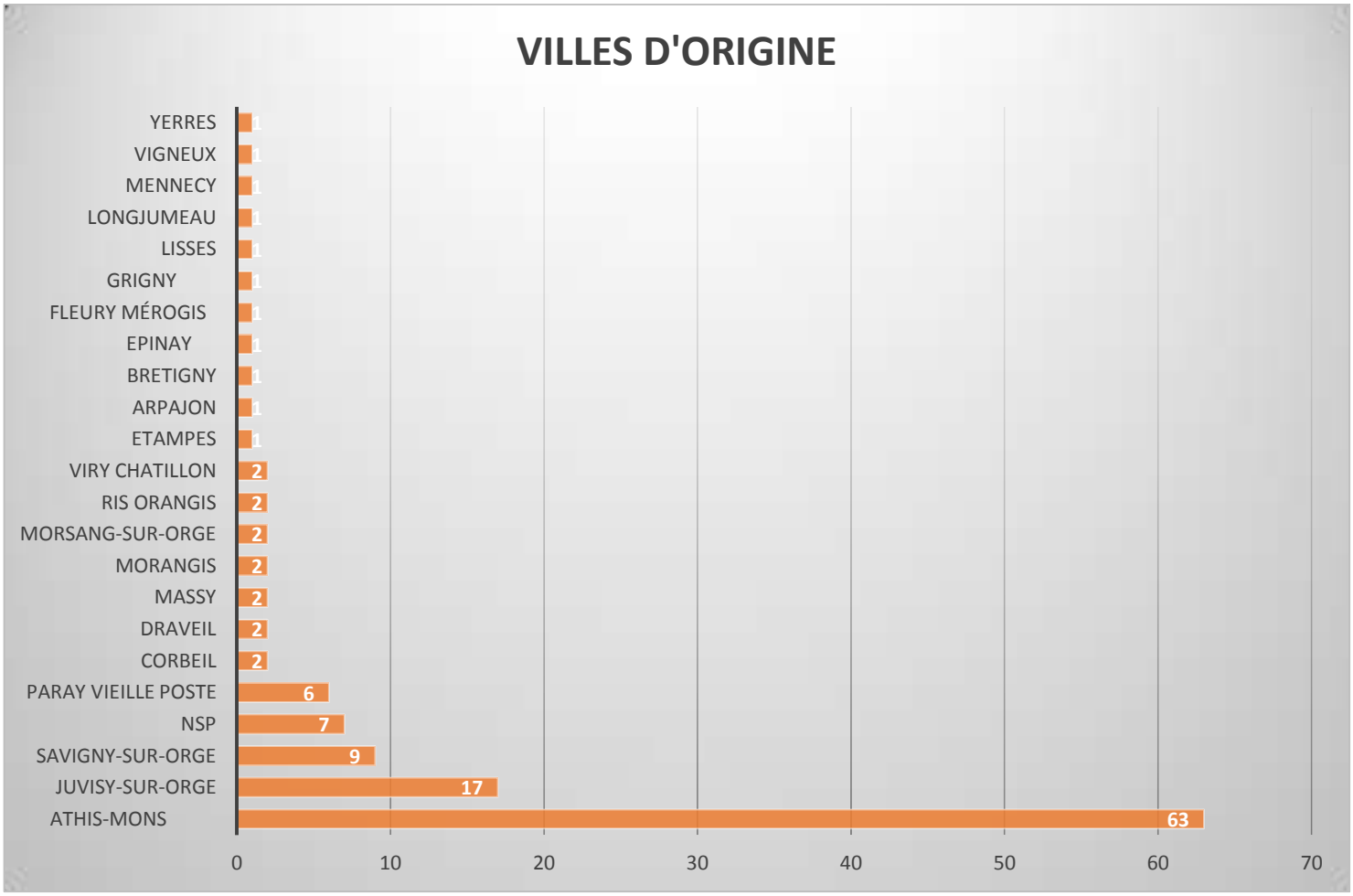

L'action du PEREN se diffuse sur plus de 20 villes du nord de l'Essonne.

Du fait de son implantation géographique de longue date à Athis-Mons, ce sont les habitants de cette ville (50%) et des communes avoisinantes qui accèdent le plus au lieu d'accueil (Juvisy 13%).

Cette surreprésentation s'accompagne cependant d'un développement notable du dispositif sur un très vaste territoire nord essonnien, notamment le long des axes Nationale 7 et Autoroute A6.

3.4. Répartition par modes d'hébergement

67% du public dispose d'un logement autonome. Mais cet item cache de nombreuses disparités dans l'accession à un logement : location, recours aux bailleurs sociaux, maintien dans les lieux, risques d'expulsion,…

32% du public connait une situation de logement précaire - contraint chez un tiers (13%) ou en structure sociale (11%) – voir pas de logement du tout : SDF 3%.

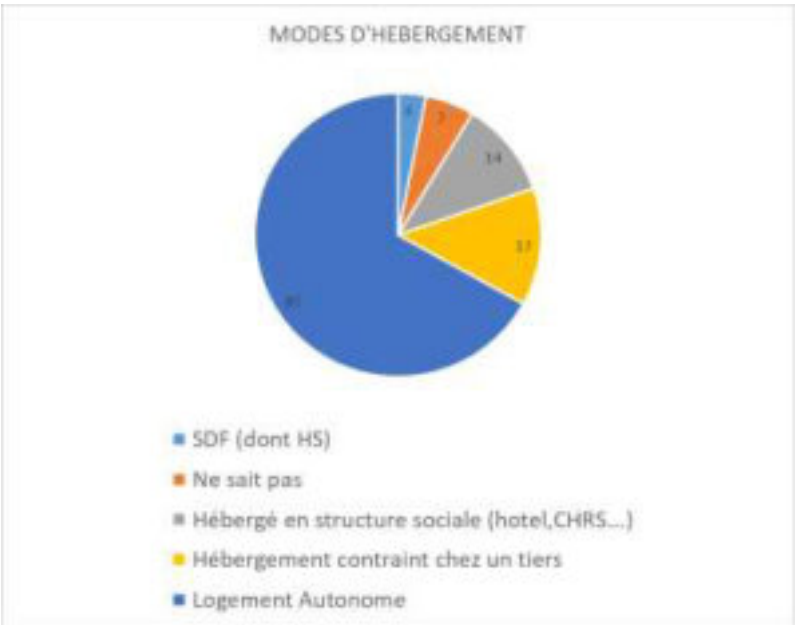

3.5. Répartition selon le niveau scolaire

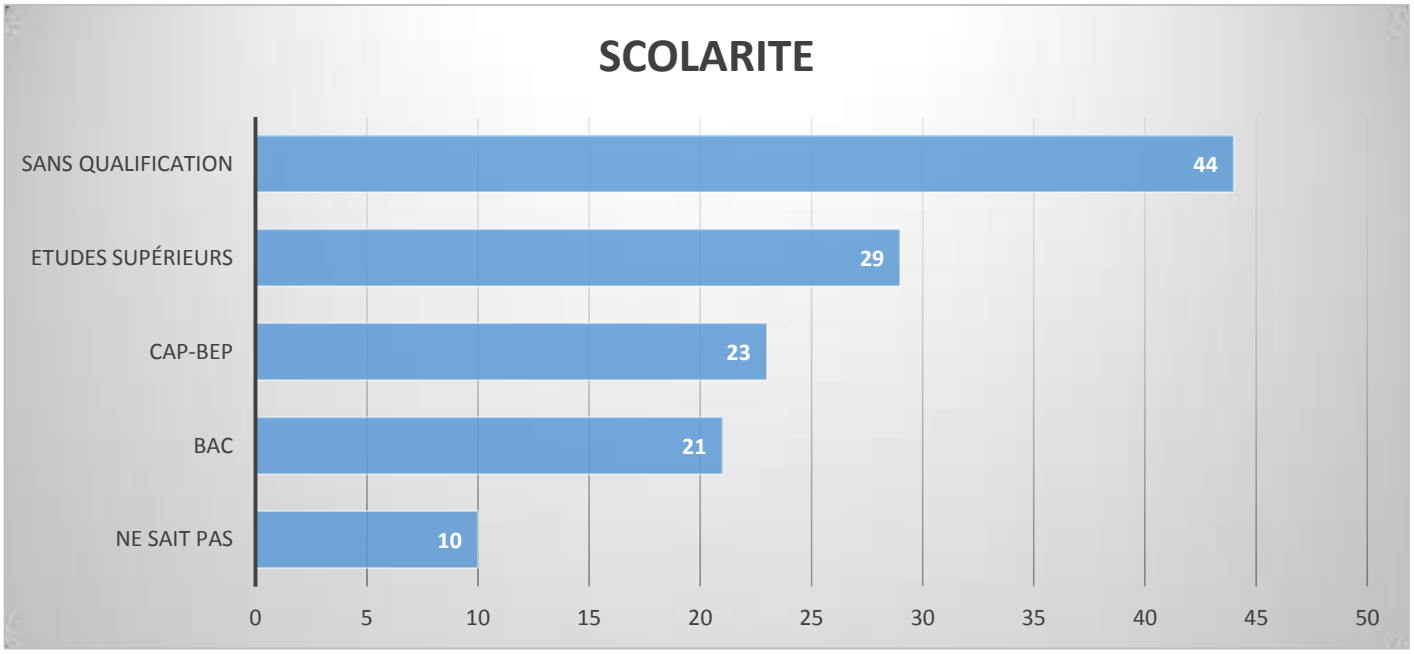

35% du public est démuni en termes de scolarité car sans qualification. Ce manque de formation explique en partie les difficultés à se placer et se maintenir sur le marché du travail avec les conséquences qu'on imagine en termes de ressources et de conditions de vie.

3.6. Répartition par rapport à l'emploi

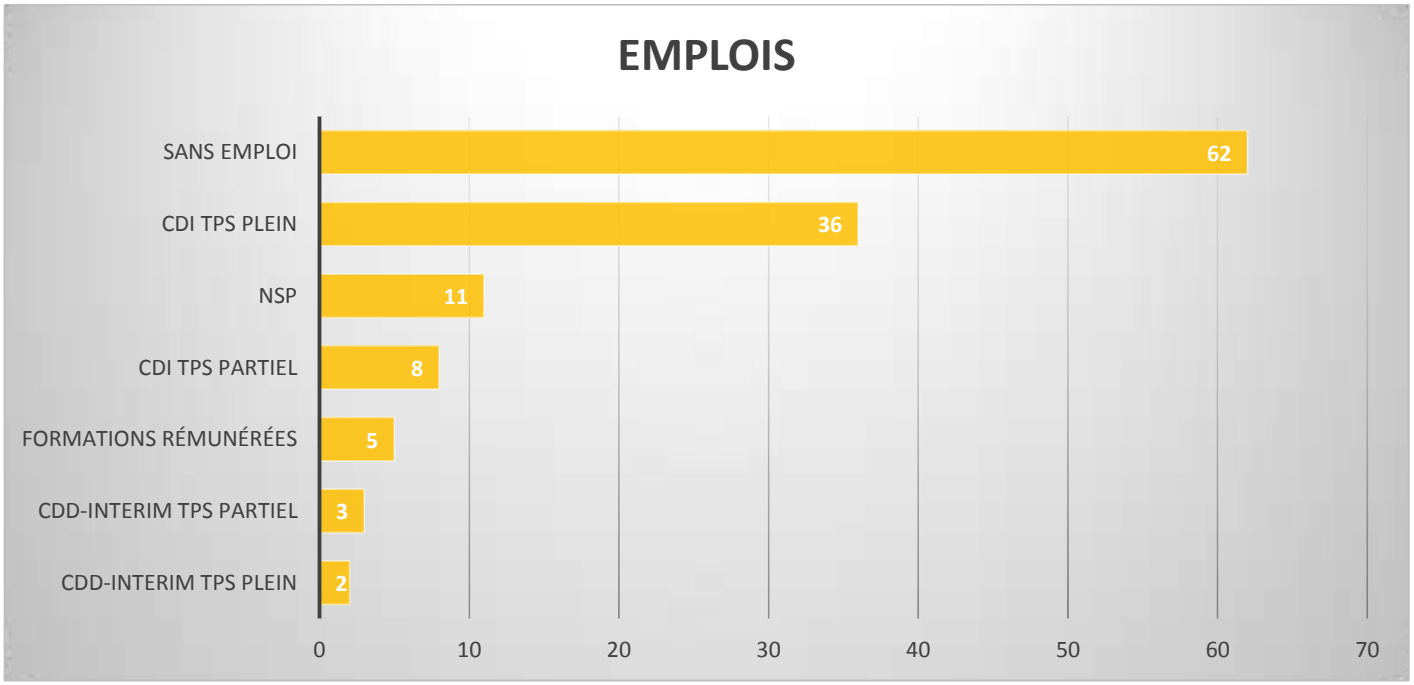

1 personne sur 2 reçue au PEREN est sans emploi (49%).
Ce chiffre à lui seul témoigne de la justesse des actions menées par le PEREN au regard des objectifs définis. Il démontre la précarité du public reçu.
Seulement 28% des personnes accueillies occupe un emploi à temps plein et en CDI.

Entre ces deux extrêmes, la précarité du travail partiel ou de courte durée domine.

3.7. Répartition selon les ressources

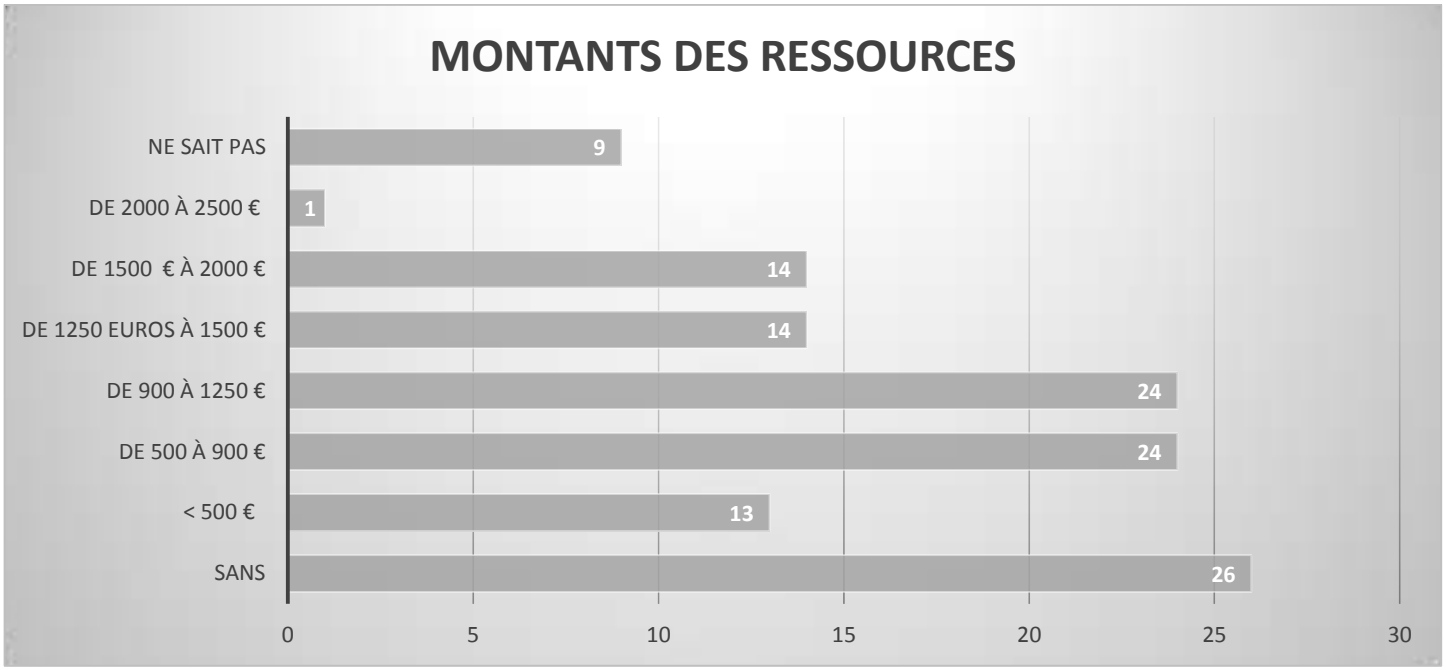

1 personne su 5 reçue au PEREN est sans aucune ressource (20%). Le PEREN reçoit donc un public qui se situe bien en dessous du seuil de pauvreté.

10% du public vit avec moins de 500 euros mensuels.

Et 19% des personnes ont des ressources inférieures à 900 euros mensuels.

1/3 de la population accueillie sur le dispositif survie donc avec moins de 900 euros par mois.

3.8. Répartition par antécédent psy

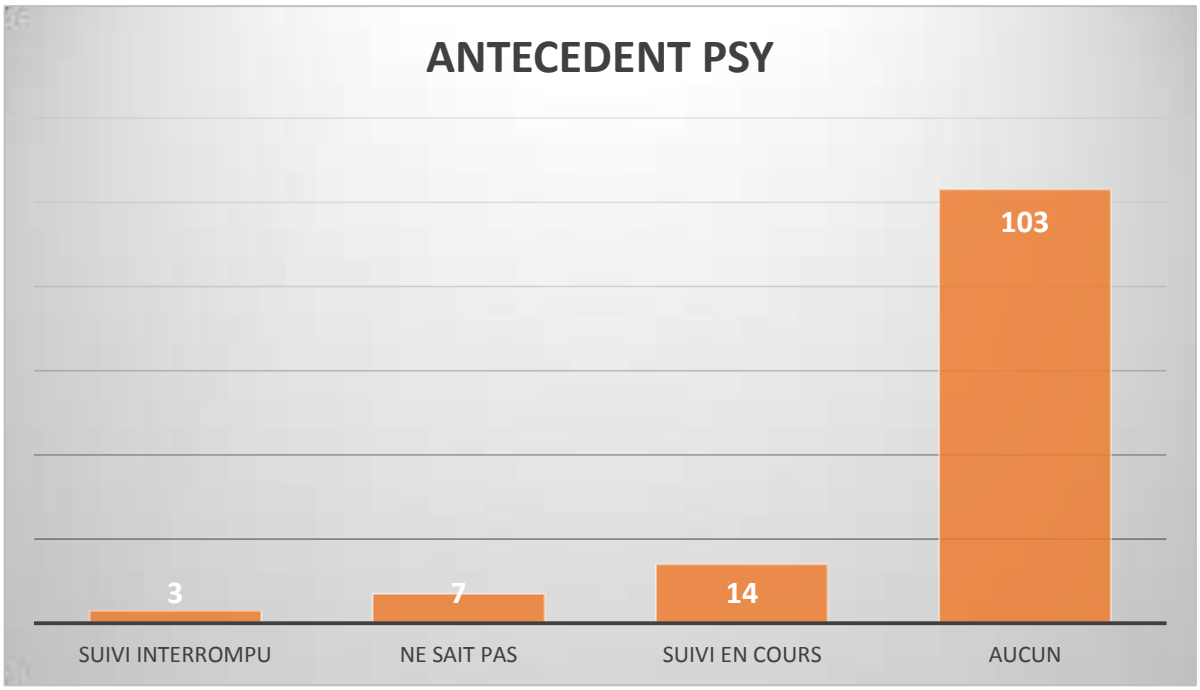

Seulement 11% du public a un suivi psychiatrique en cours.

L'énorme majorité des personnes accueillies au PEREN n'ont pas de lien antécédent leur accueil avec la psychiatrie : 80%.

En cela, le PEREN constitue pour ces personnes une étape préliminaire vers des lieux de soins de ce type. Posté en première ligne, le dispositif assume un travail de prévention d'expression et d'aggravation des troubles psychiques.

Cette donnée indique également le contexte de travail dans lequel les orientations vers les soins psychiatriques prennent place. Elles ont majoritairement valeur de découverte pour le public du PEREN.

3.9. Répartition par type d'événement de vie

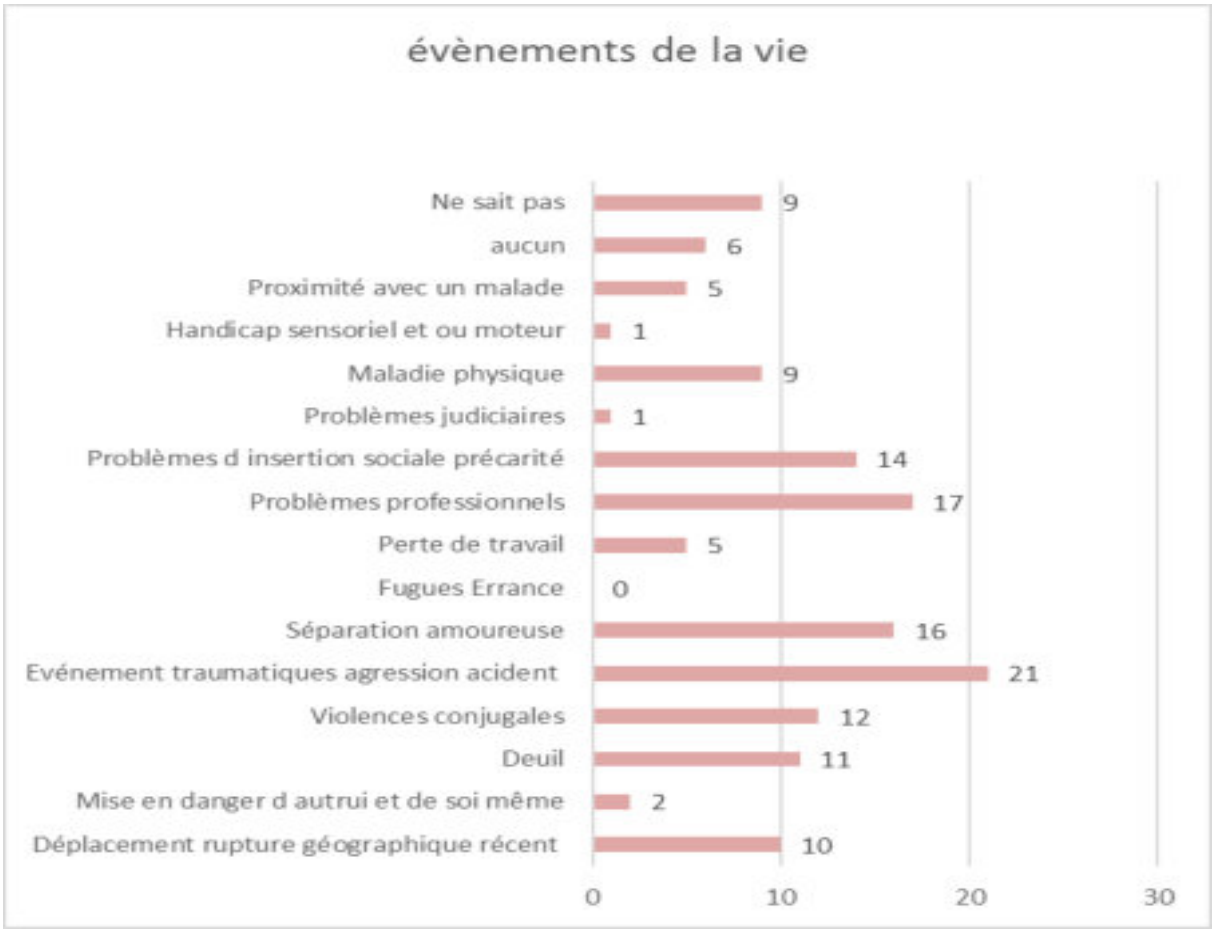

Parmi les 14 événements de vie répertoriés, les traumatismes prennent la place la plus large (39%) :
- *événements traumatiques 15%*
- *séparation amoureuse 12%*
- *violences conjugales 9%*
- *deuil 8%.*

Les autres événements remarquables se groupent autour de l'insertion et de l'emploi (26%) :
- *problèmes professionnels 12%*
- *problème d'insertion sociale et précarité 10%*
- *perte de travail 4%.*

Ces deux séries de données justifient l'offre du PEREN d'un accès rapide et inconditionnel à un psychologue et confirme la justesse de ses propositions d'orientations non seulement vers les soins mais aussi au-delà vers les réseaux associatifs (structures d'aide aux femmes victimes de violence, dispositifs d'accès à l'emploi,…)

3.10. Répartition selon le repérage des signes cliniques

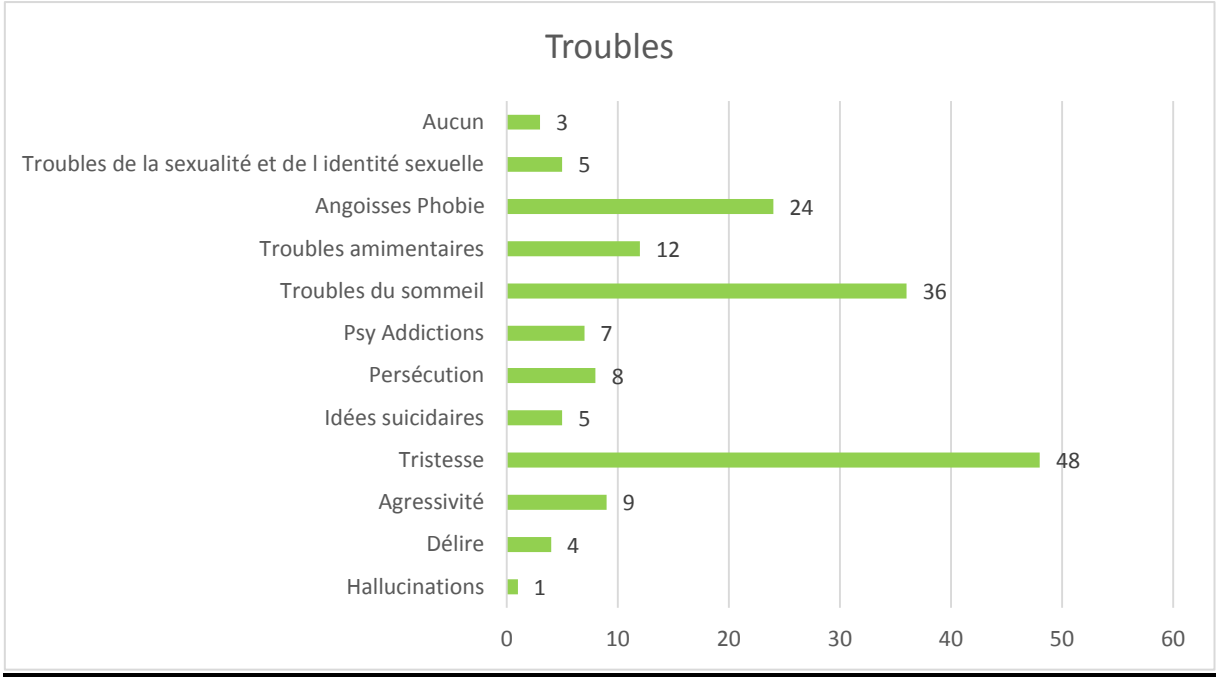

Tristesse (30%), troubles du sommeil (22%) et angoisse (15%) forment le trio de tête de la symptomatologie repérée parmi les troubles du public du PEREN.

Il est à noter que ce tableau constitue une photographie à un moment donné de troubles qui évoluent nécessairement au fil des entretiens et dans la dynamique du sujet qui les éprouve. Les entretiens proposés au PEREN se déploient à travers une analyse clinique fine de la parole du sujet et donc dans une approche au cas par cas non représentée dans un tableau forcément réducteur.

Cependant, cette approche globalisante donne un aperçu de la souffrance psychique rencontrée au PEREN et de la pertinence des orientations réalisées vers les réseaux de soins pour le public reçu.

3.11. Répartition par facteurs de vulnérabilité

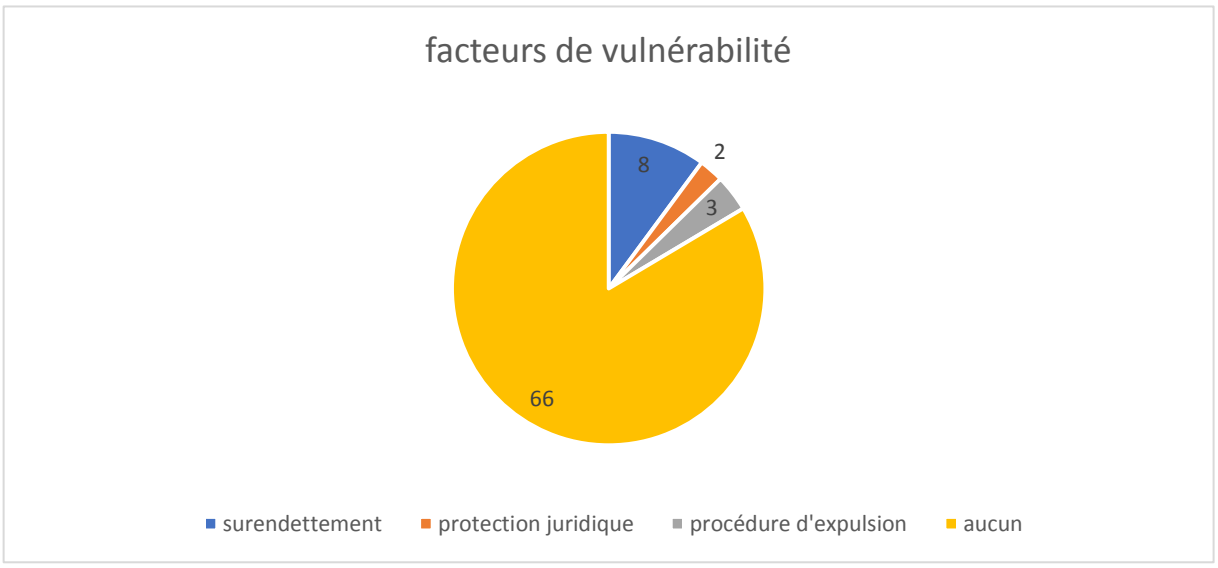

2/3 des personnes de la file active du PERE N ne présente aucun des trois facteurs de vulnérabilité déterminés. Cette donnée laisse à penser qu'il n'y pas de valeur prédictive et de corrélation forte entre ces trois facteurs et l'expression de la souffrance psychique parmi le public démuni reçu au PEREN.

4. LES ACTIONS HORS LIEU D'ACCUEIL

4.1. Dans le Quartier Grand Vaux de Savigny sur Orge

Un travail spécifique avec la population de la ville de Savigny sur Orge a pris forme en 2017 dans l'activité du PEREN.

Il s'est déroulé selon deux axes :

- via un financement de la Politique de la Ville et en s'appuyant sur le dispositif de la Réussite Educative de Savigny sur Orge, une première action s'est déroulée sur le quartier de Grand Vaux jusqu'en mars 2017.
La permanence pour adultes de Grand Vaux a été peu fréquentée, traduisant en cela les difficultés pour le public adulte à se rendre en toute discrétion dans un espace au milieu de la cité.

- en accordant une priorité de traitement aux demandes d'accueil formulées au PEREN par les habitants de cette ville.
9 habitants de Savigny ont ainsi été reçus dans les locaux du dispositif.

4.2. Conférence Saint Vincent de Paul à Juvisy sur Orge

Reconduite en 2017, une convention entre l'Association Communauté Jeunesse et la Conférence Saint Vincent de Paul encadre des interventions d'un psychologue du P.E.R.E.N.

Les actions réalisées en 2017 à saint Vincent de Paul, l'ont été sous deux formes :

- *Une permanence hebdomadaire sur le site de l'accueil Saint Vincent de Paul à Athis-Mons ;*
- *Une réunion bimensuelle d'analyse des pratiques professionnelles avec, en alternance :*
  - *l'équipe des travailleurs sociaux intervenant sur ce lieu d'accueil ;*
  - *l'équipe exerçant auprès du public hébergé sur le Centre d'Hébergement d'Urgence.*

<u>1/ L'accueil de jour:</u>

La permanence offre à toute personne qui le souhaite de pouvoir être reçue par un psychologue pour un entretien confidentiel et gratuit. Cette offre est faite soit directement auprès du public fréquentant le lieu d'accueil, soit par les travailleurs sociaux de l'équipe.

Au cours de l'année 2017, une dizaine de personnes en ont bénéficié. Les entretiens conduits avec celles-ci ont abouti à quatre orientations vers des soins somatiques et psychiques.

A partir de ces entretiens plusieurs lignes de force peuvent être repérées dans le parcours de vie de ces sujets. Pour ces hommes isolés, c'est la perte et ses effets de rupture de liens sociaux qui en constitue la trame. Perte d'emploi entrainant celle du logement et des liens familiaux ou de couple. Ou encore perte d'un être aimé – parent ou conjoint – conduisant au repli sur soi et à l'abandon du travail. S'y mêle souvent – cause ou conséquence ? - une forte addiction à divers produits, alcool en tête. Le présent est majoritairement constitué d'attente : d'un logement, quand il n'y en a aucun ou d'un meilleur logement quand c'est à l'hôtel au mois que l'on habite ; d'une place en centre de cure ou d'une réponse administrative parce que les papiers d'identité ont encore été perdu ou d'une allocation pour survivre parce qu'on a du refaire une fois de plus sa demande de R.S.A.

Dans ce contexte, l'espace de l'accueil de jour constitue un lieu où chacun peut venir sans que rien ne lui soit demandé et où lui sont offerts les bases minimales d'humanité : boire, manger, se vêtir, se laver ainsi que son linge et parler.

A partir de cette parole, adressée à ses pairs ou aux professionnels, un lien social peut commencer à se tisser. Et un désir se faire entendre.

Du côté des intervenants sociaux, l'analyse des pratiques permet de le repérer.

Plusieurs séances ont ainsi porté cette année sur le souci et l'inquiétude, parfois légitime, vis-à-vis des personnes accueillies. Que pourrait-on faire de plus pour qu'un tel déprime moins ou qu'un autre soit moins troublé par ses idées délirantes, voire que cet autre encore ré-accède au travail ? Autrement dit, comment faire face aux limites de notre action pour autrui ? Par quelle pratique le prendre en compte sans le prendre totalement en charge ?

Progressivement se dessine le repérage de la fonction soignante de l'accueil réalisé par l'équipe, le «prendre soin », avec ses limites et toute son importance dans la vie de ces sujets.

2/ Le Centre d'Hébergement d'Urgence :

Récemment mise en place, la réunion mensuelle offre aux travailleurs sociaux la possibilité de pouvoir présenter la situation et les relations établies avec les personnes hébergées (couple avec ou sans enfant, famille monoparentale,…).

Via le 115 et après un parcours d'hôtels en hôtels de durée variable, ces personnes trouvent au C.H.U. un espace où pouvoir se poser et se reposer. Cette étape permettra par la suite que des démarches soient entreprises avec l'appui des travailleurs sociaux en vue d'un relogement pérenne. Les problématiques à traverser pour y parvenir sont multiples et conjuguées : situation administrative, recherche d'emploi, éducation des enfants, santé,…

Chaque situation doit être analysée dans sa complexité afin de lui apporter une direction sur mesure dans laquelle chacun – hébergé et professionnel - s'implique et se positionne. Elle passe par un travail serré de partenariat avec les intervenants du médical, du social et de l'éducatif.

Un livret d'accueil est en cours d'élaboration.

Pour les personnes accueillies ou hébergées qui en font la demande, et soutenues par les équipes de Saint Vincent de Paul, des orientations et des accompagnements pour des entretiens individuels sont proposés avec un psychologue du P.E.R.E.N.

M. Gilles DUCHEMIN, Psychologue au P.E.R.E.N

Parmi ces110 demandes, 30 personnes n'ont pas donné suite au rendez-vous qui leur a été proposé, soit 26% de l'ensemble des demandes. Pour expliquer ce chiffre plus élevée qu'habituellement, la relative difficulté à repérer et à accéder aux nouveaux locaux du PEREN peut être évoquée.

CHAPITRE 2 : ANTEA

Depuis janvier 2007, ANTEA – Antenne Enfants Adolescents du PEREN – déploie son offre d'accueil et de rencontre rapide avec un psychologue pour les 3-17 ans et leurs parents sur le territoire nord Essonne. La croissance continue de l'activité depuis cette date démontre la pertinence du dispositif mis en œuvre avec le soutien des partenaires de terrain et des financeurs (Etat et collectivités locales). Les modalités de fonctionnement offertes par ANTEA – des entretiens gratuits avec un psychologue proposés rapidement dans une visée de diagnostic et d'orientation si nécessaire – permettent de répondre aux multiples expressions de la souffrance psychique des enfants et adolescents : passages à l'acte, absentéisme scolaire, isolement… Elles rencontrent également l'adhésion des parents en demande d'aide et de soutien dans leurs fonctions. Du côté des professionnels, l'inscription d'ANTEA dans le réseau éducatif, social et sanitaire en fait un partenaire à part entière dans la prise en charge du jeune public essonnien. En 2017, l'activité réalisée valide à nouveau ces positionnements.

C'est d'ailleurs au vue de ces résultats reconnus dans le temps que le dispositif de la Réussite Educative de Savigny a demandé à ANTEA d'assurer une permanence hebdomadaire dans le quartier prioritaire du Grand Vaux. Cette action a pu progressivement se mettre en place à titre expérimental au cours du dernier trimestre 2015.

1. FILE ACTIVE

	2017	*2016*	*2015*
Nouvelles demandes adressées	**115**	*135*	*142*
Demandes non abouties	**19**	*34*	*34*
Nouvelles demandes reçues	**96**	*101*	*108*
Poursuites des entretiens d'une année sur l'autre	**37**	*37*	*39*
File active	**133**	*138*	*147*

En 2017, ANTEA a reçu **115 nouvelles demandes** *de rendez-vous pour un enfant ou un adolescent ; soient 10 nouvelles demandes par mois en moyenne.*

Dans une proportion moindre que les années précédentes, 16,5 % du public adressé vers le lieu, soient 19 mineurs, n'y ont pas accédé. Cette faible proportion des demandes non abouties confirme à nouveau la pertinence des adresses faites par notre réseau de partenaires. Précisons cependant que certains mineurs n'ont pas pu avoir accès au dispositif du fait que nous avons été **obligé cette année encore de reporter à plus tard** *(entre 2 et 4 semaines) la possibilité d'un premier rendez-vous du fait du manque de disponibilités au moment du premier appel des parents de ces jeunes.* **Nous estimons que cet empêchement a concerné une dizaine de mineurs cette année**.

En 2017, 96 nouvelles demandes de mineurs ont donc effectivement été accueillies par les psychologues d'ANTEA.

A ces 96 mineurs, il faut ajouter les 37 enfants et adolescents déjà accueillis en 2016 et qui ont continué à l'être en 2017.

La **file active** *pour 2017 est donc de* **133 mineurs** *(138 pour l'ensemble de l'année 2016).*

Nota Bene : toutes les données suivantes quant à la typologie du public présentée sont données pour les 133 personnes de la file active.

2. UN ACCUEIL SANS A PRIORI : REPONDRE AUX MODALITES DE LA DEMANDE DES JEUNES

2.1. Répartition du public par sexe et âge

	Filles	**Garçons**	*Total*
3-10 ans	**26**	**46**	**72** *soit 54% (49% en 2016)*
11-18 ans	**23**	**38**	**61** *soit 46% (51% en 2016)*
Total	**49** *soit 37% (45 % en 2016)*	**84** *soit 63% (55 % en 2016)*	*133*

Les deux sexes et l'ensemble des tranches d'âge de 3 à 17 ans sont représentés dans le public.
Sur l'ensemble du public, on compte 49 filles et 84 garçons. Par rapport aux années précédentes, il y a cette année une nette majorité de garçons qui ont été reçus à ANTEA. Quant à la proportion des mineurs reçus entre enfants et adolescents, nous constatons que cette année une plus grande proportion d'enfants de moins de 11 ans reçus en 2017.

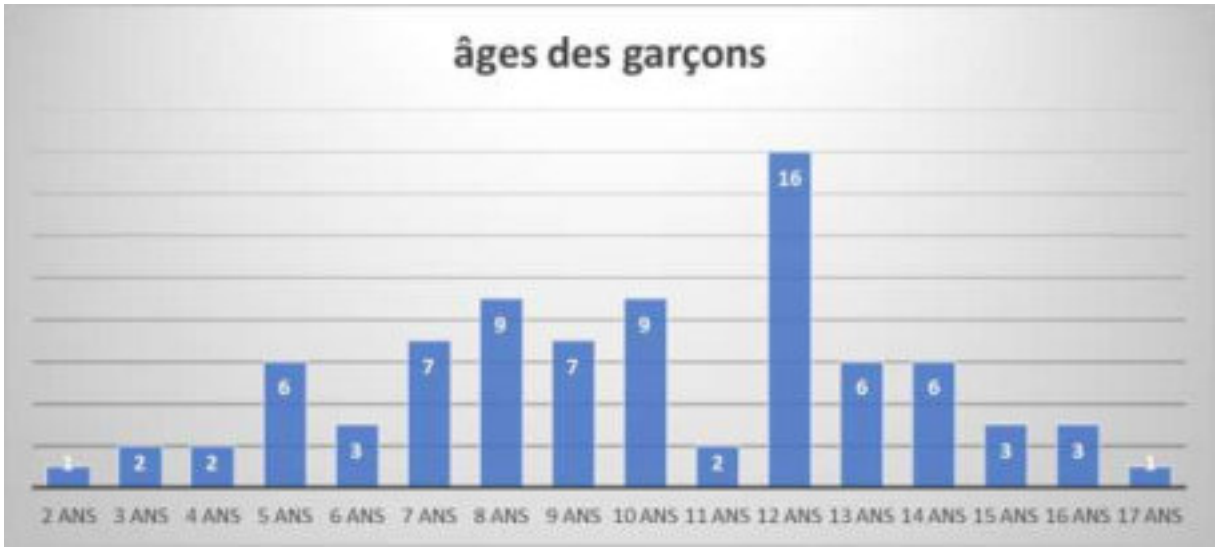

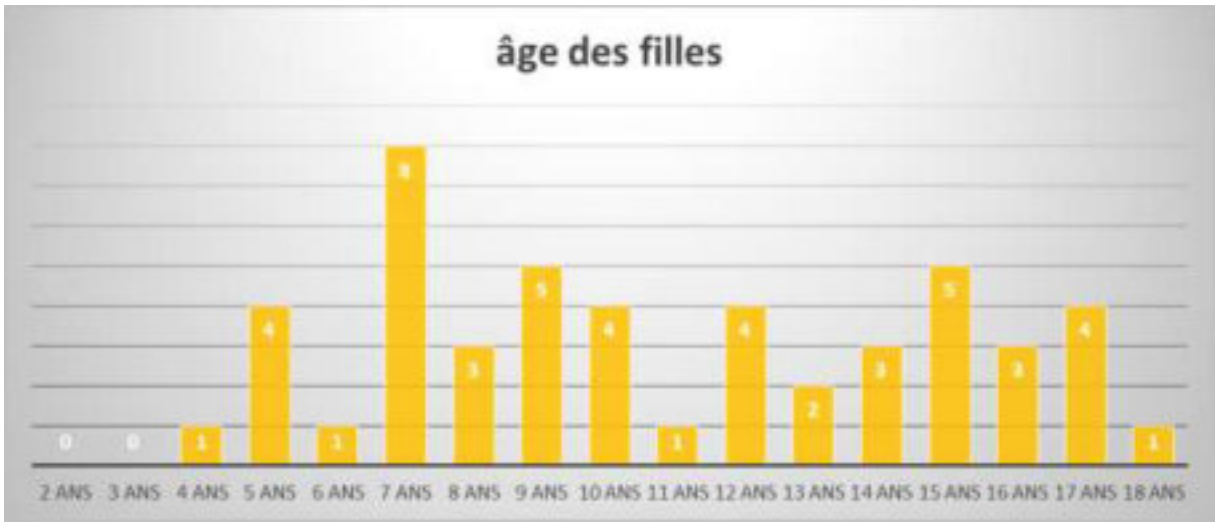

2.2. Origine géographique

Origine géographique			
ATHIS	*Noyer Renard*	*16%*	**56%** *(60% en 2016)*
	Clos Nollet	*11%*	
	Le Val	*12%*	
	Le Plateau	*2%*	
	Centre ville	*9%*	
	Mons/Plaine Basse	*3,5%*	
	NSP	*2,5%*	
HORS ATHIS	*Savigny sur Orges*	*21%*	**44%** *(40% en 2016)*
	Juvisy	*11%*	
	Morangis	*5%*	
	Ris-Orangis	*3%*	
	Autres (Viry, Morsang, Massy, Paray Vieille Poste)	*7%*	

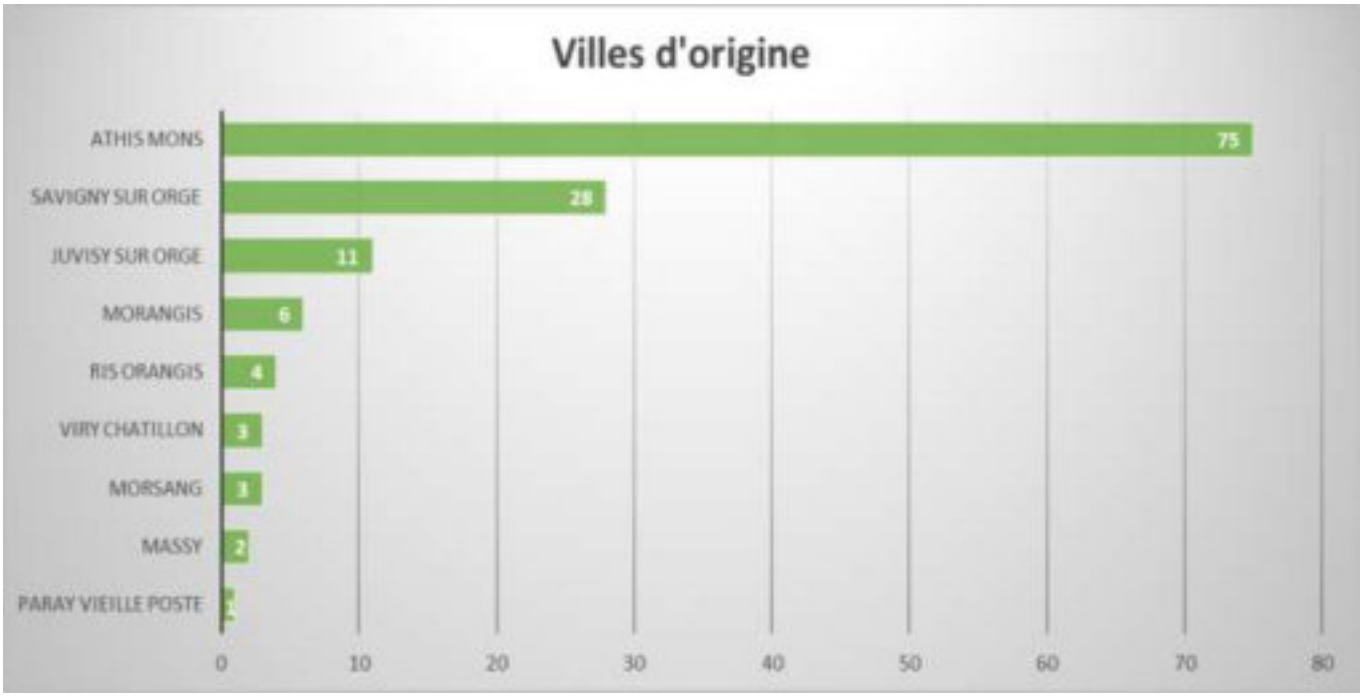

La part du public venant de communes autres qu'Athis-Mons a plus que doublé en 2016 : 44% contre 19% en 2015. Si nous soulignions les années précédentes le fait que les limites du dispositif en termes de moyens humains étant atteintes nous avaient obligé de ralentir le travail de partenariat débuté fin 2010 afin qui visait à étendre géographiquement l'offre d'ANTEA aux communes avoisinantes, il se trouve cependant que le succès du partenariat avec la Réussite Educative de Savigny à considérablement augmenté la part prise du public originaire de cette ville, et en particulier du quartier prioritaire du Grand Vaux, ANTEA assurant une permanence hebdomadaire au sein de ce quartier.

Par ailleurs, nous maintenons également le partenariat déjà établi au cours des dernières années tout en prenant garde de ne pas faire une offre supérieure à nos capacités d'accueil.

2.3. Risques psychosociaux

Comme les années précédentes, pour 50% des jeunes de la file active, il a été repéré un événement de vie augmentant les risques psychosociaux :

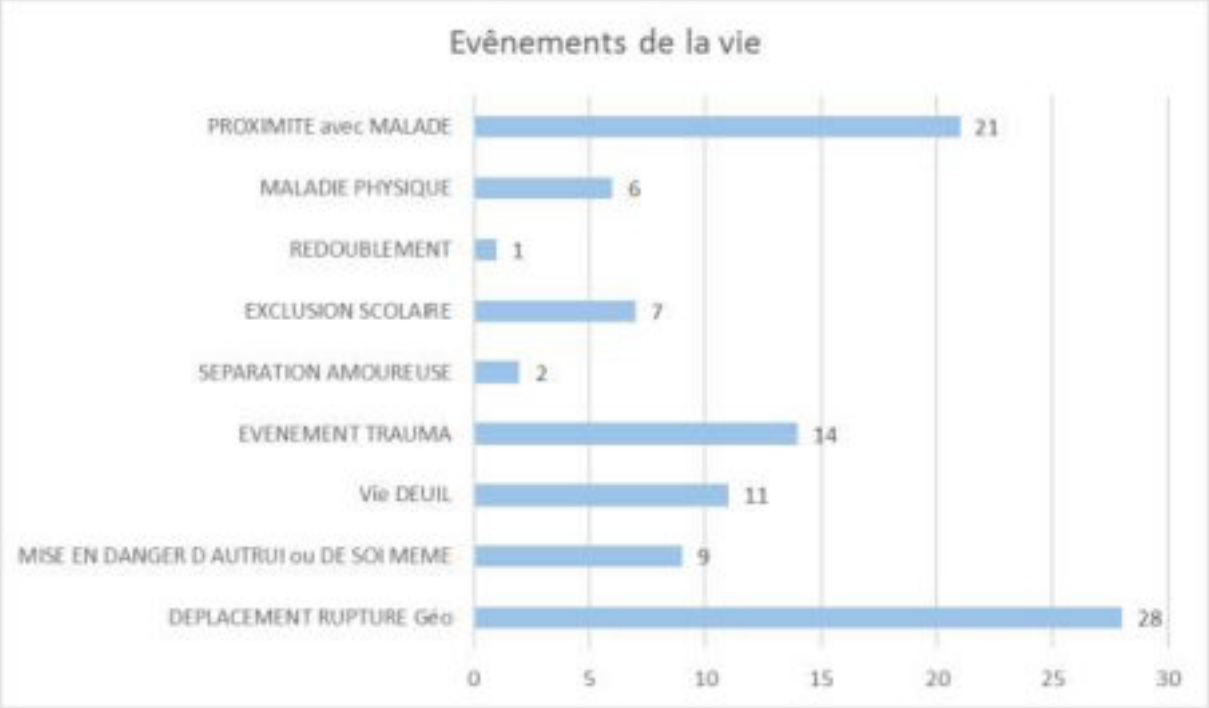

Risques psychosociaux	
Déménagement récent	*28%*
Proximité avec un malade	*21%*
Evénement traumatique	*14%*
Deuil	*11%*
Mise en danger (d'autrui et/ou de soi)	*9%*
Exclusion scolaire	*7%*
Maladie physique	*6%*
Séparation amoureuse	*2%*
Redoublement	*1%*

2.4. Scolarité

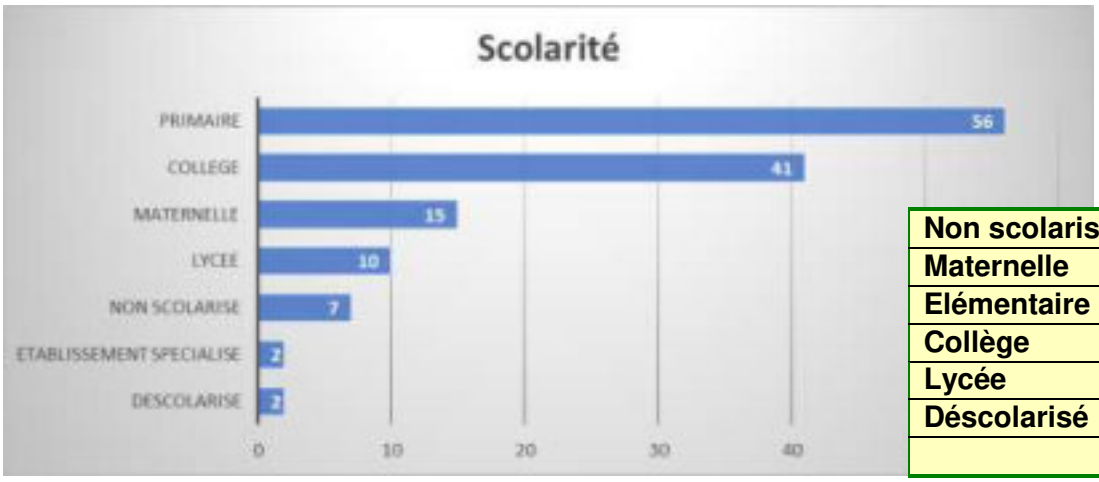

Non scolarisé	**7**	***soit 5%***
Maternelle	**15**	***soit 11%***
Elémentaire	**56**	***soit 42%***
Collège	**41**	***soit 31%***
Lycée	**10**	***soit 8%***
Déscolarisé	**2**	***soit 2%***
	133	***soit 100%***

2.5. Lieu de vie et composition familiale

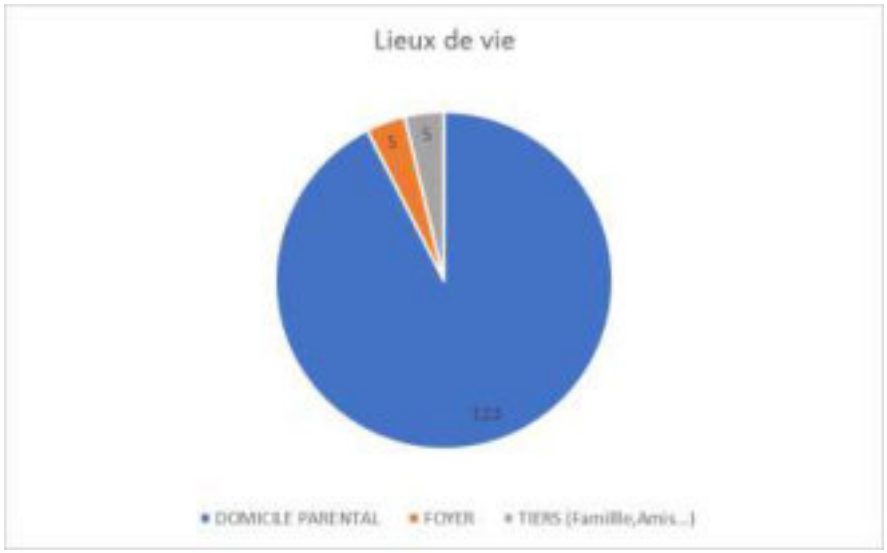

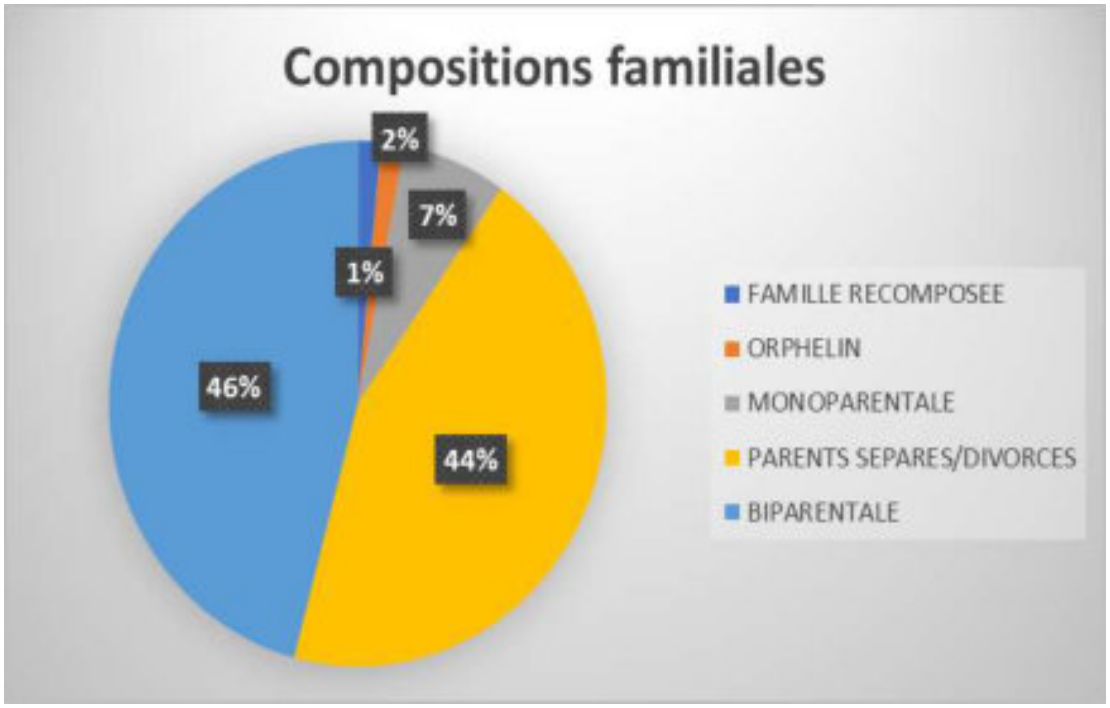

3. FAVORISER LA RENCONTRE AVEC UN PSYCHOLOGUE

3.1. Les entretiens

	2017	*2016*	*2015*
Total des contacts avec les publics, dont :	**1895**	*2054*	*2248*
- entretiens avec le public mineur	**943**	*1064*	*1055*
- entretiens avec les parents	**212**	*216*	*314*
- contacts avec le public (hors entretien)	**740**	*774*	*879*

Si depuis le début de l'activité d'ANTEA, le délai moyen entre une première prise de contact et le premier entretien continue de se maintenir à une semaine, voire deux, il a été néanmoins nécessaire de reporter à certains moments de cette année la date du premier rendez-vous au moins suivant – tout en maintenant ainsi le fait qu'il n'y a pas de liste d'attente. Même si il y a eu des délais plus longs à quelques reprises pour obtenir un premier rendez-vous, nous confirmons notre volonté de faire d'ANTEA un lieu d'accueil accessible et disponible en limitant l'attente avant un premier rendez-vous.

943 entretiens ont été réalisés en direction des mineurs, soit une moyenne de 7 entretiens par mineur rencontré.
Quant aux entretiens avec les parents, 212 sont comptabilisés.
740 contacts avec le public ont été réalisés. Ils sont constitués le plus souvent d'échanges téléphoniques avec les parents et de prise de rendez-vous pour leur enfant. Ils permettent de maintenir un lien entre les entretiens et ont une grande importance clinique. Chaque parent a en effet une modalité propre à prendre, déplacer, annuler un rendez-vous ou de se rendre disponible pour en avoir un. Notre volonté d'être en contact direct avec ceux que nous recevons - téléphoniquement ou physiquement – se justifie aussi par la délicatesse clinique nécessaire à cette modalité d'accueil.

3.2. Les orientations du public accueilli

	Mineurs	*Parents*
CMPP, secteur psy public CMP, Prélude	*12*	
Secteur psy libéral	*2*	*1*
Hôpital (urgences pédo-psychiatrique de Ste Anne, et hôpital Necker)	*2*	
Médecin scolaire	*1*	
ITEP	*1*	
Ressources – Pôle familial	*4*	*2*
Lieux de soin et d'accès aux soins associatif	*2*	*2*
Partenaires locaux hors prise en charge psy (MDS, RE, Femmes solidarité 91)	*1*	*2*
TOTAL	*25*	*7*

Les orientations vers le soin concernent 25 enfants ou adolescents. Il s'agit majoritairement d'un premier accès ou d'une reprise d'un parcours de soin entamé précédemment, confirmant le dispositif dans cette fonction.

Qualitativement, comme il l'a été souligné lors des Assises départementales de la Santé, les structures publiques de psychiatrie infanto-juvéniles (CMPP et CMP) font état de leur manque de moyens en termes d'accueil et de possibilités de soins. Il s'ensuit concrètement que les délais pour une prise en soin s'allongent, rendant le travail d'orientation d'ANTEA plus complexe (le nombre moyen d'entretiens se maintient cette année à 7 sur un an). Ce phénomène de bouchon pour les sorties de la file active se double d'un effet d'appel

d'air pour les entrées. En effet, la connaissance par le public (par le bouche à oreille) de l'existence d'un lieu facilement et rapidement accessible pour rencontrer un psychologue entraîne l'arrivée de parents et d'enfants ayant déjà fait une demande de soin ailleurs mais restée sans réponse. Même exprimés à minima, ces phénomènes méritent notre vigilance quant à leur évolution.

Ce travail d'orientation concerne aussi les parents rencontrés. Il témoigne du fait que les problématiques des adultes ont un effet sur les enfants. D'où l'importance d'entendre ce qui relève du parent et ce qui relève de l'enfant. Parfois d'ailleurs, c'est via le symptôme de leur enfant qu'un parent pourra formuler une demande pour lui-même et s'adresser éventuellement à un psychologue – en libéral ou d'une structure partenaire (Centre Médico-Psychologique, Point Ecoute Relais Essonne Nord, etc.) – pour traiter ses propres questions et difficultés.

4. L'ACTIVITÉ AVEC LE RESEAU DE PARTENAIRES

4.1. Actions en direction du réseau de partenaires

	2017	*2016*	*2015*
Actions en direction du réseau de partenaires, dont :	**96**	*165*	*77*
- *contacts cliniques avec les partenaires*	**77**	*126*	*41*
- *contacts avec les partenaires (présentation de la structure, organisation, etc.)*	**19**	*39*	*36*

96 actions ont été réalisées en direction de nos partenaires locaux, et est donc en net repli par rapport aux années précédentes. Ceci s'explique en grande partie du fait que face à l'augmentation de l'activité avec le public accueilli corrélée à la baisse du temps de présence des psychologues du fait de la baisse du budget, l'essentiel de l'activité est consacrée à l'accueil du public.

Ceci est pour le moment possible (mais jusqu'à quand ?), car ANTEA s'appuie sur les liens de travail établis avec les partenaires locaux et continue de prendre part à la constitution et au renforcement d'un réseau local de professionnels ayant les adolescents et leurs parents comme publics communs : PMI, ASE, CDPS, MDS de Savigny, CMPP, infirmières et assistantes sociales des collèges et lycées, association Ressources, clubs de prévention, espaces d'accueil des planning familiaux, médecins libéraux.

La rubrique « contacts cliniques » (77 actes) recouvre toutes les actions concernant le travail effectué autour d'un enfant, d'un adolescent ou de sa famille. Ces contacts peuvent être individualisés ou prendre la forme de réunions. A travers des échanges, ils visent à définir au mieux les actions à mener auprès de l'enfant et/ou de sa famille. ANTEA déploie ainsi une fonction de soutien aux professionnels; que ce soutien se mette en place avant ou pendant l'accueil de l'enfant, ou encore après son orientation. La variabilité des données recueillies pour cet item d'une année sur l'autre s'explique par la composition qualitative de la file active. De plus, le travail s'effectue toujours au cas par cas ce qui implique selon les années plus ou moins d'échanges et de collaboration avec les partenaires du réseau.

Les autres contacts avec les partenaires concernent des rencontres de présentation mutuelle (19 actions). Leur but est de développer notre réseau autant pour faire connaître la structure que pour être à même de proposer une organisation de travail la plus adéquate pour le public pouvant en bénéficier.

4.2. Origine des adresses

Etablissements scolaires	*41*	*31%*
Direct (bouche à oreille, internet)	*36*	*27%*
Réussite éducative	*15*	*11%*
MDS/ASE	*13*	*10%*
Secteur psy public (CMP et CMPP)	*10*	*8%*
PMI	*9*	*7%*
Médecins	*6*	*5%*
Asso. d'accueil et d'écoute (PEREN, Ressources)	*3*	*2%*
TOTAL	*133*	*100%*

Conformément au constat des premières années d'existence d'ANTEA, ce sont principalement les équipes éducatives et enseignantes qui se sont saisies de son offre. Les établissements scolaires ont été en 2017 à l'origine de 31% des nouvelles demandes reçues, tandis que nos partenaires locaux du secteur social et associatif l'ont été pour 30%.

Nous constatons le maintient du niveau des demandes directes, 27% cette année, ce qui témoigne de la confiance du public dans l'action entreprise et de sa diffusion.

5. NOUVELLE ACTION : PERMANENCE AU GRAND VAUX

En 2017, et pour la deuxième année, s'est poursuivie l'expérience de la permanence mise en place au cours du dernier trimestre 2015 dans le quartier prioritaire du Grand Vaux, en partenariat avec le dispositif de la Réussite Educative de Savigny.

Cette permanence hebdomadaire d'un psychologue d'ANTEA a lieu le mercredi de 13h30 à 17h00, dans un bureau de la Maison de quartier Grand Vaux, et ce, à titre expérimental.

Cet emplacement dans cette Maison de quartier trouve toute sa pertinence : lieu facile d'accès, repéré par la population et fréquenté par les mineurs et des parents, il permet un accueil convivial et détendu.

ACTIVITE ANTEA – PERMANENCE GRAND VAUX 2017
Sur l'année 2017, ce sont **19 enfants** *(13 en 2017) qui auront été accueillis à la permanence d'ANTEA au Grand Vaux :* **14 garçons et 5 filles***. Notons que sur ces 18 enfants, 6 avaient commencé leurs suivis en 2016.*
Comme en 2016, il s'agit en général de suivis qui s'installent **dans la durée***, sur plusieurs mois. L'activité avec les enfants correspond à* **268 entretiens***, soit une moyenne de 14 entretiens par enfant reçu. A ces entretiens s'y ajoutent une vingtaine avec leurs parents. En effet, ces derniers sont systématiquement rencontrés avant d'engager un suivi avec leur enfant, et ce, pour qu'ils soient associés et parti prenante de cette démarche. Une fois le suivi engagé, il peut être pertinent de solliciter un entretien avec un des parents. Dans ce cadre, un parent d'un des enfants reçus – lui-même en souffrance et en demande d'un lieu de parole – a été orienté vers le PEREN.*
Précisons que la plupart des enfants reçus sont en attente d'une place au CMPP.
D'autre part, l'activité de cette permanence implique des **rencontres partenariales** *: il est organisé des rencontres trimestrielles avec Mme Vergne, assistante sociale du CMPP de Savigny et Mme Alali, psychologue scolaire dans le bureau de cette dernière à l'école Saint Exupéry. Ces différentes rencontres permettent de faire le point sur les suivis en cours, d'aborder les éventuelles nouvelles demandes adressées à cette permanence d'ANTEA, et d'affiner les modalités de travail en partenariat. Une rencontre a également eu lieu en fin d'année (le 1er décembre 2017) autour de la situation préoccupante d'un jeune collégien pour laquelle le médecin scolaire de Savigny, Dr Cachin, a sollicité la permanence d'ANTEA pour rencontrer cet enfant. Cette rencontre à laquelle était présente Mme Faure, a été également l'occasion d'aborder nos modalités de fonctionnement.*

Etablissements scolaires et scolarité :
Du fait de l'organisation actuelle du mode d'adresse des enfants vers la permanence d'ANTEA au Grand Vaux, une très grande majorité des enfants qui y sont reçus sont scolarisés en primaire à l'école Saint Exupéry. Il y a néanmoins un des enfants qui est scolarisé à l'école Jules Ferry, et quatre autres au collège de Savigny (deux d'entre eux bénéficiant l'année dernière d'un suivi RE et/ou d'entretiens avec la psychologue scolaire de l'école Saint-Exupéry, Mme Alali).

Origines des demandes :
La très grande majorité des demandes de suivi ont leur origine dans le dispostif RE de Savigny, en lien étroit avec l'école Saint Exupéry par l'intermédiaire de la psychologue scolaire. Mais il commence à y avoir des adresses via le bouche à oreille au sein du quartier du Grand Vaux.

Lieux de vie au regard de la situation familiale :
Nous pouvons constater que seulement 6 des enfants reçus vivent chez leur deux parents qui vivent ensemble. Les 13 autres vivent chez leur mère séparée ou divorcée du père de leur enfant. Précisons enfin qu'un des enfants reçus vivait encore dans un hôtel avec sa fratrie et sa mère, suite à la séparation en urgence de cette dernière avec leur père ; et pour deux autres, ils vivent, eux et leurs familles, hébergés chez un tiers.

LES SERVICES TECHNIQUES

L'équipe technique de l'association est composée de 4 ouvriers d'entretien, d'un chef d'équipe, d'une femme de ménage, et d'une personne responsable de la qualité des hébergements. L'équipe des ouvriers a pour missions l'entretien courant des logements dans le diffus mis à disposition des familles, des locaux collectifs d'hébergement et des locaux associatifs sur quatre sites distincts. Les interventions de l'équipe sont fréquentes, de part l'importance du parc immobilier, des problèmes liés au quotidien comme des fuites d'eau, problème électrique ou tout autre disfonctionnement que l'on peut rencontrer dans des habitations. Ce sont les équipes éducatives qui les sollicitent dès qu'ils ont connaissance de difficultés matérielles dans les lieux d'hébergement.

Ce travail d'articulation n'est pas simple de part les emplois du temps des uns et des autres, surtout lors d'interventions d'entreprises externes, mais aussi parfois rendu plus difficile par les fragilités des personnes accueillies qui bien que demandeur d'intervention technique ne se rendent pas disponible le moment venu.

L'ensemble de l'équipe intervient à chaque changement des ménages dans l'occupation des appartements, que ce soit au niveau de la rénovation, de l'état des lieux, ou encore du nettoyage après travaux. Il est fréquent d'avoir à rénover les appartements complètement à chaque départ d'hébergés ou même lors de la fin d'un bail.

De même à chaque arrivée et départ des ménages hébergés l'intervention de la technicienne logement est nécessaire afin d'effectuer l'état des lieux de sortie ou de rentrée, elle veille aussi à ce que le matériel lié au logement (lits, meubles, etc….) soit en bon état et procède à son remplacement le cas échéant. .La femme de ménage participe elle aussi a cette organisation puisqu'à chaque rénovation ou départ des personnes, elle est sollicitée afin de nettoyer les locaux.

Cette année l'équipe a donc rénové 21 appartements, en plus de l'entretien courant d'où des interventions assez nombreuses au quotidien.

BILAN SOCIAL & FINANCIER

2017 = 72 contrats répartis :

⇒ *58 Contrats à Durée Indéterminée, dont 7 embauches*
⇒ *14 Contrats à Durée Déterminée :*
- *12 de remplacement*
- *1 pour surcroît d'activité.*
- *1 emploi avenir d'une durée de trois ans*

2017 = 65 salariés

⇒ *57 présents au 31/12/2017*
⇒ *9 sortis dans l'année*

REPARTITION DES CONTRATS, DES SALARIES ET DES EQUIVALENTS TEMPS PLEIN, PAR ETABLISSEMENT ET PAR SERVICE.

	CONTRATS	E.T.P.	SALARIES
Administratif	*5,00*	*4,75*	*5,00*
Direction	*1,00*	*1,00*	*1,00*
Educatif	*26,00*	*25,50*	*26,00*
Paramédical	*2,00*	*1,80*	*2,00*
SG-Maintenance	*7,00*	*6,57*	*7,00*
SG-Veille	*11,00*	*9,86*	*6,00*
Total CHRS CJ	**52,00**	**49,48**	**47,00**
Paramédical	*4,00*	*3,71*	*4,00*
Total PEREN/ANTEA	**4,00**	**3,71**	**4,00**
Administratif	*2,00*	*2,00*	*2,00*
Direction	*1,00*	*1,00*	*1,00*
Educatif	*12,00*	*12,00*	*10,00*
Paramédical	*1,00*	*0,75*	*1,00*
Total CHRS F.S.	**16,00**	**15,75**	**14,00**
Total général	**72,00**	**68,95**	**65,00**

EVOLUTION DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL DE 2014 A 2017

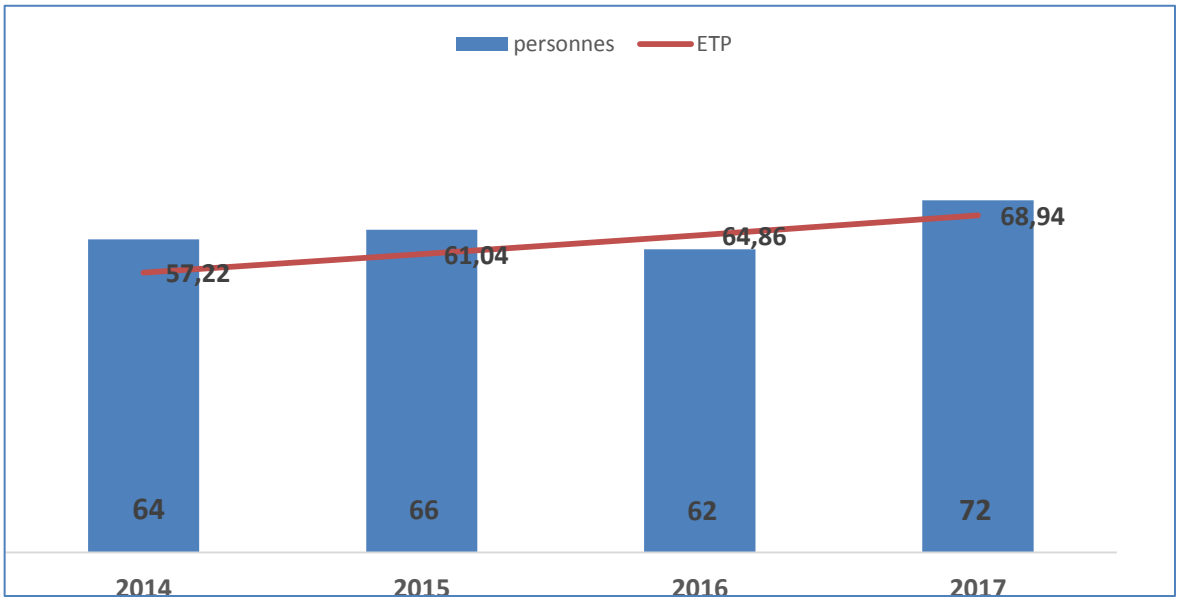

LES EMBAUCHES :

⇒ *20 contrats*
⇒ *15 salariés*
⇒ *18.30 etp*

	CONTRATS			Personnes
fonction	cdd remplacement	cdd suractivité	cdi	
Travailleuse sociale	5,00	1,00	6,00	12,00
Total Educatif	**5,00**	**1,00**	**6,00**	**12,00**
Psychologue			1,00	1,00
Total Paramédical			**1,00**	**1,00**
veilleur	7,00			2,00
Total SG-Veille	**7,00**			**2,00**
Total général	**12,00**	**1,00**	**7,00**	**15,00**

LES FINS DE CONTRATS :

⇒ *5 salariés en CDI sont partis :*
- *2 ruptures conventionnelles*
- *1 démission*
- *2 périodes d'essai interrompues*

⇒ *2 salariés ont effectué plusieurs CDD de remplacement. Ces deux personnes ont été embauchées en CDI (1 veilleur et 1 travailleuse sociale)*
⇒ *2 CDD se sont terminés de façon naturelle, c'est-à-dire à la fin du terme prévu.*

Compte-tenu de grandes difficultés économiques dues à des pertes de subventions, l'établissement PEREN a perdu 50 % de son effectif.

LES SALARIES PRESENTS AU 31 DECEMBRE 2017 :

⇒ *57 salaries*
⇒ *54.79 ETP*
- *50.79 CDI*
- *3.00 CDD de remplacement*
- *1.00 Contrat Avenir*

ETP	ETABLISSEMENTS		
SERVICES	**CHRS CJ**	**PEREN/ANTEA**	**CHRS F.S.**
Administratif	4,75		2,00
Direction	1,00		1,00
Educatif	23,00		9,00
Paramédical	1,00	1,86	0,75
SG-Maintenance	6,57		
SG-Veille	3,86		
Total général	**40,18**	**1,86**	**12,75**

La parité

⇒ *Sur 57 salariés présents au 31/12/2017*

- *42 femmes, soit 73.68 %*
- *15 hommes, soit 26.38 %*

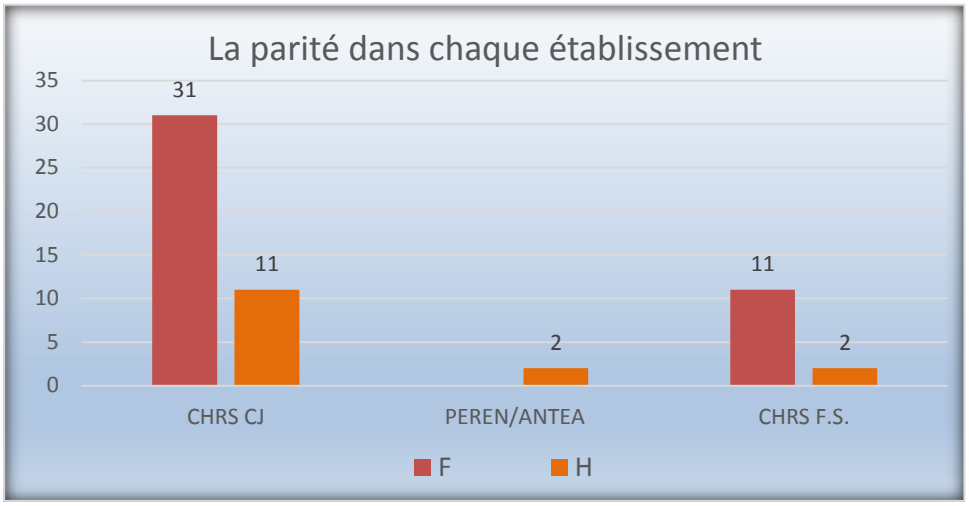

Par rapport à 2016, les chiffres restent stables :

- *73.08 % de femmes et 26.93 % d'hommes*

Répartition dans chaque établissement

ETP						
Sexe	**CHRS CJ**	%	**PEREN/ANTEA**	%	**CHRS F.S.**	%
F	30,75	76,52%		0%	11,00	86,27%
H	9,43	23,48%	1,86	100%	1,75	13,73%
Total général	**40,18**	100,00%	**1,86**	100%	**12,75**	100,00%

L'ancienneté du personnel

- **Des présents au 31.12**

Pour permettre la comparaison de l'évolution de l'ancienneté, seuls les contrats à durée indéterminée encore présents ont été pris en compte.

	CHRS CJ	PEREN/ANTEA	CHRS F.S.
Administratif	10,84		6,72
Direction	14,92		8,36
Educatif	5,13		10,33
Paramédical	9,33	14,82	17,33
SG-Maintenance	8,96		
SG-Veille	4,58		
Moyenne 2017	**6,80**	**14,82**	**10,17**

antérioté

	CHRS CJ	PEREN/ANTEA	CHRS F.S.
2016	6,65	14,74	10,83
2015	6,87	13,74	9,29
2014	6,35	12,91	8,29

- **Des salariés sortis**

services	CHRS CJ	PEREN/ANTEA	CHRS F.S.
Educatif	0,15		5,45
Paramédical	0,27	19,18	
moyenne ancienneté 2017	**0,21**	**19,18**	**5,45**

LES STAGIAIRES

Comme chaque année, l'association accueille dans ses deux CHRS des stagiaires se formant aux métiers du secteur social : assistant(e) social(e), conseillèr(e) en économique sociale et familiale.

Parmi ces six jeunes femmes qui se préparent à exercer ces métiers :

- *Deux ont eu avec succès leur diplôme, et l'une d'elle a été embauchée sur un des CHRS.*
- *Une a échoué à l'examen.*
- *Et les trois autres passeront leurs épreuves en 2018.*

Pour la deuxième année, nous avons aussi accueilli une stagiaire « comptable », venant du Centre Jean Moulin qui est un centre de réadaptation professionnelle. C'est-à-dire un établissement médico-social spécialisé dans le reclassement professionnel des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Nous ne savons pas quels ont été ses résultats.

LES FORMATIONS :

⇒ *21 actions de formation pour 38 bénéficiaires.*
⇒ *29 femmes – 9 Hommes*

- *Gérer les congés payés et trimestriels*
- *Journée "Prévention Incendie"*
- *La réforme de la formation*
- *46ème journée de l'école de cause freudienne - Objet du Regard*
- *Maintien des compétences SST (1er secours)*
- *Préparation au CAFERUIS, et réussite à l'examen*
- *Entretien des chaudières murales Gaz*
- *Colloque « l'enfant »*
- *Colloque Fondation Abbé Pierre*
- *Comprendre et accompagner la non demande*
- *Etat des lieux des logements : comment les réaliser*
- *La qualité du logement*
- *L'agent d'accueil*
- *Les nouveautés de la loi ALUR*
- *Se perfectionner au tableur Excel*
- *MASTER - Superviseur et analyseur des pratiques professionnelles*

ASSOCIATION

ARRETE PROVISOIRE 2017

DEPENSES	REALISE 2017	RECETTES	REALISE 2017
60 ACHATS	250 376,05	706-708 RECETTES PROVENANT DES SERVICES RENDUS	177 312,21
Alimentation et boisson	2 612,97	Participation des hébergés	177 312,21
Eau, Gaz, Eléctricité, Energie	117 697,86	731 PRODUIT DE LA TARIFICATION	2 405 246,00
Fournitures d'entretien, petit equip.et de bureau et autres	113 114,81	DDCS - DOTATION GLOBALE+CNR	2 405 246,00
Fournitures d'hébergement	15 330,28	74 SUBVENTION D'EXPLOITATIONS	1 643 674,77
Fournitures d'activité	1 620,13	DDCS	1 196 541,09
61 SERVICES EXTERIEURS	832 476,44	ACSE / CGET	21 500,00
Sorties - Divers cotisations - Abonnement	12 915,68	ARS	80 000,00
Loyers + charges	731 385,13	CONSEIL DEPARTEMENTALE	112 750,00
Location de matériel	17 171,22	FSL	85 640,00
Travaux d'entretien et de réparation	42 816,59	CAF	10 000,00
Primes d'assurances	28 028,32	CAF - ALT	90 396,96
Colloques et séminaires + evaluat°externe	159,50	CRE	0,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	175 310,40	ASP - CONTRATS AIDES	24 346,72
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	115 276,36	CD - TERRITORIALISATION	0,00
Publicite/Publication/Relat° publique	7 943,40	COMMUNES	4 000,00
Transports liés aux activités	410,40	DRDF	17 500,00
Déplacement , missions et réception	4 796,27	ACSE TRIPARTITE	1 000,00
Frais postaux et télécomunication	27 905,79		0,00
Divers (prestat° inform.,blanchissage, frais bancaires, autres...)	18 978,18		0,00
63 IMPOTS ET TAXES	137 149,53		0,00
Impôts et Taxes sur rémunération	132 730,73		0,00
Autres impôts et taxes	4 418,80		0,00
64 CHARGES DE PERSONNEL	2 206 433,28		0,00
Remuneration du personnel	1 508 974,18		0,00
Charges sociales	697 459,10		0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 980,30	75 PRODUITS GEST. COURANTE	303,68
66 CHARGES FINANCIERES	763,00	76 PRODUITS FINANCIERS	1 569,39
Intérêts bancaires, agios	763,00	77 QUOTE PART SUBV. VIREE SUR EXERCICE	9 434,30
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	281,71	78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	46,92
Sur l'exercice en cours	281,71	Reprise sur amortissements	0,00
Sur les exercices antérieurs	0,00	Reprise Provision - fonds dédiés	46,92
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	463 238,43	Reprise réserve de trésorerie	0,00
Amortissements	61 776,70		
Provisions - dépreciation de créances - Dotation Fonds dédiés	401 461,73	79 TRANSFERTS DE CHARGES	6 953,53
Dotation réserve de trésorerie	0,00		
TOTAL CHARGES	4 102 009,14	TOTAL PRODUITS	4 244 540,80
		IMPOT SUR LES BENEFICES	231,00
		RESULTAT	142 300,66

Date : 10/04/2018

NOTES :